

C.R.I.C. N° 20 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 29 septembre 2020

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1	
<i>Organisation des travaux</i>	1	
<i>Examen de l'arriéré</i>	1	
<i>Rapport sur la tenue des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018</i>		
Intervenants : M. le Président, MM. Demeuse, Evrard.....	1	
<i>Projets et propositions</i>	2	
<i>Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 242 (2020-2021) N° 1) ;</i>		
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 241 (2020-2021) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 242 (2020-2021) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) ;</i>		
<i>Budget des unités d'administration publique (Doc. 241 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10partim) et (Doc. 242 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10partim)</i>		2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>		
Intervenants : M. le Président, M. Evrard.....	2	
<i>Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Cornet, Premier Auditeur à la Cour des comptes</i>		
Intervenants : M. le Président, M. Cornet, Premier Auditeur à la Cour des comptes, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Dispa.....	2	
<i>Exposé de M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville</i>		
Intervenants : M. le Président, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Beugnies.....	3	
<i>Discussion générale</i>		
Intervenants : M. le Président, MM. Devin, Dispa, Hazée, Mmes Delporte, Galant, de Coster-Bauchau, MM. Demeuse, Bastin, Evrard, Collignon, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Beugnies.....	4	
<i>Vote</i>	31	
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	31	
<i>Reprise de la séance</i>	31	

<i>Projets et propositions (Suite)</i>	32
<i>Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon d'inciter les communes wallonnes à accorder la gratuité de la location des emplacements octroyés aux forains pour les années 2020 et 2021 afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire de la covid-19 et d'octroyer une compensation financière aux communes accordant cette gratuité, déposée par M. Beugnies, Mme Bernard, M. Mugemangango, Mme Pavet, M. Nemes et Mme Lekane (Doc. 246 (2020-2021) N° 1)</i>	32
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	32
<i>Exposé de M. Beugnies, coauteur de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Beugnies.....	32
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Collignon, Dispa, Evrard, Demeuse, Beugnies.....	32
<i>Vote sur l'ensemble</i>	36
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	36
<i>Interpellations et questions orales</i>	37
<i>Question orale de Mme Kelleter à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les négociations entre la Région wallonne et la Communauté germanophone concernant la zone de secours 6 » ;</i>	
<i>Question orale de M. Bastin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le courrier d'avis d'initiative du 16 septembre 2020 de l'Association des provinces wallonnes à propos de la réforme du financement des zones de secours » ;</i>	
<i>Question orale de M. Bastin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le courrier du 16 septembre 2020 de l'Association des provinces wallonnes à propos de l'avant-projet de décret instaurant une tutelle sur les zones de secours » ;</i>	
<i>Question orale de M. Bastin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réunion du 22 septembre 2020 de la Commission d'accompagnement de la réforme de la sécurité civile à propos de la réforme du financement des zones de secours » ;</i>	
<i>Question orale de M. Bastin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la rencontre du 22 septembre 2020 avec le ministre-président de la Communauté germanophone à propos de la réforme du financement des zones de secours » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Delporte à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les conséquences de la réforme de la Province de Namur sur les agences immobilières sociales (AIS) namuroises » ;</i>	
<i>Question orale de M. Dispa à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le courrier d'avis d'initiative du 16 septembre 2020 de l'Association des provinces wallonnes à propos de la légalité de la réforme du financement des zones de secours »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Kelleter, M. Bastin, Mme Delporte, M. Dispa, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Demeuse.....	37

Question orale de M. Florent à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la SA SOGEPARLUX »

Intervenants : M. le Président, M. Florent, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....44

Question orale de M. Bierin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les rapports entre majorité et opposition au Conseil communal de Saint-Nicolas » ;

Question orale de M. Beugnies à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la transparence dans la Commune de Saint-Nicolas » ;

Question orale de M. Dispa à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les violations multiples et diverses au Code de la démocratie locale et de décentralisation (CDLD) dans la Commune de Saint-Nicolas »

Intervenants : M. le Président, MM. Bierin, Beugnies, Dispa, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....45

Question orale de Mme Mathieux à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le prix du raccordement aux impétrants »

Intervenants : M. le Président, Mme Mathieux, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....48

Question orale de M. Beugnies à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'augmentation des taxes déchets et égouts à Namur »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....49

Question orale de M. Demeuse à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'application du Code de la démocratie locale et de la décentralisation pour la désignation du bourgmestre »

Intervenants : M. le Président, MM. Demeuse, Dispa, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....50

Question orale de Mme Delporte à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les seuils de revenus et l'accord de principe pour l'obtention d'une garantie locative via la Société wallonne de crédit social (SWCS) »

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....51

Organisation des travaux (Suite).....53

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....53

Interpellations et questions orales retirées.....53

Liste des intervenants.....54

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 32 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Rapport sur la tenue des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018

M. le Président. - Il n'y a pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que nous avons reçu le rapport de la tenue des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 qui avaient été évoquées lors de la dernière commission, et qu'une date a été proposée. Je vous propose de la fixer pour l'examen du rapport. Ce serait le mardi 13 octobre, veuillez en prendre note.

Je voulais aussi revenir sur une demande qui a été faite par le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant les auditions pauvreté étudiante. C'étaient les auditions relatives à l'étude sur les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Rappelez-vous que l'on avait évoqué le fait d'être associés à ces auditions. Puis, le covid a fait son chemin et a compliqué les choses. Les réunions programmées au mois de mars ont été reportées, et le président du Parlement, M. Demotte fait une proposition qui consiste en deux pistes, deux choix possibles.

La première piste envisagée dispose que la commission en charge de l'enseignement supérieur organise dans un premier temps seule l'audition des experts de l'étude BDO sur les conditions de vie des étudiants dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, avec une retransmission vidéo vers les autres parlements et la rédaction d'un compte rendu des auditions. Les auditions ultérieures seraient

organisées au premier trimestre 2021, conjointement avec les autres parlements, si les conditions sanitaires liées au covid-19 le permettent.

La deuxième piste serait de prévoir une organisation des auditions lors de ce dernier trimestre 2020, en limitant drastiquement la composition des délégations : plus de commission interparlementaire. On limiterait cela à un parlementaire par groupe politique et par commission, soit cinq parlementaires par parlement et un seul collaborateur par groupe politique représenté. Cette limitation participative respecterait les normes de distanciation physique et de capacité maximale d'accueil dans l'hémicycle, tel que recommandé par le Conseil national de sécurité, tout en recevant l'ensemble des intervenants.

Voilà les deux propositions qui sont sur la table, j'ai besoin de votre positionnement en la matière. Je rappelle peut-être en bref : soit on laisse faire la Commission de l'enseignement supérieur de la Fédération avec une retransmission vidéo en direct dont tout le monde peut profiter. Ensuite, ils feront un rapport qui nous sera transmis et, début de l'année prochaine on se reverra en présentiel, les deux commissions ensemble ; soit on limite drastiquement les participations et l'on prend des députés d'ici et de là-bas, qui font le travail, mais avec tout le respect des distanciations, c'est-à-dire en réduisant le nombre de parlementaires à cinq de chaque assemblée.

Cela pourrait se faire le dernier trimestre de 2020.

Quel est votre proposition, votre souhait ?

La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Je parle au nom de mon groupe. On ne s'est pas encore réellement concerté avec les autres membres de la commission, mais, a priori, le sujet me semble tellement important qu'il serait dommage d'en limiter drastiquement la participation. Je pencherais plutôt pour la première des deux solutions en insistant quand même sur l'importance de garder une dimension transdisciplinaire ou transcommission dans cette réflexion, parce que l'on sait à quel point la dimension du logement notamment, et de la mobilité, par exemple également, sont des problématiques importantes dans la précarisation des étudiants.

À partir du moment où l'on a ces garanties d'un vrai travail interparlementaire sur ces questions, je pense que l'option une est la meilleure.

M. le Président. - Êtes-vous sur cette proposition par d'autres ?

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je rejoins la proposition de mon collègue. La question sera toutefois de savoir si, dans la formule telle qu'elle est proposée, des interventions de notre commission seront-elles possibles, interventions qui suivront alors les débats en vidéoconférence ? Ce n'est pas obligatoire dans la mesure où l'on va se revoir, comme vous l'avez proposé, en début d'année, mais cela me paraît être la formule la plus ad hoc.

M. le Président. - Ce n'est pas évoqué. Il y a moyen de suivre la retransmission, mais je ne comprends pas, à travers les mots du Président – on verra avec lui peut-être – s'il y a possibilité d'interpeller également. On posera la question.

Évidemment, on se reverra par la suite. Cela permet d'avancer, de travailler, d'avoir un rapport, d'écouter les experts, mais cela ne remet pas en cause notre participation future aux travaux.

On peut peut-être réinterroger à ce sujet-là pour préciser la pensée de la Fédération, mais les autres marquent-ils leur accord pour ce processus ?

Oui pour le PTB, pour le PS également. Au cdH, on est d'accord aussi ?

Tout le monde est d'accord, donc unanimité. On en fera rapport au Président du Parlement.

La commission a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion le rapport sur la tenue des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 (DOC. 242 (2020-2021) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE (DOC. 241 (2020-2021) N° 1 – ANNEXES 7 ET 7BIS) ET (DOC. 242 (2020-2021) N° 1 – ANNEXES 7 ET 7BIS)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 241 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 10PARTIM) ET (DOC. 242 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 10PARTIM)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 242 (2020-2021) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 241 (2020-2021) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 242 (2020-2021) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) ;
- du budget des unités d'administration publique (Doc. 241 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10partim) et (Doc. 242 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10partim).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je propose Mme Galant comme rapporteuse.

M. le Président. - Mme Galant est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Cornet, Premier Auditeur à la Cour des comptes

M. le Président. - Nous arrivons maintenant, dans le cadre de l'ajustement budgétaire, à l'exposé de

M. Cornet, Premier Auditeur à la Cour de comptes, que je remercie chaleureusement de sa présence ce matin.

La parole est à M. Cornet.

M. Cornet, Premier Auditeur à la Cour des comptes.
- Monsieur le Président, Messieurs les Députés, voici les constats de la Cour concernant l'ajustement en ce qui concerne les matières qui relèvent de cette commission.

Tout d'abord, au niveau de la division organique 16 « Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie », par rapport au budget initialement voté, les crédits d'engagement de cette division organique augmentent de 181 millions d'euros et les crédits de liquidation de 82,7 millions d'euros. Cette hausse concerne principalement deux programmes : le programme 12 « Logement secteur public » et le programme 31 « Énergie ».

Au niveau du programme 12, un nouvel article de base 61.08 « Subventions à la SWL destinées au plan de rénovation » est doté uniquement de crédits d'engagement à hauteur de 100 millions d'euros. Ce montant s'inscrit dans le cadre du plan de rénovation 2020-2024 adopté par le Parlement wallon.

Au niveau du programme 31 consacré à l'énergie, les crédits augmentent de 96 millions d'euros en engagement et de 95,2 millions en liquidation. Ces principales hausses concernent notamment les articles de base suivants : le 31.03 « Mesures covid, intervention dans la facture d'énergie versée aux GRD », le 34.01 « Prosumers, report du moment de démarrage de la redevance *prosumers* et valorisation de l'électricité injectée » ainsi que le 34.02 « Clients protégés conjoncturels ».

Au niveau de la division organique 17 « Pouvoirs locaux, action locale et santé », programme 02 « Affaires intérieures », les crédits de ce programme augmentent lors de ce premier ajustement à hauteur de 33,3 millions d'euros en engagement et 40,2 millions d'euros en liquidation. Les principales variations sont observées sur des nouveaux articles de base qui sont l'article 43.32 « Complément régional octroyé aux provinces – plan Marshall », l'article 43.21 « Compensation aux provinces dans le cadre de la forfaitisation des réductions du PRI pour enfant et personne à charge », l'article de base 43.33 « Subventions exceptionnelles aux CPAS covid-19 », l'article 43.07 « Subventions exceptionnelles aux communes ».

La Cour relève que, pour les articles de base 43.07 et 43.33, l'exposé particulier du ministre ne donne aucune information sur les dépenses couvertes par ces deux nouveaux articles de base.

Par ailleurs, au sein de ce programme, deux articles de base présentent également une baisse de crédits, le 43.04 « Fonds des communes » de -8,4 millions d'euros

et le 43.20 « Financement complémentaire aux pouvoirs locaux – plan Marshall », une diminution de 15,4 millions d'euros en engagement et 8,2 millions en liquidation.

Voilà pour ce qui était des constats de la Cour pour les programmes en question.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je vais peut-être vous proposer, si vous avez des questions pour la Cour des comptes, si ce n'est pas le cas, on pourra libérer M. Cornet.

M. le Président. - Y a-t-il des questions à la Cour des comptes ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Je voulais remercier le représentant de la Cour des comptes.

Simplement faire remarquer que, sauf erreur, les commentaires concernant la division organique 31 ne relèvent pas de cette commission-ci puisque ce sont des compétences d'énergie. Je n'attendrai pas les réponses de M. le Ministre sur ce point.

Exposé de M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Mesdames et Messieurs les Députés, c'est bien entendu comme toujours un plaisir pour moi de me retrouver parmi vous, qui plus est pour ce passage important qu'est l'ajustement budgétaire.

C'est un ajustement budgétaire particulier puisque, comme vous le savez, il s'inscrit à l'issue d'une année qui a été particulièrement chamboulée et pendant laquelle nous avons connu une crise sans précédent.

Cela étant, comme j'ai déjà pu vous le dire à plusieurs reprises, que ce soit ici en commission ou même en commission spéciale covid il y a quelques jours, la crise ne nous a pas empêchés de continuer à travailler et à porter au niveau des compétences qui sont les miennes des programmes importants, voire des réformes structurelles qui le sont tout autant et qui sont importantes pour relever les principaux défis sociaux et financiers de la Wallonie et de ses Pouvoirs locaux.

Avant de rentrer dans le détail des différentes mesures, je voudrais également saluer et remercier l'ensemble des unités d'administration publique qui dépendent de mes compétences pour l'énorme travail

qui a été accompli à leur niveau pour vous permettre de prendre connaissance de leurs budgets complets. Chacune et chacun pourra attester de la qualité du travail qui a été réalisé. Je tenais à les saluer et à les en remercier.

S'agissant des pouvoirs locaux, au-delà des mesures prises pour assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement des autorités – délégations, vidéoconférence, comme on a déjà pu en discuter au sein de cette commission ou encore en commission spéciale, il y a quelques jours –, plusieurs aides financières ont été décidées, et ce, sans retard :

- tout d'abord, 4 millions d'euros pour compenser partiellement les mesures d'allègement fiscal prises par les communes et les provinces visant à soutenir leurs acteurs économiques ;
- 10 millions d'euros de subventions exceptionnelles pour épauler les CPAS wallons, qui sont en première ligne, pour mettre en œuvre les politiques d'action sociale, de lutte contre la pauvreté et d'accès de tous à la santé. Comme vous le savez, ces CPAS ont dû faire face à un afflux de demandes d'aides ;
- 7 millions d'euros pour aider les communes à financer l'acquisition ou la fabrication de masques pour la population ;
- 31 millions d'euros supplémentaires pour compenser pleinement les réductions du précompte immobilier et des taxes locales sur le secteur économique ;
- 8,5 millions d'euros à destination des communes pour compenser les effets négatifs de l'effondrement des paramètres macroéconomiques. Plus structurellement, le Gouvernement a également décidé d'assouplir les règles budgétaires pesant sur les communes pour leur permettre d'affronter la crise dans ses multiples aspects.

S'agissant de la compétence Logement, je tiens à vous rappeler – je ne pense pas que ce soit nécessaire, mais je vais quand même le faire vu l'importance de cette décision et ses conséquences – la décision du Gouvernement d'adopter un grand plan de rénovation du parc de logements publics à hauteur de 1,2 milliard d'euros qui, comme vous le savez, permettra d'améliorer et de renforcer la salubrité, d'améliorer les performances énergétiques de près de 25 000 logements d'ici 2024.

Je ne vais pas revenir sur ce plan ambitieux, important et nécessaire. Il s'agit d'un investissement à la fois social, dans le bien-être des locataires, qui va permettre de réaliser des travaux substantiels dont les bénéfices seront immédiatement perceptibles en termes de salubrité et de sécurité, ainsi que de confort et d'économie sur la facture énergétique.

Comme vous le savez également, ce plan, qui se focalise sur la brique, n'oublie pas l'accompagnement

social, puisque c'est un des volets essentiels et nécessaires de ce plan de rénovation. C'est aussi une condition d'éligibilité pour les différentes SLSP, pour que les projets de plan soumis puissent être adoptés par le Gouvernement.

Enfin, j'en ai déjà parlé ici lors des échanges sur le budget initial et ensuite lors de réponses à des questions orales, le Gouvernement et moi-même sommes conscients de l'importance des organismes à finalité sociale, mieux connus sous l'acronyme OFS, qui jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du droit au logement. En ce sens, j'ai récemment reconnu une nouvelle fédération de ces organismes, celles des régies de quartier, la FEDERE, et agréé la semaine dernière, une 33e agence immobilière sociale en Wallonie picarde, comblant ainsi un des derniers vides dans la couverture territoriale. Il ne reste plus que quelques communes en Province de Liège qui ne sont pas encore couvertes par l'action d'une agence immobilière sociale.

Voilà très brièvement les éléments que je tenais à souligner à l'entame de ce débat budgétaire sur l'ajustement, qui est à la fois un ajustement technique, mais pas que, en raison de la crise de la covid-19 et au regard des réponses que le Gouvernement a voulu y apporter, et aussi en reconnaissance du travail réalisé par les pouvoirs locaux dans le cadre de la crise, mais de manière plus générale au quotidien au service de la population.

Je suis à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions qui, je n'en doute pas, seront nombreuses et variées.

M. le Président. - Monsieur Cornet, de la Cour des comptes, vous êtes bien entendu le bienvenu pour les débats, mais vous êtes libéré quand vous le souhaitez.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Je remercie M. le Ministre et la Cour des comptes pour leur exposé respectif.

Sur le logement, on regrette que n'ait pas été mise en place l'allocation loyer pour les personnes en attente d'un logement. On regrette d'autant plus que l'on voit que 4 millions d'euros sont enlevés à ce budget. Cet argent aurait pu servir pendant la crise du covid pour une allocation loyer aux locataires dont le revenu ont baissé suite au confinement. Ce n'est malheureusement pas ce qui a été choisi par le Gouvernement wallon contrairement au Gouvernement bruxellois. Cela aurait pu aider 20 000 ménages wallons avec une allocation de 200 euros par exemple.

On remarquera aussi une baisse de la dotation à la Société wallonne du logement de quasiment 4 millions d'euros. Pourquoi cette baisse de subsides en fonctionnement a-t-elle lieu ?

Plus important encore, la baisse de 40 à 27,9 millions d'euros à la dotation à la Société wallonne du logement pour l'augmentation de l'offre de logements publics. Nous ne comprenons pas ce geste alors que plus de 40 000 familles sont en attente d'un logement social. Au contraire, il aurait fallu augmenter ce budget pour répondre aux besoins de la population.

Il n'est pas normal de voir que des budgets comme ceux consacrés au logement, qui devraient justement être augmentés pour répondre à la crise, baissent si l'on enlève le Plan de rénovation déjà annoncé l'année passée.

Concernant les finances communales, on voit que la baisse du Fonds des communes de 8,5 millions d'euros est compensée par une subvention exceptionnelle aux communes.

On observe qu'il y a 10 millions d'euros pour les CPAS. Est-ce assez ? Nous ne le pensons pas.

Récemment, les CPAS wallons ont tiré la sonnette d'alarme et craignent l'effet retard que la crise aura sur leurs services. Dans la presse, on peut lire que certains CPAS sont mis sous pression pour fermer des services qui « coûtent trop cher », comme la médiation de dette, alors que c'est plutôt le contraire qu'il faudrait faire.

Au final, ce sont 33 millions d'euros en plus pour les pouvoirs locaux, provinces et communes, dont 10 millions d'euros pour les CPAS. C'est un geste, mais insuffisant au regard des enjeux et des défis à venir.

Quand on met ce chiffre en parallèle avec les 600 millions d'euros pour l'économie, on voit que ce n'est pas la priorité de ce Gouvernement.

Or, les communes sont au plus près des citoyens. Aider les communes, c'est aider les ménages wallons, c'est protéger les emplois communaux, c'est éviter aux familles de devoir payer plus de taxes communales. Il faut investir massivement dans les communes.

Je terminerai en disant que si les communes étaient des entreprises privées, elles bénéficieraient des aides de la Région wallonne beaucoup plus facilement.

M. le Président. - La parole à M. Devin.

M. Devin (PS). - Comme M. le Ministre, je ne pensais pas intervenir longuement, mais l'intervention de mon collègue M. Beugnies m'y pousse. Je vais donc prendre un peu de temps parce que j'ai vu des moins succéder aux moins ; moins par moins, cela fait plus. Il y a tellement de moins chez vous que cela tronque un peu l'action du ministre.

En premier lieu, je rappelle le geste fort du Gouvernement et de M. le Ministre : un plan de relance de 1 200 000 000 euros. Vous ne l'avez pas mentionné, mais c'est exceptionnel en termes de budget. C'est un plan jamais vu en Wallonie, et il faut également l'entendre.

Effectivement, nous sommes dans un contexte de crise sanitaire jamais vu. Il y a donc tout un contexte autour de cela, et vous l'avez pris en considération, Monsieur le Ministre.

Je ne reviendrai pas sur les pouvoirs locaux, que je fréquente un peu plus que vous, Monsieur Beugnies, au quotidien. Comme M. Collignon le fait encore mieux que moi, il vous en parlera par la suite, du haut de son mur de Huy, que demain le monde entier pourra découvrir ; moins fréquenté que d'habitude, mais c'est tellement agréable d'aller tout en haut du mur de Huy. Vivement des jours meilleurs !

Des jours meilleurs, il y en a en logement. Je ne veux pas tempérer certains propos : il y a un besoin du terrain, il y a des demandes insatisfaites, il y a, c'est vrai, tout un secteur qui est en demande. Là-dessus, je suis d'accord avec vous, mais je pense sincèrement que ce Gouvernement, que M. le ministre apporte leurs briques à l'édifice de manière très forte.

Je vais essayer de vous en convaincre, même si je ne suis pas persuadé d'y arriver. Je suis, par contre, persuadé de l'action de M. le Ministre que je salue ici.

Concernant la hausse des crédits d'engagement, 85 800 000 euros en crédits d'engagement, soit plus 20 % par rapport à l'initial. Ce ne sont pas des paroles, ce sont des chiffres concrets.

Il y a effectivement une diminution des crédits de liquidation. Pourquoi ? Parce que l'activité a été ralentie. Nous ne sommes pas, en Wallonie, sur une île déserte où la covid n'a pas frappé. Dans votre vie, il y a des choses que vous n'avez pas pu réaliser. Le monde de l'entreprise, c'est la même chose, il y a des travaux qui n'ont pas pu être réalisés. M. le Ministre colle à la réalité du terrain.

Dans ce contexte, je me permets de rappeler, même si cela ne se traduit pas forcément par un mouvement budgétaire, les mesures prises par M. le Ministre Dermagne pour faire face à cette crise en matière de logement : suspension des expulsions administratives et judiciaires des locataires de logements publics et privés pendant toute la période du confinement ; assouplissement des modalités de renon pour le bail étudiant, compte tenu de la suspension des cours dans l'enseignement supérieur ; encadrement de la situation des locataires arrivés en fin de bail qui se trouvaient dans l'impossibilité de déménager du fait du confinement ; création temporaire d'un prêt à taux zéro pour le paiement d'un loyer Locaprêt via la Société wallonne du crédit social pour les locataires à bas

revenus et en difficultés financières du fait de la crise ; immunisation de la période de crise dans le calcul de subventionnement régional pour les organismes à finalité sociale – rappelons également que lors de l'initial, les agences immobilières sociales, régies de quartier, associations de promotion et de logement ont vu une augmentation de 20 % de leurs financements – ; instauration d'une enveloppe de 5 millions d'euros pour soutenir les CPAS qui permettra de faire face à l'afflux de demandes dont une partie concernera immanquablement le logement.

De manière plus spécifique, cet ajustement permet d'amorcer, de poursuivre ou de concrétiser plusieurs mesures phares de la DPR qui concernent notamment la rénovation et la création du parc de logements publics. Je ne sais pas quel sera votre bail ici, mais 1,2 milliard d'euros, je ne l'ai pas connu. On ne le connaîtra peut-être plus jamais. J'espère que non, car cela voudrait dire que les problèmes seraient résolus. Peut-être que oui, si l'on continue à investir de cette manière.

Une somme de 100 millions d'euros a été inscrite en engagement subvention SOL, destinée au financement du plan de rénovation. Il y a différentes subventions aux pouvoirs publics pour la création de logements sociaux, subventions aux organismes publics.

Ces derniers jours, vous l'avez lu et vous suivez la matière, M. le Ministre Dermagne ne s'est pas contenté de cela. Il va un pas plus loin : il met un budget de 24 millions d'euros sur la table pour le logement public, afin de sécuriser et d'embellir les logements et leurs abords. Nous serons d'accord là-dessus, c'est vrai que la crise a plus frappé les personnes vivant en appartements, lesquels ont parfois des difficultés de salubrité, de la surpopulation au niveau de la concentration des appartements. Ces 24 millions d'euros sont à propos et je tiens à le souligner ici.

Relevons encore des mesures pour le logement privé : le doublement des subventions en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement, l'augmentation des subventions au fonds du logement wallon dans le cadre des programmes communaux du logement, avec plus 2,7 millions d'euros en engagement et plus 1,3 million d'euros en liquidation. Je pense que M. le Ministre Dermagne est passé de la déclaration, lors de la Déclaration de politique régionale, aux actes, avec un début d'été qui a été frappé par son annonce avec le 1,2 milliard d'euros, et tout au long de la crise, un accompagnement en matière de logement social dont je le félicite. Je sais qu'avec ces moyens, la Wallonie pourra œuvrer de bonne manière.

Comme vous, comme d'autres, je sais que les besoins sont criants, c'est pour cela que les réponses du ministre sont à la hauteur du défi qui lui est proposé.

M. le Président. - Qui souhaite s'exprimer dans les interventions plus générales ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Merci à M. le Ministre pour son exposé introductif. J'ai pris la peine de lire attentivement les 217 pages de l'exposé particulier. Comme je n'y ai pas trouvé beaucoup d'informations utiles, j'attendais davantage de la présentation de M. le Ministre, mais vous avez été aussi laconique dans votre exposé introductif que vous l'êtes dans votre exposé particulier. Je dis cela en regrettant un peu, en termes de transparence de l'information budgétaire, que cet exposé particulier ne contienne réellement aucune information utile. Si vous l'avez lu, je vous mets au défi d'y trouver une information qui pourrait être exploitée et qui nous donnerait une explication, par exemple, sur les mouvements qui sont apportés aux lignes budgétaires. Il y a forcément des adaptations puisque l'on est dans un ajustement, il y a des plus et des moins. Néanmoins, dans cet exposé particulier, il n'y a pas la moindre explication, pas le moindre élément de motivation sur les changements qui sont apportés.

On reviendra en cours de discussion, programme par programme, ou sur certaines AB éventuellement, avec des questions plus précises pour essayer de comprendre les mouvements budgétaires que vous nous proposez.

Je me permettrai aussi de faire remarquer quelques erreurs dans le document. C'est peut-être votre dernier document budgétaire ici au sein de cette instance, ce serait dommage de laisser derrière vous un document qui comprendrait quelques erreurs. Peut-être pourrai-je vous suggérer de publier un erratum pour faire les adaptations utiles, de façon à ce que vous puissiez laisser un document tout à fait nickel à votre éventuel successeur, si d'aventure cela devait se produire. Ce que je ne manquerais pas de regretter, parce que je trouve par ailleurs bien agréable de vous avoir comme ministre en charge des Pouvoirs locaux.

Le document est laconique, l'exposé introductif l'est également. Je voudrais, dans la discussion globale que l'on peut développer dans un premier tour, souligner, en particulier à l'attention des collègues de la majorité, à quel point les mouvements budgétaires induisent un changement assez important au niveau des crédits d'engagement et au niveau des crédits de liquidation. Globalement, dans votre enveloppe budgétaire, vous créez un encours supplémentaire de 130 millions d'euros à la faveur de ce seul ajustement-ci. C'est notamment expliqué par les articles qui sont alimentés en moyens d'action, notamment dans le secteur du logement.

Sans contester ce choix, j'attire l'attention des collègues sur une approche budgétaire de l'encours qui est très différente d'un ministre à l'autre. Permettez-moi d'évoquer le sort des communes rurales, même si cela

ne relève pas de votre compétence, mais on est quand même dans la problématique des pouvoirs locaux. La ministre en charge de cette compétence a imposé un moratoire d'un an, qui est d'ailleurs toujours en cours, à l'égard des communes rurales, sous prétexte d'un encours des engagements qui lui paraissait particulièrement catastrophique. Cet encours était pourtant en diminution par rapport aux exercices précédents. Il est de l'ordre de 80 millions d'euros, sauf erreur de ma part.

Ici, dans votre ajustement, vous accroissez, d'un coup d'un seul, l'encours de 130 millions d'euros. Vous avez manifestement bénéficié de davantage de latitude et de faculté de la part de vos collègues, puisqu'ils vous ont laissé le soin de creuser cet encours.

Dans d'autres compétences qui intéressent aussi les communes, par contre, on serre les verrous et on ferme boutique quasiment, au motif d'un encours pourtant dérisoire par rapport aux masses globales.

Je me permets de souligner cet élément-là, parce que c'est quand même nécessaire, puisque l'encours s'accroît, de plancher sur une trajectoire budgétaire. Je sais que c'est compliqué, la crise est passée par là et pour le moment les prévisions à moyen terme sont difficiles à établir. Néanmoins, assez rapidement, le Gouvernement devra s'astreindre à cette discipline d'une trajectoire budgétaire pour que l'on puisse notamment être rassurés. Dégager des moyens d'action, c'est évidemment prometteur, cela permet d'initier des actions nouvelles. Encore faut-il que ce soit soutenable sur le long terme, lorsqu'il s'agira de décaisser l'argent. Pour être rassuré par rapport à cela, je pense que ce serait indispensable d'avoir une trajectoire budgétaire globale. J'espère qu'elle nous sera proposée, ou tout le moins à la faveur de la présentation du budget 2021 par le Gouvernement wallon.

Il y a dans votre budget, Monsieur le Ministre, des éléments tout à fait positifs. C'est évident. J'ai eu l'occasion de saluer votre action dans le cadre de la crise covid à l'égard des pouvoirs locaux. Je peux le redire ici. Il y a un certain nombre de crédits qui sont la traduction de cet engagement que vous avez pris. Sur ce point-là, je ne veux pas faire la fine bouche. Des mesures ont été prises dans le cadre du covid qui sont intéressantes.

Je me permettrai peut-être de vous interroger dès à présent sur quelques clarifications que je souhaiterais obtenir par rapport à cela.

Je n'ai pas retrouvé dans votre enveloppe les crédits afférant au financement des masques via les pouvoirs locaux. Les 7,3 millions d'euros qui ont été dégagés, sont-ils dans votre enveloppe ? Sont-ils ailleurs dans le budget de la Région ? Ce serait intéressant pour avoir le puzzle tout à fait complet de savoir exactement où est logée cette intervention.

En ce qui concerne l'intervention de 3,9 millions d'euros annoncés pour l'allègement de la fiscalité locale, on retrouve bien un montant de 1,9 million d'euros dans votre budget. Le montant annoncé a-t-il été amputé ou les 2 millions de solde se retrouvent-ils ailleurs ? J'imagine que vous nous donnerez des explications.

Par ailleurs, je voudrais aussi, dans le cadre des actions que vous menez dans le contexte de la crise covid, vous demander où l'on en est dans l'octroi du prêt CRAC de 160 millions d'euros à destination des communes. Pouvez-vous faire le point sur cette politique-là ? Combien de communes ont-elles bénéficié ou vont-elles bénéficier de ce mécanisme ? Puisque le début de l'aide, sauf erreur, doit démarrer à la fin de cette année-ci. Avez-vous déjà des informations ? Je rappelle qu'il s'agit d'un prêt. Ce qui pourra peut-être être utile à certaines communes, mais sur le principe, un prêt, ce n'est jamais qu'un report de charge. Des aides directes sont aussi indispensables. Il y en a quelques-unes dans votre budget. Je voudrais que l'on puisse faire le point sur ce volet-là également, si vous le permettez.

Au-delà de ces aspects liés à la crise du covid, je voudrais aussi revenir sur une problématique qui me paraît cruciale dans le secteur des pouvoirs locaux, c'est la problématique des pensions. Il y a dans votre budget un certain nombre d'allocations de base qui apparaissent, notamment pour le second pilier de pension. Je note un changement. Puisque les 5,6 millions d'euros, si je ne me trompe, qui avaient été dégagés pour venir en aide aux communes et les encourager à mettre en place ce deuxième pilier de pension, ce montant-là est désormais versé au CRAC. Le CRAC est utile. Il permet d'engranger tous les moyens disponibles dans le budget, mais, en termes de transparence, cela ne facilite pas nécessairement la vision que l'on peut avoir sur l'utilisation de ces moyens. Je voudrais savoir comment le CRAC va utiliser cette enveloppe. Des critères de répartition ont-ils été définis ? C'est en tout cas un changement par rapport à ce que vous nous aviez annoncé au moment de la présentation du budget initial. Qu'est-ce qui justifie cette évolution, même si sur le fond, nous restons favorables à une forme de soutien de la part de la Région wallonne ?

Encore faudrait-il que ce soutien soit à la hauteur de l'ampleur de la tâche. Ici, on est sur 5,6 millions d'euros et l'on sait à quel point c'est éloigné de l'ampleur du défi auquel sont confrontés les pouvoirs locaux.

Pour m'en référer à la seule étude Belfius sur les finances locales, l'on nous annonce une augmentation de la cotisation de responsabilisation qui passerait de 115 millions d'euros en 2018 à 290 millions d'euros en 2024. Il y a un gap qui est gigantesque et au regard duquel l'intervention de la Région, même si elle est bienvenue, est sans commune mesure.

Sur ce point, je voudrais vous interpellier à un double niveau, si je puis dire, puisque de deux choses l'une, soit c'est au niveau fédéral que l'on corrige les effets de la réforme bâclée puisque les incitants qui ont été mis en place au niveau fédéral, on doit bien constater que, pour l'essentiel, ils profitent aux communes flamandes à hauteur de 95 %, selon les chiffres de l'Union des villes et des communes de Wallonie. Il y a là un désavantage criant au détriment des communes wallonnes. Donc, soit on corrige ce mécanisme au niveau fédéral – vous y travaillez peut-être, le nouveau Gouvernement va peut-être mettre en place un mécanisme qui permettrait de limiter l'impact de l'augmentation de cotisation de responsabilisation sur l'ensemble des communes et de corriger la discrimination entre les communes du Nord et les communes du Sud. S'il faut donc agir, j'espère que vous le faites au niveau fédéral. Il faut aussi agir au niveau régional en limitant les impacts.

Cette problématique des pensions, c'est une bombe à retardement. Donc, soit au Fédéral on déconnecte la bombe pour que l'on puisse éviter qu'elle n'explose, soit elle explose réellement et alors, au niveau régional, il faudra en limiter les impacts dont on sait qu'ils vont être considérables sur les finances des pouvoirs locaux.

À ce stade, je ne vais pas revenir sur la problématique des zones de secours, mon collègue, M. Bastin, se réservant le plaisir de vous titiller à ce sujet. Je note simplement que dans l'ajustement que vous nous proposez, il y a un certain nombre de crédits qui apparaissent à l'égard des provinces et, honnêtement, cela mériterait une clarification parce que j'ai un peu l'impression que l'on navigue à vue par rapport aux provinces. On sait à quel point elles se plaignent de la révision du mécanisme de financement des zones de secours et dans le budget ici, on voit apparaître quelques lignes qui sont peut-être une forme de réponse à leurs doléances, mais sans que cela soit tout à fait structuré et en tout cas, tant budgétairement que juridiquement, il me semble qu'il y a des clarifications à faire puisque cette réforme, vous le savez, elle est contestée dans ses impacts budgétaires et aussi dans ses fondements juridiques. Dès lors, à la faveur de notre discussion, peut-être pourriez-vous nous apporter des précisions sur la façon selon laquelle vous allez asseoir juridiquement et budgétairement cette réforme importante.

Enfin, à ce stade, je voudrais aussi relever dans le secteur du logement une évolution qui doit nous interpellier. Il y a – l'on s'en réjouit – la mise en œuvre du plan de rénovation du logement public – et c'est loin d'être insignifiant –, mais, d'une part, cela n'épuise pas, loin de là, les engagements pris dans la Déclaration de politique régionale qui, en matière de logement, était particulièrement ambitieuse. Je ne veux pas ici rappeler l'intégralité, mais on parlait non seulement de la rénovation des logements, mais aussi d'un accroissement net de 12 000 logements publics au bénéfice des ménages. On parlait de la création de

résidences service social, de logements intergénérationnels. On parlait de l'augmentation du nombre de logements ou de bâtiments transformés en logements, on parlait de l'amplification des prêts à taux zéro permettant l'adaptation des logements. On parlait de l'augmentation du nombre de logements de transit et d'urgents disponibles, d'un prêt à taux zéro permettant le financement de la garantie locative, de l'adoption d'une allocation loyers pour les ménages, de l'éradication du sans-abrisme.

Les ambitions étaient vastes – elles le sont toujours –, mais, dans la réalisation de ces ambitions, il y a une avancée incontestable sur le plan de rénovation des logements publics. Pour le reste, les ambitions restent d'actualité sans doute, mais on tarde à voir une concrétisation.

La législature n'est pas tout à fait terminée, certes, mais ce serait intéressant d'avoir une indication sur ce que vous allez faire dans l'intervalle en tout cas, et dans l'attente de la mise en œuvre de ces ambitions. Je relève que certes le programme 12 en matière de logements publics connaît une augmentation importante, en tout cas en moyen d'action.

J'ai évoqué tout à l'heure la problématique de l'encours puisque en matière de crédits de liquidation, il y a par contre une diminution ; ce qui contribue à ce phénomène d'encours, mais d'une certaine manière, on peut être amené à penser que cela se fait au détriment du secteur privé où là, il y a une claire diminution des crédits entre le programme 11 et le programme 12. Il y a comme une espèce de transfert de crédits. L'investissement que vous faites dans le logement public était bien nécessaire. Pour le moment, il s'accompagne d'une réduction des moyens mis à disposition du logement dans le secteur privé. Je trouve que c'est assez interpellant. On aura peut-être l'occasion de revenir sur le détail des allocations de base notamment dans ce programme du logement du secteur privé, mais on doit bien constater un grand nombre de réductions de crédits, l'intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenus, elle est diminuée. Le crédit afférent à la l'allocation loyer est divisé par cinq. Les moyens mis à disposition du Fonds du Logement à des familles nombreuses de Wallonie sont également en diminution. Cela mériterait donc un mot d'explication pour que l'on puisse être un peu plus rassurés sur l'égalité attention qu'il nous faut porter, je pense, au secteur public comme au secteur privé puisque la problématique du logement ne se réduit pas à la rénovation des logements publics existants. Il y a bien d'autres défis et l'ajustement que vous proposez, en particulier pour le secteur privé est un ajustement négatif. À ce stade-ci, il n'est donc pas tout à fait rassurant par rapport aux ambitions que vous avez affichées dans votre déclaration de politique régionale.

Voici, Monsieur le Président, à ce stade, quelques commentaires généraux que je voulais formuler. Nous

aurons sans doute l'occasion de revenir sur des points plus précis en cours de débat.

M. le Président. - Avant de céder la parole à quelqu'un qui souhaite la prendre, j'ai une petite difficulté qu'il faut essayer de régler ensemble pour éviter les redites et redondances.

M. Beugnies a parlé de l'allocation loyer. M. Hazée a aussi une question à ce sujet dans les questions parlementaires et l'on a la même chose avec M. Evrard qui interrogeait M. le Ministre sur le CRAC.

Ce ne serait peut-être pas mal que vous preniez la parole, si vous le souhaitez, dans le cadre de ce débat. Comme cela, M. le Ministre pourra répondre globalement à votre question, mais aussi aux questions des autres intervenants sans quoi, tout à l'heure, on va refaire le même exercice qui n'aura pas beaucoup d'intérêt.

Peut-on procéder de la sorte et intégrer dans la discussion, s'il y a d'autres questions sur des thématiques qui sont contenues dans vos questions, je vous invite à les poser aussi. M. le Ministre y répond et l'on fait d'une pierre, deux coups.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je m'inscris dans la logique même de votre proposition, Monsieur le Président. Il me paraît opportun de joindre les questions qui ont un lien avec le débat budgétaire au débat budgétaire. Chacun gagnera du temps et ce sera plus interactif. Vous pouvez donc m'inscrire dans la discussion après ceux qui sont déjà inscrits.

M. le Président. - D'accord. Je n'ai plus d'inscrit pour le moment.

La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). - Je voulais simplement rebondir sur ce que disait M. Dispa. C'est vrai que dans ce document, il y a peu de motivations des mouvements, mais d'abord, je pense que l'on a tous vécu cette crise et l'on a tous une connaissance de tout ce qui a été décidé. Je pense, par exemple, aux millions d'euros qui ont été attribués aux CPAS en première ligne. On connaît donc un peu l'histoire et la raison de ces ajustements. M. Devin nous a fait un remarquable résumé de synthèse des ajustements. Je pense donc qu'il suffit de le relire. On ne peut pas faire mieux. Je voulais aussi voir le verre à moitié rempli plutôt qu'à moitié vide. On n'est jamais qu'à la première année de cette législature. C'est remarquable, je trouve, comme M. le Ministre a su imprimer déjà dans cet ajustement, la déclaration de politique régionale et je pense à ce Plan de rénovation qui, maintenant, est sur les rails et cet ajustement en est la preuve.

Pour le reste, j'aurai des questions plus précises sur des AB.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Mme Delporte reconnaît qu'il n'y a aucun élément de justification dans ces 220 pages, mais qu'elle peut s'en satisfaire.

Un exemple parmi beaucoup d'autres, je voudrais constater que la subvention au centre d'études en habitat durable est réduite à néant, dans le document, à l'allocation de base 33.04 du programme 11 « Logement dans le secteur privé », le montant est réduit à néant et il n'y a pas une ligne d'explication. Peut-être que vous, Madame Delporte, vous avez une explication sur la diminution ?

Voilà un exemple parmi d'autres d'une question que je me pose et qui, à ce stade-ci, n'a pas de réponse. C'est pour illustrer mon propos de départ.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Ma collègue prendra la parole sur le volet logement. Je vais me contenter des pouvoirs locaux.

Hier, le ministre-président a parlé de tsunami budgétaire. Je pense que cette année 2020, avec la crise du covid-19, nous sommes dans une situation tout à fait particulière.

Monsieur Beugnies, nous sommes un peu comme des entreprises privées, parce que nous avons eu, en tant que pouvoirs locaux, énormément d'aide du Gouvernement wallon. La seule chose, c'est que rien n'est jamais gratuit. À un moment, il faudra de toute façon trouver les financements pour compenser toutes ces aides qui ont été accordées aux pouvoirs locaux. Je pense que, aidé, on a été aidé, mais à un moment il faudra trouver les sources de financement. Cela, ce sera un autre débat pour les années futures.

Par rapport aux pouvoirs locaux, vous savez mon agacement par rapport aux provinces actuellement. À mon avis, mon collègue M. Bastin va compléter mes propos, en particulier par rapport au financement des zones de secours. Les pouvoirs locaux vont devoir faire des choix politiques, certains projets qui avaient été envisagés dans le cadre du PST devront être revus à la baisse ou devront carrément être supprimés suite à cette crise sanitaire. On voit que certaines provinces continuent de dépenser. Je parle en particulier de la Province du Hainaut, qui achète des bâtiments, investit dans différents projets, mais dans le même temps fait des déclarations, notamment le président du collège provincial qui parle de pure folie de demander le financement des zones de secours par les provinces.

Monsieur le Ministre, où en sommes-nous réellement par rapport à la reprise du financement par les provinces par rapport aux zones de secours ?

Aujourd'hui, dans l'ajustement budgétaire, on retrouve toujours cette aide au niveau des provinces pour le financement des zones de secours. Je voudrais savoir concrètement où nous en sommes.

Un message concret a-t-il été donné envers les provinces pour qu'elles revoient aussi leurs objectifs ?

C'est bien de demander aux pouvoirs locaux, aux communes de serrer la ceinture, de revoir les projets à la baisse, mais si, d'un autre côté, les provinces peuvent continuer à jouer et à vivre la grande vie, je ne peux plus supporter cette manière de faire. Tous les jours, en tout cas dans la presse locale, nous voyons des acquisitions de la part de la Province du Hainaut. Je me dis qu'il y a une contradiction par rapport au discours et aux actes.

Par rapport à la supracommunalité, il y a quelques éléments dans cet ajustement budgétaire, mais je pense qu'il faut encourager la supracommunalité. Dans le budget 2021, il faudra insister pour encourager cette supracommunalité, que ce soit entre commune, mais également entre commune et province, parce qu'il y a des économies à réaliser de nouveau à cause de cette crise sanitaire. C'est le bon *momentum* pour encourager ces échanges, ces collaborations via la supracommunalité.

Je vous avais interrogé en séance plénière il y a quelque temps par rapport aux travaux subsidiés où très peu avait déjà été mis en œuvre. On était dans la première année post-élection, puis il y a eu le covid-19. Qu'avez-vous pris comme mesures pour permettre aux pouvoirs locaux de bénéficier de tous ces travaux subsidiés dans un délai qui est beaucoup plus réduit que ce qui était annoncé au départ ?

Je ne serai pas beaucoup plus longue dans le cadre de la discussion générale, mais je voudrais conclure en disant que les mandataires locaux ont pris leurs responsabilités – les bourgmestres en particulier – dans la gestion de cette crise du covid-19. L'autonomie communale a été largement défendue et utilisée dans la gestion de cette crise. Chaque mandataire a pris ses responsabilités.

Je voudrais remercier le Gouvernement pour toutes les aides qui ont été octroyées aux pouvoirs locaux. De nouveau, les années 2021 et 2022, jusqu'aux prochaines élections, seront compliquées et difficiles pour les pouvoirs locaux, notamment par rapport au financement des CPAS puisque, comme vous le dites, il y aura de plus en plus de demandes, mais aussi de moins en moins de rentrées. Je prends l'exemple de ma commune, nous avons deux crèches, il y a eu beaucoup moins de rentrées pendant cette crise du covid-19, par rapport aux aides familiales, il y a eu beaucoup moins de demandes

vu que les personnes âgées sont des personnes à risque. Pour les pouvoirs locaux, si l'on prend les locations de salle, il n'y en a plus eu. Il y a eu énormément de dépenses, mais il y aura beaucoup moins de recettes.

On compte sur vous, Monsieur le Ministre, même si vous allez vers d'autres lieux, pour défendre et continuer à défendre les pouvoirs locaux que nous sommes.

M. le Président. - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Je voudrais intervenir sur la question du logement et peut-être dans un secteur dont on n'a pas encore beaucoup parlé, qui est le logement privé.

Depuis de nombreuses années, la Région s'est investie dans cette question de logements privés, pour permettre à des gens plus modestes de bénéficier d'un habitat de qualité et qui relève du secteur privé. On voit dans ce secteur qu'il y a toute une série d'AB qui diminue, parfois de façon minime, mais parfois de façon plus importante. On voit que le programme diminue globalement de 3 % en moyens d'engagement et de 6 % en moyens de paiement. Celui qui m'a le plus interpellée, c'est celui qui concerne le Fonds de logement des familles nombreuses, pour un montant de 2,76 millions d'euros. C'est un montant important. Je me pose des questions par rapport à cette action, sachant que ce fonds permet à ces familles d'acquérir un logement par une prise en compte d'une partie de leur emprunt.

D'autre part, il y a aussi la baisse de la subvention à la Société wallonne du crédit social. J'aurais voulu savoir quelles explications vous pouvez nous donner. Est-ce dû à une baisse d'activités liées à la crise du covid ? Est-ce dû à la demande du ministre du Budget qui vous a demandé de diminuer, de n'utiliser que 80 % de votre budget hors dépenses du covid ? Ou bien y a-t-il une autre raison, un glissement qui a pu se faire ?

On sait que la Société wallonne de crédit social a joué un rôle important dans cette crise du covid, puisqu'elle a mis en place, vous en avez été à l'origine, le Locaprêt sous forme de prêt à taux zéro. Je pense qu'elle a joué un rôle important. Je ne me souviens plus exactement du montant de la diminution, mais j'en reparlerai par après.

Par rapport à ce Locaprêt, j'aurais voulu savoir comment cela a été financé dans le cadre de l'ajustement budgétaire. Quelles sont les réallocations qu'on a utilisées pour son financement ?

On a abordé d'entrée de jeu dans cette commission les auditions que nous pourrions avoir avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, parce que je pense que la problématique du logement étudiant, qui était un des projets, n'a pas pu encore se mettre en place, mais il est

important de se pencher sur la question en termes de logement.

En termes de logement public, on a déjà abordé plusieurs fois la question et nous ne pouvons que nous réjouir de ce plan que vous avez mis en place puisqu'il y a un budget de 1,2 milliard d'euros qui est prévu sur cinq ans. On en a déjà parlé en commission.

Néanmoins, je voyais qu'il n'y avait que 100 millions d'euros prévus à l'ajustement.

Cela va-t-il permettre déjà certaines mises en route, certains travaux annoncés encore sur cette année 2020 ? Pouvez-vous nous dire à quoi ils vont servir concrètement ?

Il était question d'aller plus vite, mais là, de nouveau, c'est la crise du covid qui est certainement la raison principale de cela. J'aimerais vous entendre sur ce point.

L'autre mesure phare dont vous aviez parlé était la construction des 3 000 logements innovants. Pourriez-vous nous préciser ce que vous entendez par « logements innovants » ?

A-t-on déjà une idée bien précise des critères d'éligibilité pour ces nouveaux logements ?

Mais je constate quand même que, dans cet ajustement, la subvention connaît une diminution de 15 millions d'euros. J'aimerais avoir quelques explications à ce sujet.

J'imagine que vous allez augmenter les crédits à partir de l'année prochaine pour atteindre les objectifs fixés.

Nous savons tous, dans les communes, combien la mise en œuvre de ces logements publics est un parcours du combattant. Entre la décision, la première pierre et l'occupation, de nombreuses années peuvent se passer.

Qu'est-ce qui va réellement être liquidé en 2020 ?

Vous avez parlé d'un projet pilote également. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le sujet ?

M. le Président. - Les inscrits suivants sont MM. Demeuse, Bastin, Hazée, Evrard, Collignon.

La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - On alterne un peu les sujets puisque je compte revenir sur les pouvoirs locaux.

L'ajustement budgétaire intervient dans une situation compliquée pour les finances régionales, mais on sait par ailleurs que la situation des finances locales est sans doute encore plus compliquée. Les deux situations sont en tout cas très compliquées.

Dans ce cadre, on ne peut que saluer l'effort de 39 millions d'euros supplémentaires consacrés aux pouvoirs locaux.

On l'a dit, c'est lié à la prise en charge des mesures visant à lutter contre le covid-19, notamment, au niveau local.

Cela rappelle une fois de plus à quel point les communes et les bourgmestres ont été et sont encore aujourd'hui en première ligne dans cette crise et doivent en assumer les conséquences directement sur le terrain. Ce sont aussi les premiers interlocuteurs des citoyens, ce qui n'est pas toujours facile.

Il est important et essentiel de garantir le soutien nécessaire. C'est ce que la Région a fait depuis le début de la crise, ce qu'elle continue à faire et cela se traduit aujourd'hui dans l'ajustement budgétaire présenté. Il faut le souligner, comme cela a aussi été salué par de nombreux acteurs, notamment l'Union des villes et communes de Wallonie.

Une mesure importante que j'ai envie de souligner et que l'on n'a pas encore assez soulignée, c'est la décision de compenser intégralement la diminution attendue de plus de 8 millions d'euros du Fonds des communes, en raison de l'évolution des paramètres macroéconomiques. Ici, on dégage 8,5 millions d'euros de subventions exceptionnelles pour neutraliser cet impact et garantir un financement réel des communes malgré la crise.

C'est une étape importante parce que, jusqu'à présent, les mesures qui avaient été prises étaient aussi et surtout des mesures de souplesse budgétaire, ce qui est important pour donner un peu d'aide aux communes et leur permettre d'anticiper. Mais ici, on est dans une autre étape puisque c'est un réel financement, ce sont des moyens en plus, ou en tout cas une garantie des moyens pour les communes en plus que ce qu'elles auraient eu si l'on n'avait pas pris cette mesure.

J'ai aussi constaté la confirmation de l'annonce permettant de dégager 2 millions d'euros pour compenser les décisions d'allègement prises par les communes. Où en est actuellement la mise en œuvre concrète de cette aide de compensation de l'allègement de la fiscalité vers les communes ?

Je m'interroge sur une autre mesure qui concerne les compensations suite aux allègements fiscaux décidés par la Région. C'est aussi un des chevaux de bataille de l'Union des villes et communes de Wallonie. Autant je trouve la trace de la compensation de la forfaitisation des réductions au précompte immobilier, pour à peu près 8 millions d'euros, autant je ne trouve pas une augmentation similaire en ce qui concerne le complément régional, l'ancienne compensation plan Marshall, sauf pour les provinces.

J'aimerais quelques éclaircissements sur la ventilation de ces différents crédits budgétaires. On accorde toute une série de moyens aux provinces et je n'ai pas l'impression de les retrouver pour les communes.

Dans quelle mesure les moyens dégagés et annoncés permettront-ils de rattraper le retard de compensation qui a été dénoncé par l'Union des villes et communes de Wallonie ? Il y avait un gros arriéré en la matière. Reste-t-il un effort subsistant pour les prochains exercices ? Si vous pouviez m'éclairer sur cette question, je vous en serais très reconnaissant.

À noter aussi toute une série d'incitants pour la mise en œuvre du second pilier de pension, dont on a déjà parlé. J'aurais voulu savoir si ce sont des moyens supplémentaires ou si c'est une reventilation des budgets qui étaient octroyés.

Pour le second pilier de pension, je vois toute une série de nouveaux acteurs nommément désignés dans de nouveaux crédits budgétaires, mais j'imagine que c'est une reventilation liée à l'ancien poste plus large qui s'intitulait « Pouvoirs locaux ». Je voudrais en avoir la confirmation.

La situation a-t-elle changé sur le terrain dans le nombre de communes qui vous auraient fait part de leur volonté de se lancer dans cette dynamique du deuxième pilier ?

De façon plus générale, en parlant des pensions, pouvez-vous faire le point sur les réflexions en cours au niveau de la *task force* en matière de soutien aux communes pour la gestion du poids des pensions ? Des solutions émergent-elles déjà depuis les dernières fois où l'on a eu l'occasion d'en discuter en commission ?

Je termine en soulignant un point qui me semble particulièrement positif, à savoir les 10,2 millions d'euros de subsides exceptionnels dégagés pour les CPAS qui viennent s'ajouter aux subsides importants dégagés de manière exceptionnelle au niveau fédéral. C'est une vraie bouffée d'air importante pour les CPAS, qui sont eux aussi dans la gestion de la crise. Et la situation ne sera que de pire en pire dans les prochains mois et les prochaines années.

Le travail ne doit pas s'arrêter là et il faut refinancer les CPAS de manière plus structurelle puisque la crise ne fait que commencer. À ce niveau, j'attends beaucoup de l'accord fédéral, en espérant que des mesures réelles et structurelles pourront être prises ; peut-être même aurez-vous l'occasion de les mettre en œuvre, mais c'est une autre histoire.

M. le Président. - La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). - Monsieur le Ministre, vous vous en doutez, je viens pour les zones de secours. J'y

reviendrai en long, en large et en travers après cet ajustement budgétaire.

L'aide de 7,5 millions d'euros aux provinces est appréciable. Ce que je regrette, c'est que le système de répartition du Fonds des provinces ne soit pas appliqué. Ce sera un impact négatif pour les zones rurales et ce transfert des zones rurales ira probablement vers les grandes villes. En tant que membre d'un parti défenseur du monde rural, on ne peut que regretter cette méthode de calcul.

Pouvez-vous nous fournir la répartition complète de ces 7,5 millions d'euros ? Quelles provinces disposeront de quels moyens très exactement ?

En ce qui concerne la réforme elle-même, nous sommes très étonnés de ne voir aucun cavalier budgétaire qui impose légalement aux provinces le financement progressif vers les 60 %. Il n'existe toujours aucune obligation légale qui oblige ces provinces à débiter cette réforme. C'est tout de même assez interpellant quand on sait que, dans les faits, celle-ci a déjà plus que commencé.

Quand un texte décretsal sera-t-il déposé sur la table du Parlement ? Faudra-t-il s'attendre à un cavalier budgétaire en 2021 ou le futur texte sera-t-il rétroactif, ce qui imposera aux provinces un financement de 20 % pour 2020 alors que l'adoption dudit texte pourrait intervenir en 2021 ?

J'aurai été très bref. Nous en discuterons plus en profondeur.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Nous avons ici un exercice inédit puisque ce budget est le budget de tous les superlatifs. On n'a jamais eu d'augmentation des dépenses aussi fortes par rapport à l'initial. On n'a jamais eu de diminution des recettes aussi forte. On n'a jamais eu un montant global de dépenses aussi fort et pourtant, bien sûr, il n'y a là rien de réjouissant ni rien de glorieux puisque c'est la conséquence d'un contexte dont chacun mesure toute l'importance et toute l'ampleur sur notre ajustement.

J'en viens à quelques points concrets. D'abord l'allocation loyer puisque, comme M. Dispa l'a relevé, les crédits passent de 5 à 1 million d'euros. Je veux entendre de M. le Ministre le fait qu'il y a là une prise d'acte d'un projet qui n'a pas pu être mené aussi vite qu'espéré compte tenu des mois qui ont été perdus par le confinement. Chacun en comprend la raison. Je voudrais donc l'entendre nous dire aussi que, dans le cadre du conclave budgétaire qui commencera d'ici quelques jours, il entend bien défendre un crédit initial remis à plein et même au-delà puisque nous avons à l'esprit une progression de ce mécanisme. C'est la question que je voulais lui poser sur le budget.

Je développe alors en même temps, à votre suggestion, Monsieur le Président, les questions complémentaires qui faisaient l'objet d'une question orale à ce sujet puisque je voulais interroger M. le Ministre sur l'avancement du chantier au niveau du travail de préparation statistique, financier, administratif et législatif.

En février dernier, M. le Ministre m'indiquait qu'un travail statistique était alors en cours. Une étude spécifique du CEHD était annoncée. En mai dernier, au-delà de la confirmation de la réalisation de ce travail statistique par la SWL et le CEHD, M. le Ministre développait la nécessité de modifier l'article 14 du Code wallon de l'habitation durable afin d'habiliter le Gouvernement. Je cite M. le Ministre : « À en définir les modalités concrètes via une adaptation de l'arrêté régissant les allocations de déménagement et de loyer. C'est en tout cas le véhicule que nous avons identifié et choisi pour agir le plus rapidement possible ». M. le Ministre prévoyait d'avancer en même temps que la concrétisation d'autres engagements de la DPR tels que la création d'un prêt à taux zéro pour la constitution des garanties locatives. C'est un autre sujet que notre commission a déjà abordé à juste titre et à plusieurs reprises.

M. le Ministre précise également que le cadre actuellement envisagé serait l'octroi d'une aide de 100 euros par mois et par ménage qui remplirait simultanément plusieurs conditions qu'il citait. Un trimestre plus tard, je souhaite revenir aux nouvelles auprès de M. le Ministre.

Un avant-projet de décret a-t-il été déposé au Gouvernement ? L'approche quant aux critères à retenir pour calibrer la première étape a-t-elle été affinée ? La concertation entre le SPW et la SWL a-t-elle pu reprendre après le confinement afin d'affiner la concrétisation administrative du dossier ? Pouvez-vous confirmer l'échéance du premier semestre 2021 pour la mise en œuvre de ce dispositif ?

Voici, Monsieur le Président, pour clore la question orale déposée à ce sujet.

J'en reviens alors à l'exercice budgétaire pour questionner, moi aussi, la réallocation qui a été apportée sur la dotation du CEHD. M. le Ministre peut-il nous indiquer le fondement de cette réallocation ? S'agit-il d'une absence de moyens nécessaires, car des moyens resteraient disponibles par ailleurs ?

Pour ce qui concerne le Fonds du logement, M. Dispa met en exergue la diminution des crédits. Là-dessus, je veux lire avec lui le fait que l'allocation 61.05 est suivie de l'allocation 61.06 visant également des subventions au Fonds du logement wallon, dans le cadre ici des programmes communaux du logement et où les moyens d'action sont augmentés d'un montant

équivalent, à 60 000 euros près, au montant en diminution à l'allocation précitée.

Pour ce qui concerne les moyens de paiement, le mouvement est même inverse puisque les moyens de paiement sont renforcés.

Pouvez-vous nous éclairer sur ce double mouvement relatif au Fonds du logement ? Il ne serait pas correct de n'en avoir qu'un des deux.

Enfin, un bref mot à l'égard des provinces, car je partage assez fort ce que Mme Galant a développé, notamment quant à l'aisance financière qui continue à caractériser certaines initiatives. Au moment où le Collège provincial de la Province de Namur annonçait une réforme de façon brutale et sans aucune concertation, je recevais, comme sans doute beaucoup de monde, une publication en papier glacé, avec une série de photos pour nous faire part d'un certain nombre de rencontres avec les ambassadeurs. Je me suis dit : à quoi cela sert-il ? Qui lit ce document ? Cette dépense, qu'est-ce ? Trois jours plus tard, je recevais une autre brochure du même calibre pour me faire part d'un discours qui avait été tenu. Je me suis dit : mais où sommes-nous avec ce genre de dépense manifestement non prioritaire ? De surcroît, j'ai été assez stupéfait de la manière dont ce collège provincial – même si je ne compte pas ici en faire le débat de la journée – a conduit et annoncé un certain nombre de décisions qu'il entendait imposer sans aucune concertation avec personne, ni aucun débat démocratique au conseil provincial, ni aucune discussion avec les organisations représentatives des travailleurs, ni même aucune discussion avec les responsables des services concernés. C'est manifestement ahurissant comme manière de faire et j'ajoute qu'il n'y a aucune perspective non plus en termes de supracommunalité.

Je reviens sur le propos de Mme Galant. Il y a là un espace qu'il faut habiter, prolonger, concrétiser et cette réforme – en tout cas, dans cette province-là – est faite sans aucune vision, sans aucun dialogue avec les élus communaux. C'est également un point qui m'interpelle.

Pour le reste, M. Bastin a évoqué des provinces rurales qui seraient défavorisées par une répartition que vous auriez proposée. En réfléchissant, je me dis : quelles sont ces provinces rurales en Wallonie, parce que chacune d'entre elles compte un certain nombre de communes rurales ou de territoires ruraux, plus largement ?

Enfin, je partage le questionnement que M. Demeuse a évoqué par rapport aux dotations qui visent des éléments compensatoires par rapport au précompte immobilier ou par rapport à d'autres éléments de fiscalité, que ce soit pour ce qui concerne la forfaitisation de la réduction pour enfants à charge au précompte immobilier, réforme qui a déjà un certain nombre d'années au compteur, que ce soit au niveau des

aides en lien avec le plan Marshall ou que ce soit à l'égard des aides dont vous avez parlé aujourd'hui et qui visent le contexte de crise covid que chacun a bien à l'esprit.

Cela m'intéresse que vous soyez un peu plus précis dans les réponses que vous nous apportez pour bien comprendre les mouvements qui sont proposés.

J'ajoute peut-être une question complémentaire, c'est l'apparition de crédits dissociés, finalement, d'une différenciation entre des moyens d'action et des moyens de paiement pour certaines de ces allocations de base. J'avoue avoir du mal à percevoir la raison de cette distinction entre les moyens d'action et les moyens de paiement, mais sans doute une donnée m'a-t-elle échappé.

Pour terminer, et nonobstant le respect et l'affection que je peux vous porter – ou peut-être à cause du respect et de l'affection que je peux vous porter –, je veux former le vœu que le temps où la Wallonie est considérée comme la « D2 » du Gouvernement fédéral est fini. Dès lors, j'espère que les faits, que l'histoire permettront de voir avancer cette perspective. Nous verrons ce que le futur nous dira.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je vais être bref et ne pas revenir sur l'ensemble des questions qui ont été évoquées ici autour de la table, mais plutôt m'attarder sur la question que M. Dispa a posée tout à l'heure et qui concerne cette faculté qu'ont les communes en difficulté de s'adresser notamment au CRAC pour bénéficier notamment d'un prêt.

On sait que la date d'échéance était fixée à demain, le 30 septembre 2020. Si les estimations prévoient environ une trentaine de dossiers en 2020 et une centaine en 2021, je voulais profiter de cet ajustement budgétaire pour faire le point sur l'adhésion des communes par rapport à ce mécanisme. Combien de demandes ont-elles été effectuées ou quels freins éventuels avez-vous pu identifier ?

Un deuxième élément, c'est la remarque qui émanait de l'Union des villes et des communes de Wallonie, qui regrettait quelque part que cette possibilité ne soit pas octroyée aux communes bénéficiant de réserves, notamment dans certains secteurs particuliers, que ce soit en matière de soins hospitaliers ou encore de provision pour le reboisement dédié à la forêt dans les communes plus rurales puisque, effectivement, si ces communes ont mobilisé des réserves ou des prévisions, c'est parce qu'elles estiment que le risque est important, dans les mois et les années qui viennent, de devoir faire face à des dépenses qui seront inéluctables.

Je pense donc que, comme l'Union des villes et communes de Wallonie le souligne, il est sage d'avoir une prospection, même si je comprends la volonté du

Gouvernement de dire : « Si ces réserves sont là, mobilisez-les premièrement », pour autant qu'elles ne soient pas utiles ou identifiées comme telles. Là aussi, je voudrais avoir votre avis.

Enfin, la dernière possibilité d'emprunt évoquée concerne la possibilité de financer des dépenses ordinaires, exclusivement celles qui seraient dédiées à la relance économique. Là aussi, les communes ont-elles adhéré à ce principe et à cette dynamique ?

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je ne sais pas si j'interviens en dernier lieu, mais je vais essayer de ne pas faire trop de redites et d'être relativement concis.

Il est évident que l'ajustement est particulier puisque le covid a modifié la donne. Néanmoins, je pense qu'il y a plusieurs éléments à relever. Tout d'abord, dans un ajustement, dans le mot même, il y a le fait que l'on ajuste ce qui était prévu. C'est technique. Il y a aussi le fait que l'on préserve ou pas les moyens. Force est de constater que l'on a d'abord préservé les moyens, en suite de quoi l'on a aussi dégagé environ 50 millions d'euros pour soutenir les communes et des gestes ont été réalisés.

Je pense, comme Mme Galant l'a dit – c'est une réalité –, que les communes ont été et sont toujours en première ligne pour gérer cette situation, que personne n'a voulue et qui est assez compliquée, dans l'exécution de certaines normes parfois difficiles à comprendre. En tout cas, on essaie de les exécuter au mieux, en toute bonne foi et avec bon sens. On a pu avoir le soutien du ministre des Pouvoirs locaux également pour nos CPAS. Des gestes importants ont été faits. On parle de plus de 10 millions d'euros. On a également eu différents remboursements de dépenses dites « covid », que ce soit les masques ou les allègements fiscaux qui ont été réalisés. On a également pu obtenir l'ajustement de certains paramètres pour compenser les pertes des communes, mais tout cela a déjà été relevé. Même si cela a été relevé, je pense qu'il faut le souligner dans son effet positif.

Je ne partage pas la remarque du PTB qui vise à opposer monde économique et soutien aux communes. En tant que bourgmestre, je me suis plutôt senti soutenu et je pense à l'inverse qu'il faut soutenir l'économie pour éviter que des entreprises ou des indépendants ne se retrouvent dans une situation délicate et ne viennent encore, malheureusement, grossir les rangs de nos CPAS. Je ferai tout de même remarquer que les communes ont continué à verser l'entièreté des salaires à leur personnel. Je ne pense donc pas que les situations soient comparables, même s'il y aura un impact important. Les difficultés des communes ne sont pas nouvelles. Elles sont dues à l'impact des décisions, souvent prises à d'autres niveaux de pouvoir. Il y aura, effectivement, à gérer la problématique des pensions.

On le sait aussi, l'impact du *tax shift*, le financement des zones de secours, où l'on a aujourd'hui un geste qui est un geste concret, mais M. le Ministre a aussi désigné un groupe de travail pour faire en sorte d'affronter ces difficultés. Je pense qu'il faudra essayer aussi d'être au chevet des communes dans les années à venir relativement à tout ce qu'elles font, à tous les services qu'elles rendent puisqu'elles sont, dit-on, 50 % des donneurs d'ordre de travaux, ce qui fait en sorte que la roue économique puisse s'appliquer. À travers leurs CPAS ou leurs intercommunales, elles sont aussi présentes dans nos hôpitaux. C'est un pan que nous n'avons pas encore évoqué. Vous savez que les hôpitaux ont dû faire face au covid et qu'ils sont en première ligne, mais il y a aussi le fait que, avec ce covid, toutes les disciplines traditionnelles ou tous les rendez-vous habituels – un hôpital est aussi une entreprise – n'ont pas pu être pris. Ce sera aussi un rendez-vous qui me semble être important.

Un mot sur les zones de secours, je crois qu'il ne faut pas faire haro sur les provinces non plus parce qu'il faut bien se mettre à leur place. C'est déjà, lors d'un exercice budgétaire à la suite d'un ajustement, qu'elles doivent rembourser 20 % des dotations aux communes. À titre personnel, je ne sais pas ce qu'il se passe dans les autres provinces, mais, dans notre zone de secours, nous avons déjà reçu ou nous avons déjà la lecture de ce que nous allons recevoir. C'est quelque chose d'important. Je trouve que, dans cette matière-là, il faut trouver le juste équilibre entre ce que les pouvoirs locaux doivent faire, entre ce que les provinces peuvent rendre comme services à la collectivité, en ayant aussi à l'esprit qu'il y a beaucoup d'emplois dans les provinces.

D'un côté, on ne peut pas dire que les communes sont à bout de souffle. Il faut que les provinces fassent un geste. Quelque part, transférer la difficulté aux provinces... Je crois qu'il faut trouver un juste équilibre et un juste dialogue, mais il faut aussi reconnaître que c'est la première fois que l'on a réellement quelque chose de concret en termes d'aide aux communes. Je prends simplement l'exemple de la commune que je connais le mieux, c'est-à-dire la mienne, la Ville de Huy. Ce ne sont pas moins de 590 000 euros que je vais pouvoir réintégrer dans mon budget 2020, qui tourne autour de 48 millions d'euros. Il faut dire que ce n'est pas mince et que c'est un geste réel.

À l'inverse, ceux qui voient le pouvoir des provinces comme un pouvoir qui semble sempiternellement discuté, remis en cause dans notre géographie institutionnelle, je pense que la matière de la sécurité mérite que le pouvoir provincial s'y investisse très correctement et qu'il lie plutôt – je ne dirais pas une planche de salut – un argument dans le cadre duquel la province peut trouver un angle à se voir attribuer une compétence qui est essentielle pour nos concitoyens.

Je dirai un dernier mot relatif à la politique de la ville, parce que l'on a parlé de beaucoup de matières,

mais le ministre est aussi ministre de la ville. À ce niveau-là, des engagements budgétaires ont été tenus, en sus du fait des dispositifs que je défends particulièrement, qui sont la revitalisation et la rénovation urbaine, pour lesquels 50 % des moyens ont été maintenus de sorte que les communes soient également un bras armé de la relance.

Voilà en synthèse les quelques mots que je souhaitais exprimer au nom de mon groupe.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres interventions dans le cadre de ce premier tour, avant que M. le Ministre ne réponde ?

En ce qui concerne l'analyse des programmes et les questions plus particulières, on essaiera de prendre la ville, le logement et les pouvoirs locaux séparément, pour ne pas faire une soupe quand on viendra dans les programmes.

La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Merci, Mesdames et Messieurs les députés, pour vos questions, vos remarques, vos appréciations qui me font toujours chaud au cœur. Je peux vous dire que c'est toujours un plaisir pour moi d'être parmi vous. Je n'ai pas d'envie particulière de changement par rapport à cela.

Je vais essayer d'être le plus organisé et le plus ordonné possible pour essayer de répondre le plus précisément à vos différentes questions. C'est vrai que c'est toujours un exercice un peu particulier puisque, dans un premier tour, on a souvent tendance à la fois à partir sur de grands principes et à poser des questions qui appellent des réponses plus précises. Si tant est que je ne réponde pas directement et intégralement à vos questions, n'hésitez pas à m'interpeller et à me questionner par la suite.

Tout d'abord, par rapport à l'intervention générale de M. Beugnies, nous sommes ici dans le cadre d'un ajustement, certes, particulier puisqu'il s'inscrit dans un contexte de crise sans précédent, où nous avons voulu apporter des réponses rapides, le plus efficacement possible, en espérant que ces réponses, particulièrement les réponses budgétaires, puissent trouver le plus rapidement possible une concrétisation sur le terrain. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de réorienter à un certain moment des budgets précis vers des dispositifs qui permettraient et qui permettent d'apporter une réponse précise sur le terrain. Je prends un seul exemple, le budget réservé à l'allocation loyer, qui était de 5 millions d'euros à l'initial et pour lequel nous avons dégagé 4 millions d'euros à destination des CPAS. Sous quelle forme ? Sous la forme d'un crédit exceptionnel liquidé aux différents CPAS de Wallonie sur la base des critères du Fonds spécial de l'action sociale. Pourquoi ? Pour ne pas devoir réinventer l'eau chaude, pour avoir des critères que l'on connaît

aujourd'hui, soit des critères transparents, connus des différents bénéficiaires, et pour pouvoir agir rapidement.

Ce n'est pas – je tiens à l'affirmer ici – l'abandon de l'allocation loyer ; c'était dans une période d'urgence la réallocation de moyens vers et au bénéfice de celles et ceux qui en ont le plus besoin. Nous pensions – je continue à le penser – que les bénéficiaires potentiels de l'allocation loyer sont aussi des bénéficiaires de l'action des CPAS. Nous avons donc voulu renforcer cette action-là le plus rapidement possible dans un contexte de crise. Je le dis et le répète pour vous, Monsieur Beugnies, Monsieur Hazée, la volonté du Gouvernement et la mienne est, conformément à la Déclaration de politique régionale, de mettre en œuvre cette allocation loyer le plus rapidement possible, de la manière la plus efficace possible.

Nous savons que c'est un sujet relativement complexe et nous avons la volonté que cette allocation loyer soit mise en œuvre de la manière la plus rapide et la plus simple possible, à la fois pour les différents opérateurs et pour les bénéficiaires, la logique étant de s'inscrire dans une philosophie d'automatisme des droits et de faire en sorte que celles et ceux qui y ont droit puissent, demain, bénéficier de cette allocation loyer de manière quasi automatique.

Cela nécessite et a nécessité pas mal de réunions et de contacts entre les opérateurs de terrain, les représentants des SLSP, les représentants de la Société wallonne du logement, les représentants aussi du Service public de Wallonie Département du logement, auxquels nous avons voulu associer – c'était d'ailleurs une suggestion du SPW – les représentants – cela peut paraître un peu surprenant – du SPW Économie. Pourquoi ? Parce que, dans les contacts que nous avons eus et que mes équipes ont pu avoir, nous avons identifié un dispositif qui est celui des aides aux entreprises. Ce dispositif est aujourd'hui basé sur des développements informatiques qui fonctionnent, qui sont relativement robustes et qui pourraient, demain, moyennant quelques adaptations et une évolution du modèle informatique, être dupliqués ou en tout cas servir de base pour les processus de validation et de liquidation de l'allocation loyer.

La volonté, conformément aux engagements pris dans la DPR – que j'ai pu vous détailler ici à plusieurs reprises ici, notamment en réponse à des questions de M. Hazée –, c'est, dans le premier semestre 2021, de mettre en place cette allocation loyer sur la base d'un outil informatique qui s'inspire de ce qui existe au niveau du SPW Économie pour la liquidation des aides aux entreprises. C'est le travail qui a été initié et les contacts ont été entrepris dans ce sens.

Sans dévoiler ce que sera le budget initial 2021, je voudrais d'ores et déjà vous confirmer, Monsieur Hazée, que les budgets consacrés à l'allocation loyer seront sensiblement augmentés par rapport à

l'initial 2020, puisqu'il est prévu dans la trajectoire budgétaire que – je reviendrai dans un instant à la remarque générale de M. Dispa –, en 2021, l'allocation loyer se voit doter de près de 11 millions d'euros.

La volonté du Gouvernement et la mienne, ainsi que celle de mes équipes et des acteurs de terrain, est de mettre en place ce dispositif au bénéfice de celles et ceux qui en ont grandement besoin.

Le deuxième élément, Monsieur Beugnies, cela a été relevé à la fois par M. Devin et par M. Collignon notamment, et j'ai déjà pu m'exprimer sur ce point : la Wallonie n'a jamais abandonné ses pouvoirs locaux. Je voudrais que l'on soit conscient des moyens qui sont alloués par la Wallonie, qui partent du budget wallon, vers les pouvoirs locaux. En 2020, 1,9 milliard d'euros sont octroyés en direct aux pouvoirs locaux, en particulier aux communes, depuis le budget wallon ; 1,9 milliard d'euros auxquels l'on doit ajouter près de 500 millions d'euros relatifs aux points APE dont bénéficient directement ou indirectement les pouvoirs locaux.

On est donc à plus de 2,4 milliards d'euros qui sont transférés du budget wallon vers les budgets des pouvoirs locaux. C'est important de le dire, de l'avoir en tête et de ne pas omettre cela, parce que c'est un budget significatif. Il faut être clair : c'est un des plus gros budgets de transfert du budget wallon vers des opérateurs « extérieurs », même si l'imbrication et les collaborations sont importantes et constantes. Ce sont plus de 2,4 milliards d'euros qui sont versés en 2020, de manière constante. Vous savez que les mécanismes d'indexation du Fonds des communes, par exemple, c'est inflation + 1 %. Chaque année, c'est donc 1 % en plus de l'inflation. Sur cinq ans, c'est un refinancement constant de 5 %. Je ne vais pas revenir dans le détail, on pourrait ventiler les différentes dépenses, mais c'est important d'avoir en tête les chiffres exacts du soutien de la Wallonie à ces différents pouvoirs locaux et singulièrement à ces villes, ces communes et CPAS.

Je tenais à le redire, parce que l'on parle ici d'un ajustement. Vous avez parlé de quelques dizaines de millions d'euros, en les mettant en balance avec le soutien pendant la crise au secteur économique. Quand on dit « secteur économique », on ne parle pas majoritairement de grandes entreprises ; on parle surtout d'aide à des petits opérateurs économiques, des PME, des indépendants. C'est important aussi de le soutenir pour faire en sorte que l'économie wallonne, dont ils sont des acteurs essentiels, garde la tête hors de l'eau. Il ne faut donc pas les opposer. Comme M. Collignon l'a dit, ce sont des budgets qui vont en définitive à la collectivité.

J'en viens maintenant aux remarques de M. Dispa sur l'exposé particulier et son manque de précision. Monsieur Dispa, *mea maxima culpa*. Il est vrai que cet exposé particulier, de même que mon exposé

introductif, était pour le moins peu disert à différents égards. Cela s'explique de deux manières. D'abord, d'une manière objective, ce travail par rapport à l'ajustement budgétaire s'est fait à distance avec les différents départements de nos administrations, avec nos UAP. On a eu peu de réunions présentes et directes avec les représentants de nos administrations et de nos UAP. C'est vrai que, pour une fois – mais vous ne m'en voudrez pas, j'essaie toujours d'être le plus transparent possible et le plus complet possible dans les échanges que nous avons –, l'explication des différents mouvements a été moins complète et peut-être moins précise que d'habitude.

La raison subjective est que j'ai un plaisir particulier à être parmi vous et à répondre à vos questions. Je sais que, si les exposés sont trop complets ou sont exhaustifs, je n'aurai pas ce plaisir ou alors il sera moins long. Voilà les deux raisons, une objective et une subjective, à ce déficit d'explication et de détails au niveau de l'exposé particulier et de mon exposé introductif.

Le deuxième élément de réflexion pointé par M. Dispa, c'est l'augmentation significative de l'encours. C'est vrai, +130 millions d'euros, mais vous conviendrez qu'il s'explique en grande partie, pour 100 millions d'euros, par le Plan de rénovation du logement public. Il s'inscrit dans une logique de plan, avec un droit de tirage, avec des enveloppes connues, avec des liquidations qui auront lieu sur base annuelle et sur la base des plans approuvés par le Gouvernement. On est donc dans une opération qui est, budgétairement, tant en termes de crédits d'engagement que de crédits de liquidation et de rythme de liquidation, relativement maîtrisé.

Vous avez pris l'exemple des opérations de développement rural, avec quelque chose d'assez itératif où les opérations viennent s'ajouter les unes aux autres, avec des délais de réalisation qui sont asymétriques et parfois peu connus et peu maîtrisés par la Wallonie. J'ai la faiblesse de penser que l'opération dans son ensemble est relativement bien circonscrite tant en termes de crédits d'engagement que de crédits de liquidation, puisque l'on est sur un plan de rénovation qui se base sur des critères objectifs, qui sera monitoré, puisque le Plan de rénovation du logement public prévoit un comité de suivi technique et un comité de suivi budgétaire pour suivre les opérateurs au jour le jour et faire en sorte que ces budgets conséquents – M. Devin l'a rappelé –, sans précédent au niveau d'un plan de rénovation du logement public en Wallonie, soit consommé à bon escient au bénéfice de celles et ceux qui vivent aujourd'hui dans ces logements, au bénéfice aussi du secteur économique qui doit être un acteur important de ce plan de rénovation – nos PME, nos entreprises wallonnes, nos artisans wallons – et au bénéfice de l'environnement puisque vous savez que le focus particulier de ce plan de rénovation est mis sur la

rénovation énergétique en plus de la salubrité et de la sécurité.

On est face à une opération particulière, qui a été envisagée de la manière la plus cohérente possible à la fois par rapport aux opérations de terrain, aux bénéfices que cela doit apporter sur le terrain et en termes de suivi budgétaire. Vous savez que je travaille en étroite collaboration avec mon collègue et ami, le ministre du Budget, et qu'il n'aurait pas laissé passer un développement de l'encours sans maîtrise, sans suivi et sans monitoring.

Le deuxième élément, c'est le deuxième point qui explique l'augmentation de l'encours. Concernant ces 20 millions d'euros supplémentaires pour le Plan wallon d'investissement et le complément au FRIC, on est dans des balises fixées sur une base décrétable en termes d'engagement et de liquidation. Ici, on est donc tenu par rapport au texte et à la réglementation. Il n'y a rien de surprenant.

Je terminerai sur la question de l'encours. Je pense être un des ministres – ce n'est pas du tout une question de mérite ou d'implication, c'est plutôt dû aux différents dispositifs et aux différents outils que j'ai à piloter – qui a peut-être le moins d'encours au niveau des départements de la Wallonie. Il y a un dispositif qui comporte un certain encours important, c'est celui de la revitalisation et de la rénovation urbaines. On est principalement sur un encours administratif plutôt que sur un encours budgétaire à proprement parler puisque l'on n'est pas face à des factures qui seraient impayées, mais à des procédures qui s'échelonnent dans le temps et qui prennent, en tout cas à mon analyse, malheureusement beaucoup trop de temps. Ce sera aussi un des chantiers à venir de la législature de maximaliser les effets retour de ces opérations et de ces dispositifs qui sont des bons dispositifs : revitalisation urbaine et rénovation urbaine. Ce n'est pas aux bourgmestres, aux mandataires locaux qui sont dans cette assemblée que je dois le dire. Je sais que, parmi les têtes que je vois ici dans l'assemblée, vous êtes des utilisateurs réguliers de ces dispositifs.

Deuxième élément de l'intervention de M. Dispa, la question du logement de manière générale. Vous disiez : « Vous avez salué le travail effectué par rapport au Plan de rénovation du logement public et vous avez listé les différents projets, les différentes ambitions énumérées dans la Déclaration de politique régionale ». Je vous rassure, Monsieur Dispa, cette ambition figure dans la Déclaration de politique régionale et elle continue à m'animer au quotidien ainsi que mes équipes et les différents opérateurs de terrain.

Clairement, la priorité était de lancer le Plan de rénovation du logement public puisque c'est une opération qui s'étale sur toute la législature. Il fallait donc initier les choses le plus rapidement possible, avec le lancement du dispositif. Vous aurez remarqué que

l'on n'a pas voulu traîner, que l'on a même mis les bouchées doubles pour faire en sorte que l'on puisse lancer dès le déconfinement afin que ce plan de rénovation puisse participer de manière pleine et entière au plan de relance de la Wallonie. C'était une demande importante et récurrente du secteur de la construction. On a voulu y faire droit, ne pas traîner et faire en sorte que ce soit un plan qui puisse être lancé dans la première année de cette législature.

Mais effectivement, la législature est encore longue et les ambitions de la DPR sont nombreuses et importantes, à juste titre puisque – je ne dois pas vous le dire – le droit au logement proclamé par l'article 23 de la Constitution est quelque chose d'essentiel. Il n'est pas suffisant de le proclamer, il doit être concrétisé.

Cela nécessite toute une série de mesures. Vous en avez évoqué certaines. Je viens de faire le point sur l'allocation loyer qui fera l'objet d'une attention particulière et d'un lancement en 2021 de même que le prêt à taux zéro pour constituer la garantie locative. J'ai pu vous en exposer les grandes lignes en séance plénière il y a une quinzaine de jours et encore en Commission spéciale covid. Sur la base de l'habilitation qui a été donnée à la Société wallonne du crédit social pour le Locaprêt, la volonté est de lancer ce prêt à taux zéro pour la constitution de la garantie locative dans le premier trimestre 2021.

La Société wallonne du crédit social et mes équipes y travaillent d'arrache-pied pour pouvoir, là aussi sur la base d'un portail informatique simple, facile d'accès et rapide en termes de traitement, être lancé dans le premier trimestre 2021.

De même que les autres aspects de la politique du logement, pour répondre à l'interpellation de Mme de Coster-Bauchau, la construction de nouveaux logements et de logements innovants n'a pas été mise de côté non plus. Forcément, la crise et la période de confinement ont un peu freiné le travail de nos administrations et des opérateurs de terrain.

La volonté est de ne pas perdre les montants inscrits au budget 2020. Ils ont donc été maintenus à l'ajustement à la fois pour le financement des ancrages logement précédents et l'enveloppe de près de 19 millions d'euros pour la création de logements innovants. Dans ce cadre, la volonté est de pouvoir financer des opérations qui étaient prévues dans le Plan wallon d'investissement. Vous savez que ma prédécesseure avait lancé un appel aux Sociétés de logement de service public pour déposer des projets dans ce cadre. On sait donc que l'on a des projets qui sont réalisables relativement rapidement. La volonté pour 2020 est de faire bénéficier ces projets des budgets qui y sont inscrits et, comme je l'ai annoncé, pour 2021, d'initier un appel à projets qui servira lui aussi pour la mise en place d'un droit de tirage pérenne pour la

construction de logements, dans la même philosophie que le Plan de rénovation du logement.

Cela prend un peu plus de temps, puisque cela nécessitera la mise en place d'un cadre décretaal et réglementaire. On pense donc que la réflexion peut mûrir avec l'appel à projets et être pérennisée par la suite dans le cadre d'un décret et d'arrêtés d'application.

Madame de Coster-Bauchau, vous m'interrogez sur la question du caractère innovant. Je pense y avoir répondu aussi il y a une quinzaine de jours suite à une question de Mme Delporte. Le logement peut être innovant à différents égards. D'abord, dans les mécanismes de financement, je pense que le droit de tirage est une forme innovante de financer le logement public et la création de nouveaux logements. Sur le montage juridico-financier aussi, on sait que différentes formules peuvent et doivent être mises en œuvre pour faire en sorte que l'on puisse plus rapidement faire sortir du nouveau logement de terre. On pense à des accords-cadres. La Société wallonne du logement est en train d'y travailler pour faire en sorte que l'on puisse faire bénéficier les différents opérateurs de dispositifs qui soient cadrés et dans lesquels ils pourront aller piocher pour mettre des logements innovants à disposition de celles et ceux qui en ont besoin.

De plus, le logement peut être innovant dans sa conception, dans sa manière de construction. Je pense notamment au logement modulaire, à la construction en ossature bois ou en bois, les matériaux biosourcés. On a aussi eu l'occasion d'en débattre avec M. Desquesnes il y a quelques semaines.

Le logement peut donc être innovant à différents égards. La volonté est de ne pas fermer de porte, c'est d'avoir une définition la plus large possible et qui puisse faire en sorte que la palette d'offres dans la construction de logements, la construction rapide, soit la plus large, la plus vaste possible. Je suis ouvert à toutes les suggestions, à toutes les propositions, mais nous y travaillons déjà depuis un moment.

Pour continuer dans la politique du logement, vous m'avez interrogé sur les variations de certains dispositifs. Tout d'abord, Monsieur Beugnies, par rapport à la baisse de dotations de la Société wallonne du logement, je tiens à vous rassurer : ce n'est pas une baisse du montant de sa subvention de fonctionnement, il s'agit juste d'une reprise sur la réserve des montants trop perçus en 2018, 2019. C'est un équilibre et il s'agit de faire en sorte que les budgets collent à la réalité des opérations menées sur le terrain. Ce qui ne veut pas dire que l'on réduit les budgets nécessaires à la construction et à la rénovation de logements. C'est faire en sorte de tenir au plus près des besoins annuels. Vous savez qu'un budget est annuel. On veut donc être au plus près.

S'agissant du logement privé, vous avez été plusieurs à m'interroger sur les diminutions de budget

pour le Fonds wallon du logement et pour la Société wallonne du crédit social. Je tiens également à vous rassurer à cet égard : c'est un ajustement qui tient compte des évolutions réelles constatées en cours d'année. Vous savez que les interventions au niveau notamment de la Société wallonne du crédit social, mais aussi pour le Fonds du logement, sont des subventions octroyées par la Wallonie pour couvrir les différentiels de taux entre les taux auxquels les opérateurs du crédit social empruntent sur les marchés et les taux qui sont octroyés aux bénéficiaires de prêts sociaux. Les taux sont heureusement fort bas sur les marchés. L'intervention de la Région est nécessaire et moins importante. C'est simplement un ajustement mécanique sur la base de la politique de subventionnement et de soutien de ces différents acteurs pour la production de prêts.

On a eu, il y a quelques mois, pendant la période de confinement, des indications selon lesquelles les productions de prêts sociaux seraient en baisse en raison de la période de confinement et du ralentissement de l'activité. Depuis le déconfinement et la période de reprise, les chiffres tendent à nous faire penser que l'on serait à un niveau tel qu'il était prévu à l'initial 2020, voire un niveau légèrement supérieur à ce qui avait été prévu. Au niveau du Fonds du logement comme au niveau de la Société wallonne du crédit social, on est avec une activité de production de prêts sociaux qui sera telle qu'envisagée à l'initial 2020, voire légèrement supérieure.

Pour répondre à la dernière question de Mme de Coster-Bauchau par rapport au Locaprêt, il a été intégré dans le volume d'activités global de la SWCS. La SWCS n'a pas estimé devoir demander des moyens supplémentaires au Gouvernement. Pour l'instant, on tient la corde par rapport à ce qui avait été prévu. On verra à la fin de l'année ce que le bilan définitif nous dira.

Par rapport au logement privé, j'ai répondu. Je me permets aussi de revenir sur l'allocation loyer, puisqu'elle figure dans les budgets relatifs au secteur privé. Pour conforter ce que je vous ai dit tout à l'heure, vous avez vu que le budget initial était de 5 millions d'euros. Quatre millions d'euros ont été transférés vers un soutien exceptionnel aux CPAS. On a voulu maintenir 1 million d'euros sur le dispositif allocation loyer pour financer tout le travail de développement informatique pour permettre sa mise en œuvre dès 2021. C'est la raison pour laquelle on n'a pas basculé l'entièreté du budget et que 1 million d'euros ont été maintenus pour financer les développements informatiques qui seront cruciaux et déterminants pour faire en sorte que le mécanisme d'allocation loyer soit le plus rapide et le plus souple possible pour les différents opérateurs, malgré que cela reste un dispositif compliqué, notamment en termes de transfert d'informations, puisque l'on a différents opérateurs qui seront impliqués : les SLSP puisque le critère principal

d'entrée et d'éligibilité pour bénéficier de l'allocation loyer sera le fait d'être sur la liste d'attente du logement social ou du logement public depuis une certaine période. Ces informations, ce sont les SLSP qui en bénéficient, de même que les informations pratico-pratiques, la première étant un numéro de compte sur lequel il faudra pouvoir verser l'allocation loyer au bénéficiaire. Cela nécessite aussi un traitement au niveau de la Société wallonne du logement, un traitement au niveau du SPW Logement.

L'outil informatique est la solution informatique qui devra être développée en s'inspirant fortement ou en faisant évoluer l'outil informatique du SPW Économie. Ce sera l'élément déterminant pour que ce mécanisme d'allocation loyer soit le plus efficace possible au bénéfice de celles et ceux qui devront et qui pourront en bénéficier.

Toujours dans le chapitre consacré au logement privé, vous avez été plusieurs à m'interroger sur la suppression – et je vous rassure tout de suite, il n'y a pas eu de suppression – de la subvention accordée au centre d'étude en habitats durables, avec lequel nous collaborons au quotidien et dont le travail et les productions sont essentiels pour nous sur toute une série de projets. Je tiens d'ailleurs à revenir sur la décision du Gouvernement de jeudi dernier concernant la grille indicative des loyers et l'adjonction à cette grille d'un module « loyer chaud ». C'est sur la base de l'excellent travail et de la collaboration constante avec le CEHD que cette grille indicative a pu être complétée de ce module « loyer chaud ». Il n'est absolument pas question de revoir à la baisse les montants octroyés au CEHD. C'est simplement un transfert d'AB sur la base de la codification SEC adéquate.

On nous a fait la remarque qu'elle n'était plus opportune et adéquate. Elle est passée de l'AB 34.04 à l'AB 41.09. Cela a été fait préalablement à l'ajustement budgétaire par réallocation. Je tenais à vous rassurer par rapport à cela. J'ai pu en profiter pour saluer l'excellente collaboration avec le CEHD.

J'en reviens aux pouvoirs locaux, avec tout d'abord ce que j'ai pu évoquer sur les masses budgétaires octroyées chaque année et particulièrement en 2020 aux pouvoirs locaux. Dans mon court exposé introductif, j'ai pu faire le point sur les montants obtenus à l'ajustement budgétaire pour les compensations plan Marshall et précompte immobilier. C'était une demande récurrente de l'Union des villes et communes de Wallonie et je la pense légitime.

Comme j'ai déjà pu l'annoncer, ma vision des choses dans le cadre de la gestion de la crise de la covid-19, c'était d'être en soutien et aux côtés des pouvoirs locaux, et singulièrement des villes et communes et des CPAS, sans vouloir inventer des dispositifs supplémentaires.

On a des dispositifs qui existent : les fonds des communes, le FSAS, les compensations. Ici, la volonté a été d'utiliser ces mécanismes, de les renforcer et c'est ce qui a été fait. C'était – dans un esprit de juste reconnaissance par rapport au travail effectué et par rapport à l'implication des pouvoirs locaux dans la gestion de la crise – un moyen que j'ai estimé juste et rapide. La volonté était à la fois d'apporter des moyens complémentaires dans la gestion de l'urgence et de tenir compte de l'effort et de l'implication des pouvoirs locaux dans la gestion de la crise de manière générale, par rapport à leur application au quotidien au bénéfice de la population.

On n'a pas voulu inventer un dispositif nouveau supplémentaire, complémentaire. On est revenu sur des dispositifs qui existaient. On a voulu les compléter et revenir finalement sur ce qui avait été un engagement des précédents gouvernements, c'est-à-dire compenser à 100 % par rapport à des mesures imposées ou fortement suggérées aux pouvoirs locaux au niveau de certaines mesures de fiscalité, que ce soit au niveau du précompte immobilier ou au niveau de la fiscalité économique. Je le répète, je pense que, ce faisant, on a répondu à une demande historique de l'Union des villes et communes de Wallonie.

Toujours au niveau des pouvoirs locaux et concernant les mesures de soutien dans la crise, la mesure de financement des masques au niveau des pouvoirs locaux – une question de M. Dispa par rapport à l'identification et à la localisation des moyens, à savoir les 7,3 millions d'euros pour le financement des masques au niveau des pouvoirs locaux – se trouve sur l'AB 01.06 du programme 10.08, dans les budgets du ministre du Budget, à savoir la provision covid. Les 7,3 millions d'euros se trouvent là.

Les 2 millions d'euros d'allègement de fiscalité – c'était aussi une question de M. Dispa – se trouvent sur la provision du Plan wallon de transition, programme 10.08, dans les crédits du ministre-président. Vous savez que c'est la réutilisation des moyens du Plan wallon de transition, qui était d'ailleurs une suggestion de votre chef de groupe, si ma mémoire est bonne. Ces 2 millions d'euros se trouvent donc à cet endroit-là. Les transferts seront réalisés dès que – et si – le budget et l'ajustement budgétaire seront votés par le Parlement, dans quelques jours.

Toujours au niveau des mesures prises dans le cadre de la crise, vous avez été plusieurs à m'interroger sur les prêts CRAC. Je pense à MM. Dispa et Evrard. Comme vous le savez, le délai pour introduire la demande expirera demain.

Il est prévu – cela figurait dans la décision du Gouvernement – une évaluation par le Gouvernement le 31 mars 2021 pour voir les montants sollicités et ce qu'il conviendra de faire pour l'avenir. On sait – et Mme Galant l'a évoqué – que l'année 2020 est une

année compliquée, que l'année 2021 le sera tout autant, si pas plus. Quoique... J'ai déjà pu évoquer des simulations par rapport au coût de la crise : pertes de recettes, dépenses complémentaires. On doit encore affiner les choses, mais il y a des éléments qui étaient un peu contre-intuitifs. J'ai pu m'en expliquer avec M. Dispa il y a quelques jours. Ce travail de précision des chiffres est toujours en cours. C'est un *work in progress*, cela continue à évoluer. On verra aussi la manière et la nécessité de faire évaluer ou de prolonger ou de relancer certains dispositifs d'aide aux pouvoirs locaux.

S'agissant des prêts CRAC, en date du 23 septembre, le Centre régional d'aide aux communes n'avait encore reçu aucune demande formelle de crédit destiné à faire face à l'impact de la crise sanitaire. Il en va de même pour mon cabinet, qui n'en a réceptionné aucune. Néanmoins, du fait de l'association du CRAC aux travaux budgétaires des communes sous plan de gestion – vous savez que l'on a demandé aux communes d'actualiser leur plan de gestion –, le CRAC a pu identifier trois villes qui ont fait part, dans un premier temps, de leur volonté de bénéficier de cette mesure exceptionnelle.

M. Evrard m'interrogeait sur les éventuels freins qui auraient pu être identifiés pour expliquer le nombre limité des communes candidates à ces aides. Très sincèrement, on en voit peu. On en suppose une : c'est la difficulté peut-être psychologique de certaines villes et communes de faire appel à un prêt CRAC dès lors qu'elles ne sont pas aujourd'hui sous le plan de gestion et accompagnées par le CRAC. Il y a peut-être cette difficulté à faire appel au CRAC, qui est plus souvent connue par son acronyme que par son nom complet. Je rappelle que c'est le Centre régional d'aide aux communes et que le CRAC peut réaliser, au-delà de l'accompagnement des communes qui sont sous plan de gestion, des analyses, des études et des accompagnements plus ponctuels par rapport à des demandes formulées par des villes et des communes.

On sait que, malheureusement, le CRAC a parfois une réputation un peu négative. C'est un élément, intuitif et subjectif, qui pourrait expliquer le manque d'appétence de certaines villes et communes pour solliciter le bénéfice de ces différents mécanismes d'aide.

Nous ferons le point dans quelques semaines. De toute manière, la note au Gouvernement et la décision du Gouvernement ont mis une clause de rendez-vous, puisque nous devons analyser l'ensemble de la situation au 31 mars de l'année prochaine.

S'agissant maintenant des différents éléments de compensation. Je pense qu'il y avait une question de M. Demeuse par rapport à la ventilation, de même que M. Hazée s'interrogeait sur le fait d'avoir scindé certaines AB. Là, je fais appel à mon équipe, précieuse

au quotidien et en particulier à ce moment. On me souffle à l'oreille que c'est également, comme c'était le cas pour l'AB « CEHD », une mise en conformité par rapport au code SEC. Donc, il y a eu un travail de toilettage et de précision à cet égard.

Au niveau de la compensation PRI 43.15, elle se scinde au niveau du 43.15 et du 43.21.

Au niveau de la compensation plan Marshall, elle se scinde au niveau de l'AB 43.20 et de l'AB 43.32. Il faut lire les lignes de manière groupée. Comme je viens de l'expliquer, la raison est le travail de mise en conformité et de précision au niveau des codifications SEC.

Au global, communes et provinces, on a une compensation PRI de 13 562 000 euros en plus et plan Marshall de 17 762 000 euros en plus des compensations qui étaient prévues à l'ajustement budgétaire. On atteint les 31 millions d'euros de majorations tels qu'ils ont été évoqués dans le cadre de mon bref exposé introductif.

Au niveau des provinces, c'est un sujet qui anime les travaux de cette commission, de la plénière de temps en temps et, de plus en plus, ceux de nos amis de la presse. Comme je le disais, il y a de nouvelles lignes dans le budget pour tenir compte de la mise en conformité SEC telle que je viens de l'évoquer. Si je suis bien informé, un amendement de la majorité a été ou sera déposé auprès de M. le président.

M. le Président. - Je l'évoquerai juste après.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je suis toujours dans les compensations. Pour tenir compte des 120 000 euros au bénéfice des provinces dans le cadre de l'allègement de la fiscalité locale. C'était les prêts de 4 millions d'euros : les 2 millions d'euros qui se trouvent dans la provision Plan wallon de transition et les 1 969 000 euros issus des budgets affectés à l'initial à la prévention du radicalisme, qui ont été transférés pour financer ces mesures. Donc un amendement de 120 000 euros au bénéfice des provinces dans ce cadre.

Toutes les autres lignes, comme je viens de l'évoquer pour les compensations PRI et les compensations plan Marshall, sont des modifications qui tiennent compte de la nécessaire mise en conformité SEC au niveau des différentes AB.

Avant, on avait des AB générales, on a aujourd'hui des AB qui sont scindées : communes, provinces, CPAS, intercommunales. Cela explique cette ventilation qui n'est peut-être pas des plus lisible. Mais elle s'inscrit dans une volonté de tenir compte des remarques qui nous ont été formulées. Vous savez que j'y suis particulièrement attentif, d'où qu'elles viennent.

J'embraie sur la proposition faite par M. Dispa à l'entame de son exposé. Si différentes coquilles ou

erreurs ont été identifiées, ce qui semble être le cas, je suis ouvert à ce qu'un erratum puisse être déposé et ajouté au compte rendu de nos travaux, quelle que soit l'issue de l'histoire qui nous sera réservée.

J'en viens maintenant à la question du second pilier de pension, qui s'inscrit dans une problématique beaucoup plus large, comme vous l'avez évoqué, et qui nécessitera des moyens qui devront être augmentés. Il est clair que les montants inscrits à l'initial 2020 sont insuffisants pour faire face à cette problématique. Il s'agit déjà d'une réelle problématique aujourd'hui, mais qui, au vu des prévisions de l'étude Belfius citée par M. Dispa tout à l'heure, sont conformes à la réalité et aux chiffres. Si ce n'est que l'on a, selon les derniers chiffres, un impact qui s'accélère – et vous l'aviez évoqué, Monsieur Dispa –, et qui n'est que la conséquence – mais une conséquence importante –, singulièrement pour les pouvoirs locaux wallons, de la mesure « Incitants financiers, second pilier de pension » décidée par le Gouvernement fédéral sortant à l'initiative du ministre Bacquelaine et qui va impacter en 2021 d'ores et déjà les budgets communaux. De mémoire, pour ne citer qu'un chiffre important, conséquent et qui concerne l'une des deux plus grandes villes wallonnes, pour la seule Ville de Liège, on parle de plus de 3 millions d'euros d'impact de cette mesure d'incitants financiers qui, comme vous le savez, est impactée sur la cotisation de responsabilisation.

C'est donc finalement la double peine pour ces pouvoirs locaux qui n'ont pas pu mener une politique de statutarisation pour des raisons historiques et parfois même, comme c'est le cas de la Ville de Liège, imposées par les mesures d'accompagnement de son plan de gestion. C'est réellement une problématique dont à la fois le Gouvernement wallon et le ministre des Pouvoirs locaux que je suis et le Gouvernement fédéral devront se saisir pleinement dans les prochaines semaines et dans les prochains mois. Ce que j'espère sincèrement et ce que le Gouvernement wallon a d'ailleurs déjà fait puisque, vous le savez, les travaux de la *task force* finances locales ont notamment comme priorité, comme point d'intérêt, point d'attention prioritaire cette question de l'impact de la charge des pensions pour les pouvoirs locaux.

La question de M. Bastin par rapport aux 7,5 millions d'euros qui étaient prévus à l'initial pour accompagner et aider les provinces dans le processus de reprise progressive du financement communal dans les zones de secours, ces 7,5 millions d'euros seront répartis de la manière suivante :

- pour le Brabant wallon, à hauteur de 648 979 euros ;
- pour le Hainaut, à hauteur de 2 916 000 euros ;
- pour Liège, à concurrence de 2 280 000 euros ;
- pour le Luxembourg, à concurrence de plus de 669 000 euros ;
- pour la Province de Namur, à concurrence de 984 000 euros ;

Soit un total précis de 7,5 millions d'euros.

Monsieur Dispa, ces montants ne seront pas liquidés sur la base des critères du Fonds des provinces. Ils avaient été effectivement historiquement ponctionnés dans le Fonds des provinces, mais affectés par le Gouvernement précédent à autre chose, à savoir l'incitant second pilier de pension pour les pouvoirs locaux.

J'ai obtenu du Gouvernement wallon, à l'ajustement, que les montants non consommés dans ce cadre-là soient affectés à l'opération et au processus de reprise progressive par les provinces du financement de la part communale dans les zones de secours et nous avons décidé, en concertation avec les provinces, sur la base des chiffres et des capacités financières respectives des différentes provinces, de les liquider de la manière dont je viens de vous faire l'exposé.

Vous aurez, bien entendu, des chiffres de manière précise, il n'y a aucun problème à ce qu'on vous les transmette. Ils sont à votre disposition, bien entendu.

Je pense, ce faisant, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, avoir répondu à l'ensemble de vos questions. Si ce n'est pas le cas, je ne doute pas une seule seconde que vous reviendrez à la charge dans quelques instants.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette longue intervention de trois quarts d'heure qui, je l'espère, aura satisfait la plupart des parlementaires.

On peut peut-être entamer un deuxième tour, avec quelques précisions à ajouter, si vous le voulez.

Je voulais aussi, comme M. le ministre l'a indiqué, vous dire que j'ai bien reçu le projet d'amendement au projet de décret contenant le premier ajustement du budget général qui concerne la subvention exceptionnelle aux provinces signé par M. Collignon, Mme Galant et M. Demeuse. J'ai bien le document qui sera évidemment transmis à qui de droit.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour toutes vos explications. On a reçu des réponses à beaucoup de nos interrogations, je serai donc bref, mais permettez-moi ces quelques considérations. D'abord, on n'oppose pas du tout l'aide au secteur économique avec l'aide aux pouvoirs locaux, mais en cette période de crise grave, inédite, qui touche directement les gens et les communes, quand on regarde les chiffres, cela nous montre où sont placées les priorités du Gouvernement. Manifestement, c'est vers le secteur économique que la balance penche.

Concernant les CPAS, mon collègue du Parti socialiste a listé toute une série de missions que doivent assurer les CPAS. Quand on voit tout ce à quoi vont

devoir servir les fonds donnés aux CPAS, on a de sérieux doutes sur le fait que les montants évoqués seront suffisants.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Si Monsieur le Président et si Monsieur Beugnies acceptent, j'aimerais compléter, parce que je ne l'ai pas dit aujourd'hui, je rappelle : plus de 2,4 milliards d'euros versés ou transférés des budgets wallons vers les pouvoirs locaux. Je tiens à le dire, ce n'est pas rien. Alors, est-ce suffisant pour faire face à tous les besoins ? Je suis conscient que ce n'est pas le cas. Mais une fois de plus, et j'ai déjà pu le dire, notamment en réponse à l'une de vos interpellations ou prises de position, je pense que la Wallonie n'a jamais abandonné ses pouvoirs locaux. Se pose la question effectivement de décisions prises ailleurs, de transferts de charges qui n'ont pas toujours été financés. Je ne vais pas revenir là-dessus, cela nécessiterait de longs débats et sans doute des précisions complémentaires.

Sur la mesure CPAS, nous avons fait le choix de venir avec un complément de 10 millions d'euros affectés et liquidés sur la base des critères du Fonds spécial de l'action sociale, c'est-à-dire une dotation générale. On n'a pas fixé de critères aux CPAS, contrairement au Fédéral qui l'a affecté à la prise en charge de RIS complémentaires – ce qui pose d'ailleurs question et problème pour certains CPAS – en disant que le dur de la crise, ou en tout cas les conséquences de la crise de la covid-19, on n'y est pas encore, que ce sera plutôt fin de l'année ou dans le courant 2021, et que se pose donc la question de prolonger ces mesures et ces budgets qui sont disponibles aujourd'hui, mais à certaines conditions. On n'a pas fait ce choix au niveau wallon ; on a fait le choix de la rapidité, de l'efficacité et de la confiance aux acteurs de terrain de l'action sociale que sont les CPAS, en disant : « On vous octroie 120 millions d'euros complémentaires au FSAS sur la base des critères du FSAS et vous les utilisez comme bon vous semble, bien entendu pour faire face aux besoins de vos missions prioritaires ». Mais on n'a pas fixé de critères justement dans cette optique en disant : « L'argent vous sera versé quelle que soit la situation, quels que soient vos besoins spécifiques et les priorités que vous estimez devoir mettre en avant et défendre au bénéfice de la population ».

Ces choix que nous avons faits s'inscrivent dans l'approche et la volonté qui étaient les miennes en tant que ministre des Pouvoirs locaux et du Logement dans le cadre de cette crise. C'était d'être en soutien et à côté des acteurs de terrain dans une action de confiance et de soutien.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Évidemment, cela n'a jamais été dans nos propos. D'ailleurs, j'invite tout le monde à aller voir dans les enregistrements. On n'a jamais dit que la Région abandonnait les pouvoirs locaux. Cela n'a

jamais été notre propos et on est conscients des montants importants que vous évoquez, mais on parle ici spécifiquement de l'ajustement budgétaire. C'est de cela qu'on parle. Là, vous venez avec des montants ; moi, je parle de l'ajustement budgétaire. C'est par rapport à cet ajustement budgétaire que viennent mes remarques.

Je voulais terminer aussi par rapport au budget consacré au logement. On note que les budgets consacrés au logement augmentent, mais je voudrais rappeler que, s'ils augmentent, c'est uniquement dû au transfert des budgets du Plan wallon de transition et cela masque malheureusement la baisse globale du budget relatif au logement, si je vois les chiffres.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Si vous me permettez une précision, le Plan de rénovation du logement s'inscrit et s'inscrit toujours dans le Plan wallon de transition. Parce que, outre les objectifs sociaux, outre les objectifs économiques – puisque la volonté est de faire travailler les entreprises, les PME, les artisans de Wallonie – on poursuit un objectif de transition écologique, environnemental, puisque le focus est mis sur la rénovation énergétique en plus, bien entendu, de la sécurité et la salubrité. Faire en sorte que les logements publics aujourd'hui, dont certains sont des passoires énergétiques – ce qui est totalement inacceptable – et donc du logement public qui coûte et qui appauvrit d'une certaine manière celles et ceux qui les habitent, cela fait toujours partie du Plan wallon de transition.

Le Plan de rénovation du logement, au sein du Plan wallon de transition, prévoyait déjà pour 2020 une centaine de millions d'euros en crédits d'engagement. C'est juste un transfert d'écriture. Ils étaient prévus, ils ont été maintenus. Il se fait qu'ils se situent aujourd'hui à un autre endroit. On a tenu nos engagements. Les 100 millions d'euros étaient prévus pour le lancement du Plan de rénovation du logement qui s'inscrivait dans un ensemble plus large du Plan wallon de transition. On l'avait dit, on l'a fait : on avait inscrit les budgets, on a maintenu les budgets. Ces budgets sont aujourd'hui disponibles, ils seront complétés les années suivantes : deux crédits d'engagement supplémentaires à hauteur de 206 millions d'euros par an et de crédits de liquidation à hauteur aussi de 206 millions d'euros par an, liquidés de manière quasi automatique vers les opérateurs, sur la base d'un droit de tirage objectif, rapide, efficace.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - On n'a jamais dit le contraire, Monsieur le Ministre. Honnêtement, il y a eu un transfert. Nous voyons les chiffres, nous les constatons. S'il n'y avait pas eu de transfert, il y aurait une diminution du budget global.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Non, c'est le même montant. Il

figure à un autre endroit pour pouvoir être mobilisé. Avant, il était dans une provision où l'on ne pouvait pas l'utiliser directement. On a adopté le Plan wallon de rénovation du logement sur la base de critères objectifs qui n'ont été contestés par personne. Il n'y a pas eu une critique par rapport aux critères qui ont été choisis et retenus. On a travaillé – quand on dit « on », la troisième personne du singulier, cela exclut la personne qui parle –, mes équipes ont travaillé d'arrache-pied avec les opérateurs de terrain. Je tiens à nouveau à les féliciter pour le travail qui a été abattu dans des conditions difficiles. Ils n'ont pas voulu traîner, ils n'ont pas freiné pendant la période de confinement. Que du contraire, ils ont accéléré le tempo, ils ont tenu les différents intervenants à la culotte pour tenir l'engagement pris et faire en sorte que, dès 2020, on puisse lancer ce plan de rénovation attendu par une grande partie de la population, des acteurs économiques et des acteurs environnementaux.

Je terminerai par là. Je voulais les remercier pour ce travail acharné et de qualité qui a été réalisé et vous dire qu'il n'y a pas de diminution, pas de transfert. Que du contraire, il y a une précision, de sorte que les moyens qui ont été prévus en provision puissent être engagés dès demain.

M. le Président. - C'est bien, Monsieur le Ministre, je sens M. Beugnies très convaincu.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - On ne dit pas le contraire. Je pense que l'on se comprend mal. C'est juste que ce transfert masque une légère baisse du budget attribué au logement dans cet ajustement, c'est tout. C'est juste une question de compréhension.

M. le Président. - La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). - Je ne dis pas le contraire, je dis la même chose que vous. C'est tout un art de la rhétorique. On est en ajustement budgétaire. Monsieur le Ministre, deux chiffres : 2,4 milliards d'euros pour les pouvoirs locaux et 1,2 milliard d'euros pour un plan de rénovation du logement public.

En tant que membre de la majorité parlementaire, je suis très heureux de pouvoir soutenir un gouvernement qui accomplit les engagements auxquels il s'est astreint. C'est formidable.

En tant que bourgmestre, je sais combien on est aidé par le Gouvernement wallon. Le Fonds des communes a toute votre attention.

Ici, ce que je préconise – je l'ai déjà dit, je vais vous le redire et je vais aller un pas plus loin, je l'avais dit à MM. Dispa, Bastin et Antoine –, c'est qu'il ne faut pas opposer les communes aux provinces. Il faut pouvoir, dans une négociation qui est en cours et peut-être demain avec certains autour de la table – nous avons fait

notre job au Gouvernement wallon – pouvoir faire en sorte que le Fédéral, Monsieur le Ministre, *Meneer de Minister*, puisse rencontrer ses engagements. Parce que la province va faire ce qu'elle doit faire, les communes font déjà depuis tellement d'années beaucoup plus que ce qu'elles doivent faire. Il faut donc que chacun puisse assumer ce que le législateur de son assemblée a prédit.

En l'occurrence, il reste à travailler sur les zones de police – et je pense que c'est très important. Les calculs qui avaient été faits auparavant, la norme KUL, les remet-on sur la table ou pas ? Avec quelle hauteur de refinancement ?

Les zones de secours qui partent avec une ambition de 50/50 et l'on est aujourd'hui à 90 % d'intervention des communes et 10 % du Fédéral. Je crois donc que l'enjeu, il est réellement celui-ci.

Après avoir répondu au défi wallon, il va falloir maintenant répondre au défi fédéral pour le bien de tous les citoyens

M. le Président. - Je regarde toujours Mme Galant, parce que je ne voudrais pas la frustrer une deuxième fois.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Merci, Monsieur le Président. Merci à M. le Ministre pour ses éléments de réponse.

Mea maxima culpa, avez-vous dit. J'ai tendance à être tout de suite beaucoup plus indulgent quand vous reconnaissez que les explications dans l'exposé particulier n'étaient pas tout à fait complètes. Pour dire la vérité, elles étaient même franchement inexistantes. Si vous restez dans vos compétences, je suis prêt à me mettre à votre disposition et à la disposition de vos collaborateurs pour relire les futurs documents budgétaires et éventuellement apporter ma petite pierre à l'édifice sur la complétude des documents.

Je pourrais le faire ici en aparté, mais il y a une annexe, l'annexe I, qui est une annexe tout à fait intéressante portant sur la politique de genre au sein de vos compétences. Si nous étions en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est un document qui donnerait lieu à des débats...

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Fort heureusement, nous n'y sommes pas.

M. Dispa (cdH). - Des débats très approfondis sur ce type de problématique, mais puisque ici...

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Fort heureusement pour moi.

(Rires)

M. Dispa (cdH). - Puisque ici, vous produisez cette annexe, je me permets de faire remarquer que le tableau qui est joint à cette annexe, en page 117 du document, est complètement dépassé. Dans ce document-là, on a des chiffres qui ne correspondent pas du tout aux montants de l'ajustement. L'allocation loyer est encore renseignée à 5 millions d'euros. Sur à peu près toutes les lignes, les chiffres ne sont pas corrects – les crédits de liquidation pour les plans sociaux intégrés, et cetera. Je le mentionne simplement pour que vous puissiez, le cas échéant, ajuster les montants.

Pour ce qui concerne la réflexion sur l'encours. Je prends note que l'opération « logement public » est a priori planifiée, maîtrisée. On aura l'occasion d'en vérifier la mise en œuvre au cours des années qui viennent. J'ai surtout apprécié votre commentaire sur l'encours dans vos compétences de rénovation urbaine. Vous dites que c'est un encours plus administratif que budgétaire. Je suis tout à fait de votre avis. C'est exactement le cas dans le développement rural. C'est un encours administratif. C'est un encours qui est lié à la lenteur des procédures, au temps nécessaire pour passer tous les marchés publics, et cetera. Ce n'est pas véritablement un danger. Si vous deviez changer d'attribution, je ne peux que vous suggérer de reprendre la compétence du développement rural. Cela donnerait une belle cohérence puisque vous auriez les leviers à la fois de la rénovation urbaine et du développement rural. L'encours serait géré de manière pragmatique et sans pénalisation pour les bénéficiaires.

S'agissant de la question du logement, vous dites que les ambitions restent intactes, et je n'en doute pas, mais je dois bien constater qu'à ce stade, dans les chiffres qui sont présents dans cet ajustement budgétaire, on ne retrouve pas tout à fait ces ambitions. On nous avait expliqué que l'allocation loyer serait reportée à des jours meilleurs. On se donne rendez-vous pour 2021. En 2020, le crédit sera simplement utilisé pour l'outil informatique.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur Dispa, si vous me permettez.

M. Dispa (cdH). - Je vous en prie.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Ce n'est pas une surprise, je l'avais annoncé très clairement : on a été confronté à un mécanisme qui, pour être efficace et pour ne pas créer d'injustice, de tension, de difficulté dans sa mise en œuvre, nécessite plus de travail, d'attention et de développement – je reviens sur l'outil informatique qui doit être robuste et efficace. Je pense l'avoir déjà annoncé en réponse à une question de M. Hazée, il y a quelques mois. J'ai voulu être transparent par rapport à cela. J'essaie de tenir les délais quand c'est possible. Je fais tout pour que ce soit le cas. Si je constate, dans certains dispositifs, que cela ne pourra pas être le cas, je

préfère être transparent à la fois vis-à-vis de vous, mais aussi et surtout vis-à-vis de celles et ceux qui attendent le bénéfice de cette mesure, comme d'autres d'ailleurs.

M. Dispa (cdH). - En effet, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Forcément, la transparence s'impose d'une certaine manière, sur cet aspect-là comme sur d'autres. Dans le programme du logement, il y a aussi le financement des frais pour la première acquisition, pour lequel vous aviez prévu 2 millions d'euros à l'initial et, par le biais d'une réallocation ou d'un transfert, ce montant a disparu. Dans l'ajustement, là aussi, il n'y a plus de moyens. C'est à nouveau une ambition qui est reportée, qui ne pourra pas se réaliser ici en 2020.

C'est pareil pour la construction de nouveaux logements puisque, par exemple, sur le programme du logement public, sur l'AB 61.07, ce sont 12 millions d'euros de moins en termes de moyens d'action.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - En liquidation.

M. Dispa (cdH). - Je n'en suis pas sûr. Je pense que c'est en moyens d'action. On peut vérifier.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Si M. le Président est d'accord, on peut y revenir.

M. Dispa (cdH). - Tout simplement, je relève que les ambitions sont intactes, mais elles ne se vérifient pas dans les chiffres de cet ajustement.

Au-delà de cet ajustement, pour faire le lien avec la discussion que l'on a eue sur les provinces, vous avez évoqué l'agence immobilière sociale que vous venez de reconnaître en Picardie. Dans cette réflexion sur les AIS, je relève que la modification du financement des zones de secours et des provinces va induire des effets, y compris sur les AIS. En Province de Namur – M. Hazée y a fait allusion –, le Collège provincial a fait entendre que le financement des AIS en Province de Namur serait supprimé au départ de la province. On ne peut pas ignorer non plus les effets secondaires des décisions qui sont prises. Je me permets de le signaler parce que cela va être une difficulté qui vient témoigner des impacts non désirés de toute une série d'orientations qui sont prises au départ du Gouvernement wallon.

S'agissant des pouvoirs locaux, je souscris à votre propos sur les moyens importants qui sont dégagés par la Région wallonne en faveur des pouvoirs locaux. Je note votre insistance sur le pour cent additionnel. Vous en avez parlé aujourd'hui, vous en aviez parlé dans un article, dans une interview au début du mois de septembre, le 11 septembre. Mon collaborateur redoutait un 11 septembre pour le monde municipal wallon. Cette insistance sur le pour cent additionnel, est-ce une façon de le questionner ? Ou bien réaffirmez-vous très clairement que, sur la durée de la législature...

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je réaffirme très clairement.

M. Dispa (cdH). - Je pense que cela valait la peine de le confirmer, pour qu'il n'y ait pas de malentendu par rapport à cela, même si c'est un effort qui est appréciable.

S'agissant toujours des pouvoirs locaux, je suis interpellé par les informations que vous nous communiquez concernant l'enveloppe de 160 millions d'euros pour le prêt CRAC. C'était bien de ce montant-là que l'on parlait. À ce jour, il n'y a aucune demande formelle. Objectivement, c'est un flop magistral. Cela m'intéresserait de connaître les communes qui pourraient être intéressées et qui pourraient en bénéficier. Quoi qu'il en soit, par rapport à une annonce d'une enveloppe de 160 millions d'euros, n'avoir à ce jour, au moment où l'on clôture les opérations, pratiquement aucune demande, c'est le signe que la mesure n'était pas calibrée. Il y a peut-être la peur du CRAC, c'est l'argument que vous avancez.

Au-delà de cela, ce n'était pas une bonne mesure, parce que les prêts, ce sont les prêts, mais les aides directes sont beaucoup plus appréciables pour ceux qui peuvent en bénéficier. Surtout en termes de gestion, du point de vue des pouvoirs locaux, objectivement, s'engager dans un prêt à 20 ans pour encaisser l'impact d'une crise exceptionnelle comme celle que l'on vient de vivre en 2020, je pense que les communes ont raison de ne pas rentrer dans ce dispositif-là parce que c'est étaler une charge sur les 20 années qui viennent alors qu'il faut pouvoir l'encaisser. Quoi qu'il en soit, c'est tout de même un élément important que vous nous communiquez et je pense qu'il y a là matière à s'interroger sur la pertinence de la mesure et éventuellement sur la réorientation que le Gouvernement pourrait être amené à décider le cas échéant.

Merci pour les explications concernant les ajustements entre les crédits pour les communes et les provinces. Je pense que c'est effectivement plus clair. L'amendement qui a été annoncé, nous ne l'avons pas encore reçu, mais je ne doute pas que nous le recevons prochainement.

En ce qui concerne la problématique des pensions, nous sommes d'accord pour dire qu'il y a une action à mener au Fédéral et au niveau régional. J'ai trois réflexions à ce stade.

Les travaux de la *task force* sont consacrés notamment à ce défi. Je me permets de relever que, à ce jour, sauf erreur de ma part, nous n'avons reçu aucun élément en provenance de la *task force*. Vous vous êtes engagés à partager les conclusions entre nous – et je n'ai aucun doute à ce sujet –, mais, puisque le temps passe, je crois qu'il serait utile que des documents, même intermédiaires, soient mis sur la table pour que l'on

puisse prendre toute la mesure de ces difficultés sur ce dossier comme sur d'autres.

Sauf erreur de ma part, je pense que vous n'avez pas donné la ventilation du crédit de 5,6 millions d'euros qui va basculer vers le CRAC. Le CRAC est intéressant, c'est notamment ce qui permet d'éviter d'avoir un encours, c'est d'avoir un outil qui peut être le réceptacle des crédits non utilisés. Comment le montant sera-t-il ventilé dans votre exposé particulier ?

Par ailleurs, il est fait mention d'un acronyme qui m'a laissé perplexe pour parler d'une intervention pour les PAELT, je crois, ou quelque chose de cet ordre-là. Je ne sais pas trop de quoi il s'agit.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je le dis pour le rapport : il s'agit des prêts d'aide extraordinaire long terme, octroyés par l'intermédiaire du CRAC.

M. Dispa (cdH). - Reste la question sur la ventilation de ce montant de 5,6 millions d'euros. Est-ce le Gouvernement qui en décidera ? Cela n'est pas prévu, sauf erreur, dans le cavalier budgétaire, donc ce serait peut-être intéressant d'avoir des précisions là-dessus.

Plus fondamentalement, vous avez évoqué la problématique de la statutarisation et la double peine pour certaines communes. Je crois que la solution, au-delà des mesures de court terme, c'est de repenser complètement notre fonction publique locale et de sortir de cette dualité entre agents statutaires et agents contractuels. La solution durable et structurelle est là. C'est un chantier important et j'espère que vous aurez l'occasion de vous en saisir, mais, en toute hypothèse, c'est la piste qu'il faut privilégier.

Voilà, Monsieur le Président, les réflexions que m'inspirait la réponse de M. le Ministre.

Cela m'aurait intéressé – mais on y reviendra peut-être dans l'examen des programmes plus particulièrement – d'avoir aussi de sa part une explication sur son approche des programmes de rénovation et de revitalisation urbaines. Il y a une majoration, notamment en revitalisation urbaine. Est-ce pour un projet ou des projets particuliers ? Qu'entendez-vous soutenir à travers cette augmentation de moyens ?

En termes de rénovations en particulier, comment gérez-vous le dispositif ? On sait notamment que l'instruction des demandes est parfois tributaire de l'approche du ministre compétent. Certains décident au cas par cas au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers, d'autres attendent qu'il y ait un volume de dossiers. Je crois que la réglementation prévoit que les demandes doivent être introduites pour le 15 décembre, si ma mémoire est bonne. C'est une date qui figure dans le texte réglementaire, mais qui n'a pas beaucoup de pertinence. Comment gérez-vous ces différents

dossiers ? Les crédits dont vous disposez vous permettent-ils de répondre aux demandes ?

Je voudrais aussi souligner – cela n'a pas encore été évoqué – que, dans les programmes qui relèvent de vos compétences, vous avez supprimé les crédits relatifs à la lutte contre le radicalisme, notamment les moyens mis à disposition ou destinés aux cellules locales de lutte contre le radicalisme. Pourtant, dans des réponses que vous nous avez apportées sur des questionnements à ce sujet, vous avez expliqué qu'il y avait des réflexions et des analyses qui étaient en cours. Ici, le crédit est réduit à néant. Il serait intéressant d'avoir une réponse de votre part. J'espère que ce n'est pas un renoncement à l'égard d'une politique qui paraît peut-être moins d'actualité aujourd'hui, mais qui reste cependant bien nécessaire à mon sens.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres interventions avant la deuxième réponse de M. le Ministre ?

La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Très rapidement, Monsieur le Président. Simplement pour remercier M. le Ministre pour ses réponses et souligner que je suis pleinement rassuré par rapport aux explications qui ont été fournies par rapport aux différentes compensations. Je suis heureux d'entendre que c'est bien une compensation à 100 %.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur Dispa, on va essayer de toiletter et de corriger ce qui doit et ce qui peut l'être d'ici à l'adoption – j'espère – de cet ajustement par notre assemblée.

S'agissant des pensions et des 5,6 millions d'euros prévus dont la trajectoire budgétaire établie par les négociateurs de cette majorité prévoit une augmentation d'ici à 2024, pour ne pas mettre la charrue avant les bœufs – puisque la *task force* Finances locales a comme point d'attention prioritaire et spécifique la question de la charge des pensions pour les pouvoirs locaux –, nous avons sollicité la *task force* pour formuler des suggestions et des propositions d'utilisation au Gouvernement. Très prochainement, on devrait venir au Gouvernement avec une proposition sur la base des recommandations et des propositions de la *task force*. Pour l'instant, très sincèrement, je ne peux pas, de manière très transparente, vous en dire plus puisque le travail a été organisé comme cela.

S'agissant de la rénovation et de la revitalisation urbaines, comme j'ai déjà pu le dire, je pense que ce sont des dispositifs très intéressants qui permettent d'avoir des actions concrètes au niveau des tissus urbains. C'est vrai qu'avoir une réflexion par rapport à des dispositifs similaires en rénovation rurale et peut-

être avoir quelque chose qui s'inspire l'un de l'autre et en prenant le meilleur dans chacun des dispositifs aurait du sens, mais c'est un autre débat.

S'agissant de ces deux dispositifs, d'abord, je pense – c'est vrai pour tout, c'est l'un de mes leitmotivs, vous le savez, c'est un mantra – que l'on doit encore pouvoir simplifier ces dispositifs qui, sur papier, sont assez simples, mais qui le sont beaucoup moins dans la pratique, singulièrement s'agissant de la rénovation urbaine. La revitalisation est un peu plus rapide. On est aussi sur des dispositifs différents.

Revitalisation, je parle ici sous le contrôle de M. Collignon, dont je sais qu'il en est un fervent promoteur. C'est une belle opération et un beau dispositif de partenariat public-privé qui permet d'avoir des effets leviers sur des quartiers ou des îlots au bénéfice de la population. Ma volonté, c'est de pouvoir simplifier ces mécanismes pour qu'ils soient plus utilisés et plus rapidement utilisés.

Je reviens sur la rénovation. Vous me demandez quelle est mon approche par rapport à ces dispositifs. On est avec des dispositifs qui sont tellement longs à mettre en œuvre pratiquement sur le terrain qu'ils sont analysés au niveau de mon administration, mais au niveau de mon cabinet en flux tendu selon l'arrivée et l'état de maturité des dossiers. Je ne les regroupe pas pour faire un arbitrage géographique ou politique. On est face à des opérations et des dispositifs qui sont efficaces, qui peuvent être améliorés, des dispositifs qui répondent réellement à des besoins de terrain et qui permettent d'avoir des actions concrètes sur les tissus urbains. Chez moi – et c'est la politique et la jurisprudence que j'applique depuis le début –, dès que les dossiers sont prêts et qu'on les estime opportuns, ils sont validés et les périmètres sont reconnus.

S'agissant maintenant de la problématique du radicalisme, de manière très transparente, je l'avais annoncé ici dans la réallocation et les transferts des budgets dans le cadre de la crise et de l'urgence, les 1,9 million d'euros, de mémoire, qui étaient inscrits sur cette AB ont été transférés pour les pouvoirs locaux dans le cadre des compensations partielles des mesures d'assouplissement et d'allègement de la fiscalité sur les secteurs d'activité économique touchés par le confinement.

Pourquoi a-t-on utilisé ces moyens ? Parce que, pour l'instant, on est face à des opérateurs, singulièrement des pouvoirs locaux, qui ont du mal à justifier leurs actions dans ce cadre. On a d'ailleurs allongé les délais pour leur permettre de rentrer des pièces justificatives afin de bénéficier de la liquidation de la subvention. Je pense que l'on a une réflexion à mener sur ce dispositif qui s'inscrit dans une préoccupation. Comme vous, je ne pense pas qu'elle n'est plus à l'ordre du jour. Malheureusement, cela reste une problématique qui est toujours d'actualité. Je ne suis pas persuadé – cela

nécessite, selon moi, une évaluation et sans doute une modification du dispositif sur base de cette évaluation – que le dispositif, tel qu'il a été pensé, réponde concrètement à cette préoccupation légitime.

Je pense que l'on doit réorienter le dispositif, et peut-être mettre les moyens ailleurs. En tout cas, les préoccupations, le souci, le problème sont là. Mais je ne suis pas certain que le dispositif tel qu'il a été pensé réponde concrètement à la poursuite de ces préoccupations. Je le dis de manière très transparente. Je m'appuie à la fois sur une expérience, sur un ressenti de terrain et sur un élément plus objectif. On a effectivement des opérateurs qui ont du mal à justifier leurs actions. C'est un dispositif qui devrait être réévalué – et sans doute que je m'avance un peu – et revu sur base de cette évaluation.

M. le Président. - S'il n'y a plus d'autres demandes, on pourrait peut-être passer aux différents programmes, en commençant par le logement, s'il y a des remarques.

Puis, on fera les pouvoirs locaux, puis la ville.

Y a-t-il des souhaits d'interventions sur les AB, et cetera ?

La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). - Au programme 12 « Logement secteur public », il y a quelque chose qui n'a pas changé, c'était l'AB 41.03 « Aide aux sociétés de logement de service public ». C'est normal, mais j'avais vu aussi qu'il y avait un arrêté du Gouvernement du 17 septembre sur une subvention destinée au SLSP via la SWL, afin de pallier les difficultés de trésorerie faisant suite aux remboursements des surloyers indûment. C'est une décision qui a été prise après la publication de l'ajustement budgétaire. Cela ne se retrouve pas.

Comme je n'ai pas une longue expérience au sein de cette commission et au sein des travaux budgétaires, j'ai une petite question de procédure. Dans l'arrêté du Gouvernement, on dit que les 5 millions d'euros seront imputés à charge de l'allocation de base 41.03 du programme 12 et déjà dans l'année budgétaire 2020. Comment fonctionne-t-on quand on prend une décision et que l'ajustement est déjà passé ? Est-ce un amendement qui viendra ou bien une décision prise par un transfert fait par le Gouvernement ? C'est juste cette petite question technique.

Une autre question pour la subvention aux organismes publics pour l'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves financières : AB 63.04, toujours dans le programme 12. Ma question était plutôt de savoir quel était l'avenir réservé à cette subvention. Est-il prévu un programme particulier pour réaliser ces acquisitions de terrains ou cette subvention va-t-elle s'éteindre tout doucement ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - S'agissant de votre première question, on avait anticipé la décision. Le crédit a donc été suffisamment alimenté justement pour pouvoir la mettre en œuvre et liquider ces montants. On n'est pas du tout face à un problème. C'est d'ailleurs pour cela que l'AB n'a pas évolué à l'ajustement. Les choses avaient été anticipées.

S'agissant de votre deuxième question, on est face à un dispositif qui, aujourd'hui, n'a pas fonctionné. En tout cas, il n'a pas été utilisé. Par ailleurs, on est aussi dans une réflexion avec la Société wallonne du logement sur un cadastre et une analyse des différentes propriétés, du foncier disponible qui est en possession de la SWL et des SLSP. On est pour l'instant dans une phase de diagnostic, de cadastre, pour voir les différentes propriétés foncières qui pourraient être mobilisées rapidement.

L'inventaire n'est pas entièrement réalisé, mais on est face à des terrains qui, parfois, ne correspondent plus du tout à la vision du logement public d'aujourd'hui, c'est-à-dire notamment des logements qui se situent de manière excentrée à distance des services, des centres ou des pôles urbains, des noyaux d'habitat.

Il y a un travail par rapport à cela : premièrement, identifier ce dont on dispose au niveau des différents acteurs publics du logement ; deuxièmement, voir si ce socle foncier est encore approprié à la construction de logements publics. Le travail a été initié avec la Société wallonne du logement et il est toujours en cours. Mais on a bon espoir de le faire aboutir rapidement.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres demandes ou recommandation avant le vote ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - J'ai encore quelques dernières questions, un peu de détails, mais autant épuiser le sujet, si vous le permettez.

En ce qui concerne les crédits du cabinet, il y a une majoration de 100 000 euros grosso modo pour l'acquisition de matériel de transport essentiellement. C'est là qu'est logée la majoration. L'appellation est assez large. Allez-vous acheter une voiture, des trottinettes, des vélos ? Quel est le moyen de transport que vous allez recommander ? Je crois que c'est quand même intéressant d'avoir l'affectation.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Si vous voulez une réponse en direct, il s'agit d'un crédit qui a été augmenté pour l'acquisition d'une voiture et de deux vélos.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - En ce qui concerne la rénovation, la revitalisation urbaine, on n'a pas évoqué la majoration de crédits destinés à Namur et à Mons. Il y a une augmentation relativement importante : on passe de 1,5 million d'euros à 3 millions d'euros, sauf erreur de ma part. Quelle est la motivation ou l'explication ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Vous parlez du programme 16.03, AB 63.07.21 et AB 63.09.21, c'est cela ?

En fait, dans les deux cas, une majoration des crédits pour rattraper le décalage de versement des subventions, et donc pour payer la tranche 2020 en 2020. C'est pour coller aux besoins de ces deux belles villes.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - On va être d'accord sur le fait que ce sont de belles villes.

Sur le logement, je ne sais pas si vous avez répondu par rapport à la dotation de la subvention de fonctionnement à la Société wallonne du logement qui est réduite de manière importante, puisqu'elle passe de 9 millions d'euros à 5 millions d'euros.

On est dans le programme 16.12.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je pense y avoir répondu tout à l'heure suite à une question de M. Beugnies qui, dans son exposé introductif, pointait une réduction de ces montants. On est dans un rattrapage par rapport à 2018 et 2019. Il y avait un trop-perçu ; c'est simplement un rattrapage par rapport à cela pour remettre les compteurs aux justes chiffres.

M. Dispa (cdH). - Je voudrais revenir sur la problématique des pensions. Je ne sais pas si vous connaissez les trois villes potentiellement intéressées par le dispositif. Il serait intéressant de les connaître.

Par ailleurs, je suis interpellé par la référence au prêt d'aides extraordinaires à long terme qui figure dans le nouvel article qui va permettre de faire basculer les 5,6 millions d'euros vers le CRAC dans le cadre de la problématique des pensions. Au départ, il s'agissait bien

de subventions aux communes dans le cadre du deuxième pilier de pension. Ici, l'aide change un peu de nature si l'on est dans un prêt d'aides à long terme.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur Dispa, je pense que vous confondez deux dispositifs. D'abord, il y avait l'incitant pour la mise en place du second pilier de pension qui avait été initialement ponctionné sur le Fonds des provinces par le précédent Gouvernement. Suite à l'appel à candidatures, on a eu des consommations pour 2,9 millions d'euros annuels. On poursuit bien entendu l'engagement. Le reliquat a été réutilisé, sur ma proposition, pour accompagner les provinces dans le cadre de la reprise du financement des zones de secours.

Ce que vous évoquez, c'est un montant spécifique de 5,6 millions d'euros qui était prévu, mais qui est totalement différent du second pilier de pension. Celui-ci va monter en puissance sur la base de la trajectoire négociée par les négociateurs de cette majorité telle qu'elle a été prévue. On a fait le choix de mettre cet argent au niveau du CRAC dans une logique d'effet levier. Plutôt que de saupoudrer les 5,6 millions d'euros, il y a quelque chose à faire sur la base de ces 5,6 millions d'euros pour faire bénéficier les pouvoirs locaux qui en ont besoin des prêts d'aides extraordinaires sur la base de propositions et de recommandations, et sans préjuger de celles-ci, qui seront formulées par la *task force* « Finances locales ».

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - M. le Ministre ne m'a pas répondu.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - À nouveau, *mea culpa, mea maxima culpa* !

On revient dans le cadre de la problématique qui anime systématiquement cette commission, à savoir la reprise du financement de la part communale dans les zones de secours par les provinces. C'était un engagement fort de la Déclaration de politique régionale, d'ailleurs critiqué : trop loin, pas assez loin, pas assez intrusif de la part du Gouvernement dans le cadre de la gestion des provinces, trop intrusif pour d'autres. Je me dis qu'être critiqué de toutes parts est peut-être avoir choisi la bonne voie et avoir posé des choix – toujours contestables, toujours critiquables, toujours amendables sur certaines choses.

Je pense, avec mes équipes, avoir fait le choix d'un dialogue constant avec les provinces, les communes et les zones de secours puisqu'il a été initié dans une problématique complexe, qui s'inscrit à la fois dans un sous-financement et dans des coûts en augmentation au niveau des zones de secours, de réflexion et d'actes à poser par rapport à l'avenir des provinces.

Cela a souvent été la bouteille à encre, cela a été le monstre du Loch Ness de la politique wallonne : que faire de nos provinces demain ? Les supprimer ? Les remplacer ? Les faire évoluer ? C'est plutôt aujourd'hui ma position : essayer de faire évoluer le modèle en leur confiant d'abord une compétence essentielle au niveau de la sécurité civile – M. Collignon l'a évoqué tout à l'heure –, notamment en lien avec le rôle des gouverneurs. Ces derniers mois, on a vu combien ils pouvaient être nécessaires, importants et efficaces dans ce rôle de coordination de crise et de prise en main de cette gestion de crise aux côtés et en soutien des pouvoirs locaux et des communes en particulier.

Cela nécessite une réflexion et une évolution de leur modèle de gestion, de gouvernance et des compétences qu'elles sont amenées à gérer.

Nous n'avons pas fait le choix d'identifier des compétences de manière générale pour les cinq provinces ou province par province et d'imposer à celles-ci le maintien ou l'abandon de ces compétences. On a fait le choix du respect de l'autonomie provinciale, en le cadrant, bien entendu, en fixant certaines balises.

M. Hazée a évoqué la manière qui a été choisie par la Province de Namur pour arbitrer les compétences à conserver et celles à abandonner progressivement. Je trouve effectivement qu'une concertation d'abord avec l'ensemble des forces politiques eut été nécessaire. Une concertation avec l'ensemble des représentants des travailleurs eut été nécessaire aussi. Je regrette qu'elle n'ait pas eu lieu. J'espère que c'est quelque chose qui pourra être rattrapé. En tout cas, je plaide pour cela. Je pense que cela doit se faire en bonne intelligence, en expliquant les choses, en expliquant les choix qui ont été posés, en acceptant aussi peut-être de revenir sur certains choix posés, sur la base des échanges, à la fois politiques, avec les acteurs de terrain, avec les organisations représentatives du personnel. Je ne vais pas contester le travail qui a été fait, en tout cas le fond. Il est nécessaire et que les provinces, chacune avec leurs spécificités, avec leur histoire, devront entamer ce travail et le faire de manière la plus respectueuse des membres de leur personnel, des opérateurs qui bénéficient de leur soutien, ponctuel ou historique. Je plaide pour cela. Je pense que c'est un travail qui doit se faire sur le moyen et le long terme. On a l'impression qu'il y a certaines décisions ou annonces de décision qui ont été faites de manière abrupte, sans explication et sans concertation. Je le regrette très sincèrement.

Je pense que l'on peut mener, que l'on doit mener cette évolution du modèle provincial en réflexion avec la supracommunalité, comme vous l'évoquiez. On pourra peut-être le signer dans quelques instants, mais vous avez vu que, dans le cadre des budgets qui sont octroyés à la supracommunalité depuis mes départements, il y a une augmentation puisque l'on fait droit à des demandes de structuration de démarches supracommunales sur le terrain, notamment dans

l'arrondissement de Huy-Waremme. On travaille sur cette base-là pour la dernière fois sur la base de subventions facultatives. L'Inspection des finances a, à juste titre, attiré notre attention sur le fait – elle l'avait déjà fait pour mes prédécesseurs – qu'il fallait essayer de structurer la démarche. Vous savez aussi que la Déclaration de politique régionale vous charge, Mesdames et Messieurs les parlementaires, d'entamer ce travail au sein de cette assemblée. Je pense qu'il est temps de pouvoir initier cette réflexion et ce travail, en partant de ce qui se fait et de ce qui se fait bien. On a effectivement sur le terrain des expériences et des initiatives dont on peut tirer les leçons et peut-être généraliser certaines bonnes pratiques.

Bien entendu, les choses se sont faites de manière asymétrique. Cela s'explique par l'histoire, par les réalités de terrain qui sont différentes, par des besoins auxquels il fallait apporter des réponses et qui sont, par essence, différents sur l'ensemble du territoire wallon, ce qui explique aussi d'ailleurs l'évolution des provinces dans les compétences qu'elles ont été amenées à devoir développer de manière plus poussée pour certaines que pour d'autres. Cette réflexion-là, on peut et on doit la mener de manière sereine. Je regrette parfois les échanges peu amènes et parfois peu constructifs entre les uns et les autres. On a toutes et tous à y gagner en posant ce débat de manière dépassionnée, à le faire sans tabou. Il y a des choses qui sont bien faites, il y a des choses qui sont moins bien faites. Je le répète, pour moi, les institutions n'ont pas de valeur intrinsèque en elles-mêmes. Le président du Parlement l'a d'ailleurs dit dans son discours lors des Fêtes de Wallonie : ce qui est important, c'est la manière dont on rend le service à la population, que ce soit directement ou indirectement, par le biais du soutien ou de la collaboration, notamment avec les communes de Wallonie.

Ce débat-là, nous sommes à un moment charnière pour le mener. Il est clair que le dossier des zones de secours nous force à le faire de manière peut-être accélérée. On rattrapera sans doute le retard ou l'inaction de ces dernières décennies.

Je pense que l'on partage tous une forme de responsabilité diffuse par rapport à cela, en fonction de nos différentes formations politiques. Aujourd'hui, le temps est venu et c'est le moment de porter ce dossier avec, je le répète, comme objectif – c'est ma vision des choses – le meilleur service à rendre à la population à un coût acceptable. On doit aussi avoir cette logique. Avec le principe de subsidiarité, c'est vrai au niveau des compétences locales, cela l'est à d'autres niveaux de pouvoir aussi.

Cela fera d'ailleurs, à mon avis, des débats, dans les semaines et les mois qui viennent, à un autre niveau de pouvoir. On doit aujourd'hui mener ce débat de manière sereine. C'est lié aussi à d'autres dossiers : la question des fusions de communes, la question des synergies

entre communes, entre communes et CPAS, entre CPAS. On ne peut pas faire l'économie de ce débat-là. Autant le mener de la manière la plus sereine et respectueuse des différentes parties prenantes. C'est la manière dont je l'envisage et dont j'espère le mener dans les prochaines semaines et les prochains mois.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Je voudrais prolonger les propos de M. le Ministre sur la question des provinces. On aura l'occasion, dans les questions orales, de revenir sur un certain nombre d'aspects de ce dossier, en particulier sur l'encadrement juridique de cette évolution qui, à ce stade-ci, me paraît encore faire défaut.

Je voudrais, puisque la Province de Namur a été évoquée, apporter quelques éclairages complémentaires, non pas pour alimenter une polémique, sur la concertation politique. J'ai été témoin d'une offre de concertation politique au groupe de l'opposition au niveau de la Province de Namur. Cette offre n'a pas été acceptée, parce qu'il y avait un choix à faire : soit on joue la carte du consensus provincial et chacun doit assumer les mesures décidées, en ce compris les effets négatifs de cette mesure ; soit on préfère se donner la possibilité de critiquer et l'on reste un peu au balcon. Ici, je peux attester qu'une proposition de concertation a été faite et que les conditions politiques n'ont pas été réunies pour que le travail puisse se jouer dans le consensus.

Je ne peux pas m'empêcher de pointer une certaine forme de schizophrénie dans le chef de certains intervenants et certainement pas dans le chef de M. le Ministre lorsque, d'une part, au niveau de la Région wallonne, on plaide pour que la réforme soit mise en œuvre, que le financement des provinces soit revu et que les moyens mis à leur disposition soient réduits ; et que, d'autre part, sur le terrain plus local ou provincial, on dénonce les effets de cette réduction de moyens. À un moment donné, il y a une cohérence à avoir entre les décisions prises en Région wallonne et leurs impacts au niveau provincial.

Sur la concertation avec les syndicats, elles vont évidemment avoir lieu. On peut tout de même se réjouir que, en Province de Namur à tout le moins, les décisions annoncées – j'en laisse la responsabilité au Collège provincial – n'impliquent aucune suppression d'emploi. L'Association des provinces wallonnes tire la sonnette d'alarme par rapport à la réforme, en disant que cela ne pourra pas se faire sans impact sur le personnel, et donc sans suppression d'emploi. On aura l'occasion sans doute d'en rediscuter au fur et à mesure de la réforme. En tout cas, à Namur, le choix de principe qui a été fait est de ne procéder à aucun licenciement. Je trouve que cela a le mérite d'être salué. Dans l'évaluation très nuancée que vous faites des annonces de la Province, j'imagine que cet élément pèse dans votre jugement.

On a dit qu'il n'y avait pas de vision de supracommunalité. Honnêtement, cela ne correspond pas à la réalité en Province de Namur. Pas plus tard que la semaine dernière, il y avait un forum des bourgmestres convoqués pour justement avoir une réflexion de supracommunalité, tant pour la question des zones de secours que pour d'autres thématiques, en particulier les infrastructures sportives. Je pourrais sortir un courrier, que j'ai reçu il y a quelques jours comme bourgmestre, d'un député provincial qui prend des initiatives pour assurer une certaine transversalité, une certaine supracommunalité dans l'approche de la participation citoyenne. Je me permets de le dire pour nuancer ce que j'ai entendu.

Dernier point de détail, on peut ironiser sur la publication d'un gouverneur, de ses discours et de ses échanges avec les ambassadeurs, mais cela relève bien des compétences du gouverneur et ce n'est pas une compétence d'un collègue provincial. Je me permets de le signaler.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je voulais d'abord remercier M. le Ministre pour ses réponses, en particulier pour ce qui concerne ses engagements sur l'allocation loyer. Je l'ai bien entendu.

Nous reviendrons, dans les toutes prochaines, pour assurer la mise en œuvre de ce projet important.

Un mot aussi pour ce qui concerne les provinces et le transfert des zones de secours. Comme vous, je pense que l'on ne redira jamais assez le manque d'anticipation de certaines provinces qui, il y a encore quelques mois, se lançaient dans des projets immobiliers pharaoniques alors que le débat sur la réforme des provinces et les questions existentielles qu'il pose sont présents dans l'actualité wallonne depuis quand même fort longtemps.

Pour ce qui concerne la concertation dans certaines provinces, je partage le point de vue de M. Dispa. J'ai aussi eu vent de ce qu'une concertation a été proposée. Elle a même été démarrée avec les groupes de l'opposition au sein du conseil provincial de Namur. Puis, entre la première et la deuxième réunion, alors qu'il fallait qu'une série de chiffres puissent être partagés bien évidemment pour que la réflexion soit un minimum documentée, il y a alors eu ce passage en force et cette annonce brutale qui a rompu la concertation qui commençait à se produire.

Ceci étant, puisque vous évoquiez la suite du dossier, les critiques de gauche ou de droite qui peuvent porter sur votre projet, je veux néanmoins attirer l'attention sur l'intérêt, à mes yeux, que l'on puisse aller plus loin dans un cadre juridique pour faciliter le transfert des agents qui le souhaitent entre pouvoirs publics. Chaque année, les communes, la Région engagent une série de personnes, ne fût-ce que pour assurer le renouvellement des personnes qui partent à la

retraite, par exemple. Il y a là, à mon sens, quelque chose qui peut être fait. Nous en avons déjà parlé. Cela peut s'affiner.

Enfin, dernière chose, par rapport à l'avenir institutionnel de ces institutions qui sont situées entre les communes et la Région, bien évidemment qu'un travail doit se faire autour de l'enjeu de la supracommunalité. C'est une question essentielle et qui doit prendre en compte une simplification de nos acteurs publics. Il y en a beaucoup et il y a certainement un chantier important pour notre Région de mise en ordre de son paysage institutionnel.

Bien évidemment, ce n'est pas cet ajustement qui va répondre à cette question, mais cela n'empêche que ce soit un enjeu important sur lequel, je l'espère, on pourra avancer de façon large au sein de notre Région, au sein du Gouvernement et puis aussi avec le Parlement.

M. le Président. - Un amendement (Doc. 242 (2020-2021) N° 4) a été déposé.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. - La Commission du logement et des pouvoirs locaux recommande, par 8 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Nous allons suspendre nos travaux pour ce matin et nous les reprendrons à 14 heures. Nous évoquerons la proposition de résolution déposée par le PTB et puis nous passerons à la trentaine de questions.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 45 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 5 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION DEMANDANT
AU GOUVERNEMENT WALLON D'INCITER
LES COMMUNES WALLONNES À ACCORDER
LA GRATUITÉ DE LA LOCATION DES
EMPLACEMENTS OCTROYÉS AUX FORAINS
POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021 AFIN DE
FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE LA
CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 ET
D'OCTROYER UNE COMPENSATION
FINANCIÈRE AUX COMMUNES ACCORDANT
CETTE GRATUITÉ, DÉPOSÉE PAR
M. BEUGNIES, MME BERNARD,
M. MUGEMANGANGO, MME PAVET, M. NEMES
ET MME LEKANE
(DOC. 246 (2020-2021) N° 1)**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon d'inciter les communes wallonnes à accorder la gratuité de la location des emplacements octroyés aux forains pour les années 2020 et 2021 afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire de la covid-19 et d'octroyer une compensation financière aux communes accordant cette gratuité, déposée par M. Beugnies, Mme Bernard, M. Mugemangango, Mme Pavet, M. Nemes et Mme Lekane (Doc. 246 (2020-2021) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Evrard est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Beugnies, coauteur de la proposition de résolution

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Merci, Monsieur le Président. Je ne ferai pas une longue intervention. Cela n'est pas dans mes habitudes. L'idée de la proposition de résolution, vous le savez, c'est d'aider les forains tout en étant prudent et en essayant de ne pas impacter financièrement les communes.

La crise liée à la covid-19 a frappé durement l'économie dans notre Région, en particulier le secteur de l'événementiel.

Les forains qui animent nos festivités locales ont dû arrêter les activités pendant plusieurs mois et le

redémarrage est encore très faible. Avant le confinement, quand certains forains étaient sortis deux fois, d'autres n'avaient même pas eu encore l'occasion de travailler durant l'année. Alors que, en juillet, ils pensaient reprendre leurs affaires, les décisions du CNS les ont une nouvelle fois reportées. Rappelez-vous de l'épisode à la foire du Midi, par exemple.

Face à l'impact de cette crise sur le secteur, des communes ont mis en place des solutions pour aider les forains.

Dans la proposition de résolution, on cite deux exemples : la Commune de Pepinster, qui a décidé de rendre gratuits les emplacements pour 2021, ainsi que la Commune de Thimister pour 2020. Entre-temps, il y a d'autres communes qui ont pris la même décision, comme récemment la Métropole à Charleroi qui a décidé de ne pas faire payer les emplacements des riverains. Dans ma ville, à Mons, il y a une décision d'une réduction de 50 % au niveau des emplacements.

Nous pensons que cette aide devrait être généralisée pour favoriser la reprise de l'activité des forains et soutenir les travailleuses et travailleurs de ce secteur. Toutefois, comme je l'ai dit, il ne faut pas oublier que les finances communales ont, elles aussi, été fortement impactées par cette crise.

C'est pourquoi cette résolution demande au Gouvernement wallon de mettre en place une compensation pour les communes offrant la gratuité de l'emplacement pour les forains en 2021. On demande également d'inciter les communes à offrir la gratuité des emplacements pour les forains en 2020 et 2021.

Je vous remercie.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je crois que l'on a déjà eu le débat, de mémoire lors de la dernière commission à quinzaine, où l'on avait un peu fait le tour. Chacun reconnaissait, tous partis confondus, que le monde forain est en difficulté.

Vous avez rappelé les rétroactes liés à la crise du covid qui fait que cette catégorie socioprofessionnelle est une de celles qui ne peut redémarrer ou qui redémarre dans des conditions qui sont compliquées, et ce, d'autant plus que, pour ceux qui connaissent un peu le monde forain, les foires s'arrêtent en hiver et le covid est arrivé au mois de mars, c'est-à-dire à l'aube des carnivals. Lors de très beaux carnivals wallons, dont celui de Binche, ils n'ont pas pu reprendre leurs activités.

Cela étant, il faut aussi reconnaître que le Gouvernement wallon a tout un panel d'aides qui a été mis à disposition, dont ils ont pu bénéficier, comme d'autres catégories socioprofessionnelles.

Il est clair que certaines catégories ont pu redémarrer partiellement, modérément. Certaines ont même pu reprendre leurs activités. Le monde forain, lui, est plus en difficulté pour le moment.

Cela étant, vous êtes également au courant qu'un nouveau volet d'aides vient d'être décidé par le Gouvernement wallon, dans le cadre duquel ils vont pouvoir s'insérer.

On a fait tout à l'heure l'ajustement budgétaire et l'on a dit que les communes allaient être en difficulté, qu'il y aurait des compensations données par le Gouvernement de l'ordre de 50 millions d'euros, me semble-t-il, avec différentes aides qui ont été explicitées.

On a parlé des CPAS où, au passage, le Gouvernement wallon est intervenu. Tout le monde l'a souligné positivement. On a d'ailleurs omis de dire que, quand parfois le Fédéral fait mal les choses... Ici, au niveau des CPAS, le Fédéral est intervenu grandement pour eux, à tel point qu'il me revient que certains ne savent pas justifier à ce stade toutes les dépenses pour pouvoir dire que le véritable effet sur l'impact économique peut être plus basé en 2021 que fin de l'exercice 2020.

Pour ce qui est des différents exemples de villes et communes que vous avez donnés – on peut d'ailleurs y ajouter Huy –, on avait fait une réduction de 50 % des emplacements forains. Je crois que l'autonomie communale doit jouer. Pourquoi ? Parce qu'une kermesse n'est pas l'autre. Il y a des jauges qui sont permises à 400. La Foire de Liège, notamment, va avoir lieu dans des conditions plus compliquées. Sur Huy, nous avons aussi une foire qui date de quelques années et qui s'appelle la Foire à 1 euro, qui est une foire sociale que vous devriez apprécier, pour laquelle on va essayer de voir si l'on peut mettre deux jauges de 400 personnes, de sorte que, en fonction de ce qui se fait, il appartient aussi aux autorités communales d'être en maîtrise de leur budget.

Je comprends le sens de votre démarche et il me semble important que l'on mette le *focus* sur le monde forain qui ne peut pas être réduit à deux ou trois baraques. C'est aussi des entreprises, comme on l'a souligné, qui ont des prêts importants, qui ont des engagements et qui doivent avoir du suivi. Je pense que cela doit s'insérer dans un contexte global d'abord des décisions du Gouvernement, puisqu'ils doivent être considérés comme des entrepreneurs comme les autres et vont donc bénéficier des dernières décisions dans le cadre duquel, si j'ai bien compris, ils auraient des indemnités non plus forfaitaires, mais liées au

chiffre d'affaires et au personnel employé. Par contre, je pense qu'il est compliqué de faire peser cela sur les autorités communales d'autorité. Chacun est maître de son budget et je pense que s'il y a ce sacro-saint principe d'autonomie communale, c'est à ce dessein-là aussi. C'est aussi pour coller de plus près à une réalité prégnante que chaque autorité communale connaît et en fonction de ses difficultés budgétaires. Je serai donc plutôt partisan, même si je pense que la proposition de résolution a au moins un mérite, c'est qu'elle met en avant une catégorie socioprofessionnelle qui est particulièrement en difficulté. Je pense que l'angle qui est choisi n'est pas le bon.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Je pense qu'effectivement la proposition de résolution mise en exergue souffre particulièrement de la crise covid. Il y a déjà eu des échanges sur le sujet il y a 15 jours en commission. M. Desquesnes était intervenu, je pense. Mme Schyns pour le cdH est également intervenue en Commission de l'économie en raison des compétences du ministre Borsus. Ces débats doivent en effet déboucher sur une mesure relevant de la Région wallonne. Évidemment, la Région ne peut pas tout faire et le Fédéral a certainement la responsabilité d'ouvrir des perspectives plus claires pour les forains parce que pour le moment, en fonction de l'évolution des contraintes sanitaires, les forains sont encore objectivement dans beaucoup d'inconnues et dans une certaine expectative. Leurs activités ne peuvent reprendre qu'au gré des autorisations qui leur sont données et selon des conditions qui sont très fluctuantes. Ce n'est donc pas tout à fait satisfaisant, mais cela ne dépend pas de nous. Par contre, du côté de la Région et des communes, il y a sans doute une action à initier. Elle se justifierait, je pense, car là derrière il y a des familles que l'on peut évaluer à environ 450 en Wallonie. Objectivement, ce sont parfois des familles ou des indépendants qui sont en train de basculer dans la misère, pour répercuter une situation que l'on sait particulièrement éprouvante, voire tragique.

De notre point de vue, nous accueillons assez favorablement l'initiative des collègues du PTB. Pour inscrire cette action possible de la Région dans le contexte du large tel qu'il a pu être évoqué notamment avec le ministre Borsus, nous avons déposé une proposition d'amendement. C'est le ministre Borsus lui-même qui a évoqué la possibilité d'intervenir sur une couverture d'une partie du chiffre d'affaires perdu par les forains au cours du troisième trimestre. Je pense que les modalités de cette aide ne sont pas encore tout à fait déterminées. Il nous semble toutefois qu'une intervention à hauteur de 30 % du chiffre d'affaires perdu par les forains pourrait se justifier.

Dans ce contexte, il nous semble qu'un allègement de la fiscalité communale, compensée par une intervention de la Région, pourrait s'envisager raisonnablement.

Dans l'amendement que nous déposons, nous reformulons un peu les choses pour expliciter clairement les taxations – taxes ou redevances – qui, pour le moment, sur base de la circulaire, impactent les forains : ce sont les taxes sur les loges foraines et les loges mobiles, ce sont les taxes sur les chevaux d'agrément ou les poneys qui sont parfois utilisés par les forains.

Il nous semble envisageable de réduire à néant cette taxe-là, l'établir à zéro euro tout simplement, puis d'envisager une compensation qui pourrait se faire – c'est aussi le sens du point 2 de notre amendement – au départ des moyens que la Région wallonne a dégagés puisque, que ce soit au départ de la réserve interdépartementale où le budget ajusté 2020 prévoit un montant de 100 millions d'euros, ou au départ de la réserve dédiée à la dynamique Get up Wallonia où il y a là 150 millions d'euros. On a manifestement une masse budgétaire sur laquelle on pourrait sans difficulté assurer la couverture, la compensation du manque à gagner pour les communes. On a 250 millions d'euros disponibles, c'est tout de même un montant considérable, presque astronomique. Ici, on parle de très peu de choses, puisque les montants de ces taxes sont relativement bas, mais ils sont néanmoins très pénalisants par rapport aux forains eux-mêmes.

On pourrait donc intégrer cette compensation dans le mécanisme d'aides envisagé à hauteur de 30 % de couverture du chiffre d'affaires perdu lors du troisième trimestre de cette année 2020.

Voilà l'amendement que nous déposons.

M. le Président. - Je vous remercie, j'ai bien reçu le dépôt d'amendement.

M. Dispa (cdH). - J'ai compris que, sur tous les bancs, et M. Collignon s'est exprimé en ce sens, il y avait une attention par rapport à ce secteur-là. Je pense qu'un geste sonnante et trébuchant serait plus efficace que des paroles de soutien.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je dois vous avouer que je suis un peu étonné par la position du cdH qui a l'air de surenchérir sur la proposition du PTB. Au niveau du PTB, vous m'avez aujourd'hui convaincu de l'intérêt d'une motion pure et simple, alors que c'est quand même un sujet qui a fait l'objet de nombreux débats au sein de notre assemblée, avec des pour, des contre, en disant : c'est antidémocratique.

Aujourd'hui, je suis très heureux que ce mécanisme de motion pure et simple existe. Pourquoi ? Simplement

parce que, il y a 15 jours, on a débattu de la question et j'attirais l'attention sur le fait que, quelque part, vous frappez à la mauvaise adresse. D'ailleurs, M. Dispa ne dit pas autre chose puisqu'il évoque le cabinet de M. Borsus. Ici, vous nous faites une proposition où vous ne prenez pas le bon chemin, la bonne manière d'arriver à un résultat. Ce n'est évidemment pas le ministre Dermagne qui doit endosser cette responsabilité, d'autant plus qu'il l'a déjà fait, je pense au mois de mars dernier, en débloquant un budget de 4 millions d'euros à l'attention des communes, avec la volonté de respecter pleinement l'autonomie communale.

M. Collignon n'a d'ailleurs pas dit autre chose.

Mauvais chemin pour une deuxième raison, parce que quelque part, et c'est là que j'ai un peu de mal de suivre le raisonnement de M. Dispa, chacun s'accorde, on l'a rappelé, sur la nécessité de soutenir un secteur comme d'autres d'ailleurs, je pense à l'événementiel, qui traversent plus durement que d'autres la crise que nous vivons. Quelque part, cette demande est complètement à côté de la plaque.

Pour le dire d'une autre manière et peut être à celles et ceux qui nous suivent, en ce compris votre électorat, de manière un peu plus imagée, votre demande est aussi anachronique que quelqu'un qui rentre dans une concession pour acheter une baguette. On va lui dire, « écoutez monsieur, sortez, il n'y a rien à voir » et vous, 15 jours après, vous essayez de rentrer par la porte, par la fenêtre. Ce n'est pas la bonne adresse.

Si la demande avait été adressée à M. le Ministre de l'Économie Borsus, cela aurait pu avoir un certain sens, mais je rappelle qu'en la matière il y a déjà eu quatre vagues successives, on ne va pas les détailler ici, dont une encore dernièrement est une décision du Gouvernement qui vise à aider le secteur forain.

En résumé, votre demande, si ce n'est juste pour donner l'illusion de l'action politique auprès de vos sympathisants, à un certain moment je pense que notre Parlement peut mieux faire. Dans ce sens-là, je vais vous dire qu'aujourd'hui je suis parfaitement convaincu qu'une motion pure et simple a tout son intérêt.

Quelque part, c'est de dire « circulez, il n'y a rien à voir en la matière », parce que vous avez frappé aujourd'hui à la mauvaise porte.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Monsieur le Ministre, sans me prononcer sur l'intérêt d'une motion pure et simple, je rejoins les propos sur le fond de ce que mon collègue vient de dire et de ce que disait M. Collignon tout à l'heure.

Il est vrai que le débat a eu lieu il y a 15 jours, c'est d'ailleurs M. Bierin qui s'exprimait pour le groupe Ecolo à l'époque.

Je ne peux que répéter ce que l'on a déjà dit. Le secteur forain est un des plus touchés par la crise et les mesures qui ont été prises. On l'a dit, c'est un travail saisonnier donc, pour certains, c'est toute la saison qui est tombée à l'eau. Puis, il y a un élément sur lequel il faut insister, c'est cette incertitude permanente dans laquelle le secteur a dû vivre depuis des mois, avec des foires parfois annulées quelques jours avant le début de la foire suite à toutes les décisions successives du CNS qui allaient parfois dans des sens un peu différents.

On ne peut qu'être en soutien de ce secteur et l'on se rend à quel point c'est difficile à vivre pour eux.

Il y a quand même quelques bonnes nouvelles récentes sur le sujet. M. Collignon évoquait notamment l'organisation de la foire de Liège, l'organisation de la Foire à 1 euro de Statte, certes dans des conditions très spécifiques, mais ce sont quand des signaux importants de pouvoir maintenir ce type d'événements importants pour le monde forain.

Je pense aussi qu'un vrai travail a été fait par les communes concernées dans l'établissement de protocoles, dans la mise en place d'une série de solutions pour que ces foires puissent exister, mais aussi dans l'octroi d'une série d'aides, on l'a évoqué tout à l'heure.

Malgré cela, la situation reste pourtant compliquée, mérite du soutien parce que c'est un secteur important. On ne le dit peut-être pas assez, mais c'est également un secteur qui dynamise nos villes, nos villages, qui crée du lien dans la population.

C'est important de rappeler qu'un soutien est nécessaire. Il y a déjà eu un soutien fort réalisé par la Région. Pas uniquement par la Région, mais aussi par le Fédéral via l'octroi du droit passerelle qu'il ne faut pas oublier dans l'ensemble des aides qui existent.

Il y a donc eu les 5 000 premiers euros, il y a eu ensuite les 3 500 euros complémentaires qui sont en cours d'activation d'ailleurs. J'ai aussi entendu les engagements de M. le Ministre Borsus par rapport à ce quatrième train d'aide qui concernera également les forains.

Je pense que toutes ces mesures sont importantes pour ce secteur. Il faut évidemment le soutenir, comme l'ensemble des secteurs touchés en Wallonie. Il ne faudra pas non plus oublier tous les autres. C'est vrai que la résolution a le mérite de mettre en lumière ce secteur particulier qui mérite de l'aide, mais il y a tous les autres secteurs. C'est d'ailleurs ce que la Wallonie s'efforce de faire depuis le début de la crise, c'est-à-dire mettre en avant l'équité nécessaire entre les différents secteurs. Il y a aussi ce dilemme permanent entre des moyens qui sont forcément limités et des besoins qui sont énormes.

Je tiens quand même à ajouter un élément : les 2 millions d'euros ont été dégagés justement pour rembourser les communes qui octroieraient des aides fiscales ou des exonérations fiscales aux différents acteurs. En fait, c'est déjà le cas : il y a déjà toute une série d'aides qui existent à ce niveau.

Il faut simplement discuter maintenant des mesures à prendre de manière complémentaire si nécessaire, mais l'interlocuteur doit plutôt être le ministre Borsus puisque les leviers d'action sont déjà actionnés aux autres niveaux.

C'est pourquoi on ne soutiendra pas non plus la résolution.

M. le Président. - J'ai une difficulté et je viens de demander une vérification aux services. En fonction de l'article 100.2 du règlement, l'amendement déposé, qui a pour objet de remplacer le dispositif de proposition de résolution, doit être cosigné au minimum par l'auteur principal de celui-ci. On l'a fait vérifier auprès de M. le Greffier. Cela signifie qu'il aurait fallu, pour que votre amendement soit pris en compte, qu'il soit signé par M. Beugnies. Je dois donc le déclarer irrecevable.

(Réactions dans l'assemblée)

Vous remplacez son dispositif, ce que l'on ne peut pas faire sans l'accord.

(Réactions dans l'assemblée)

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Vous avez cité, chers collègues, toute une série d'aides qui ont déjà été octroyées et qui seront peut-être encore octroyées, mais là il s'agit d'aides générales, par exemple pour les indépendants. Ici, on parle bien d'une aide spécifique pour les forains qui, selon nous, sont encore plus impactés. On doit faire la différence entre les aides générales qui sont proposées et l'aide spécifique ici même.

Pour ce qui est de l'autonomie communale, on est entièrement d'accord. C'est pour cela que l'on parle, dans la proposition de résolution, d'inciter les communes. Cela ne veut pas dire les obliger, mais les inciter. On l'a bien fait par exemple avec la taxe sur les carrières et minières. On incite les communes à ne pas lever cette taxe et l'on accorde une compensation. Je pense donc que c'est tout à fait faisable.

Encore un point qui me semble important, par rapport à ce que vous dites, Monsieur Evrard, je ne comprends pas. Vous me dites que je frappe à la mauvaise porte. Pourtant, il y a quelques heures, nous discutons dans la même commission, au niveau du budget, de l'article budgétaire 43.31 qui dit : « Compensations aux communes dans le cadre de l'allègement de la fiscalité ». N'est-ce pas finalement la

même chose dont nous parlons ici ? Votre argument de dire que je ne suis pas à la bonne place, pour moi, il n'est pas justifié puisque ce matin on parlait de la même chose dans le budget.

Si c'est possible, je veux bien demander une suspension de séance afin que je vérifie si c'est un problème de commission. Je veux bien aller voir M. Borsus, ce n'est pas un problème. Nous ne sommes pas d'accord avec le fait que l'on nous dise que l'on n'est pas à la bonne porte puisque, ce matin, au niveau du budget, on en a discuté.

M. le Président. - Vous le déposez ici et on le votera.

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Monsieur Beugnies, vous venez de le reconnaître vous-même. Aujourd'hui, on vous dit que vous n'êtes pas à la bonne porte. Le but n'est pas de réinventer l'eau chaude à chaque fois. Vous venez de citer un dispositif qui a été pris en charge par le ministre et qui répond, dans la mesure où l'on respecte l'autonomie communale, exactement à votre demande.

J'évoquais la fois dernière l'exemple de Jurbise. Les bourgmestres en sont bien conscients, ils ne sont pas plus idiots que n'importe qui, ils savent très bien qu'il y a toute une série de secteurs touchés, ils savent très bien que le monde forain fait partie d'une dynamique communale. Il leur appartient, dans les carcans qui sont les leurs, de faire des choix politiques pour soutenir plus ou moins tel ou tel secteur.

Le côté incitant, je veux bien, mais vous conviendrez avec moi que l'on ne peut pas à chaque fois refaire des propositions spécifiques pour les forains dans l'espoir d'avoir une visibilité un peu plus grande et dire : « Nous avons le monopole du cœur » pour défendre les forains.

Cette manière de procéder n'est pas correcte. Chacune des formations politiques a rappelé combien elles étaient attentives à ce secteur en très grande difficulté.

Je le répète, dans ce cadre-là, une motion pure et simple a, pour moi, tout son sens aujourd'hui par rapport à la question que vous posez qui est en partie rencontrée par le ministre actuel, qui est rencontrée très largement par le ministre de l'Économie. À un certain moment, ne réinventons pas l'eau chaude, s'il vous plaît.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - J'ai pris bonne note de votre propos concernant la recevabilité de l'amendement. Il me semble qu'il pourrait y avoir matière à débat, dès lors que l'amendement ne vise pas à remplacer l'intégralité de la proposition de résolution, mais

uniquement les demandes qui sont les conclusions de cette résolution.

Je ne peux que prendre acte de votre position de président relayant la position des services du greffe.

M. le Président. - Nous avons fait contrôler. Il est clair que, dans la jurisprudence, quand on modifie le sens des choses, c'est considéré comme modifiant l'ensemble de la résolution.

Maintenant, ce n'est pas moi qui ai fait le texte, mais ce genre de débat peut être porté à la Conférence des présidents à un moment donné, pour qu'il y ait des précisions apportées.

Nous nous sommes aperçus de cela ici, nous avons procédé aux vérifications en remontant jusqu'à M. le Greffier, et la position est celle-là.

M. Dispa (cdH). - Je prends acte de cette position-là. Toutefois, je ne voudrais pas que cela fasse office de précédent. Je me permets donc d'émettre ici un doute par rapport à l'application de la jurisprudence.

M. le Président. - Nous en prenons bonne note.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon d'inciter les communes wallonnes à accorder la gratuité de la location des emplacements octroyés aux forains pour les années 2020 et 2021 afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire de la covid-19 et d'octroyer une compensation financière aux communes accordant cette gratuité (Doc. 246 (2020-2021) N° 1).

Par 8 voix contre 1 et 1 abstention, la Commission du logement et des pouvoirs locaux ne recommande pas l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

Les auteurs de la proposition de résolution ont souhaité que celle-ci soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**QUESTION ORALE DE MME KELLETER À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES NÉGOCIATIONS ENTRE LA RÉGION
WALLONNE ET LA COMMUNAUTÉ
GERMANOPHONE CONCERNANT LA ZONE DE
SECOURS 6 »**

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE COURRIER D'AVIS D'INITIATIVE DU
16 SEPTEMBRE 2020 DE L'ASSOCIATION DES
PROVINCES WALLONNES À PROPOS DE LA
RÉFORME DU FINANCEMENT DES ZONES DE
SECOURS »**

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE COURRIER DU 16 SEPTEMBRE 2020 DE
L'ASSOCIATION DES PROVINCES
WALLONNES À PROPOS DE L'AVANT-PROJET
DE DÉCRET INSTAURANT UNE TUTELLE SUR
LES ZONES DE SECOURS »**

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA RÉUNION DU 22 SEPTEMBRE 2020 DE LA
COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT DE LA
RÉFORME DE LA SÉCURITÉ CIVILE À
PROPOS DE LA RÉFORME DU FINANCEMENT
DES ZONES DE SECOURS »**

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA RENCONTRE DU 22 SEPTEMBRE 2020
AVEC LE MINISTRE-PRÉSIDENT DE LA
COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE À PROPOS
DE LA RÉFORME DU FINANCEMENT DES
ZONES DE SECOURS »**

**QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DE
LA PROVINCE DE NAMUR SUR LES AGENCES
IMMOBILIÈRES SOCIALES (AIS)
NAMUROISES »**

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE COURRIER D'AVIS D'INITIATIVE DU
16 SEPTEMBRE 2020 DE L'ASSOCIATION DES
PROVINCES WALLONNES À PROPOS DE LA
LÉGALITÉ DE LA RÉFORME DU
FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- Mme Kelleter, sur « les négociations entre la Région wallonne et la Communauté germanophone concernant la zone de secours 6 » ;
- M. Bastin, sur « le courrier d'avis d'initiative du 16 septembre 2020 de l'Association des provinces wallonnes à propos de la réforme du financement des zones de secours » ;
- M. Bastin, sur « le courrier du 16 septembre 2020 de l'Association des provinces wallonnes à propos de l'avant-projet de décret instaurant une tutelle sur les zones de secours » ;
- M. Bastin, sur « la réunion du 22 septembre 2020 de la Commission d'accompagnement de la réforme de la sécurité civile à propos de la réforme du financement des zones de secours » ;
- M. Bastin, sur « la rencontre du 22 septembre 2020 avec le ministre-président de la Communauté germanophone à propos de la réforme du financement des zones de secours » ;
- Mme Delporte, sur « les conséquences de la réforme de la Province de Namur sur les agences immobilières sociales (AIS) namuroises » ;
- M. Dispa, sur « le courrier d'avis d'initiative du 16 septembre 2020 de l'Association des provinces wallonnes à propos de la légalité de la réforme du financement des zones de secours ».

La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je répète la question que je vous ai posée la dernière fois, à savoir : qu'en est-il de votre rencontre avec le ministre-président de la Communauté germanophone qui a eu lieu – je l'ai appris la dernière fois – le 22 septembre ? J'espère qu'elle a eu lieu entre-temps. Je vois par votre gestuelle que, peut-être, j'aurai la chance de pouvoir revenir dans cette...

Désolée, cela n'a rien de personnel, c'est juste factuel.

Avez-vous pu trouver si cette rencontre a donné lieu à un accord sur le financement de la zone de secours 6 ?

Quels ont été les arguments échangés ? Votre position a-t-elle changé ? Y aura-t-il des suites à cette rencontre ?

M. le Président. - Je vais maintenant donner la parole à M. Bastin, qui va regrouper ses quatre questions comme il le souhaite.

La parole est à M. Bastin pour poser ses questions.

M. Bastin (cdH). - Monsieur le Ministre, comme pour la commission précédente, je vous propose de les regrouper.

Je lis un peu, ce jour, dans des boules de cristal. Quand j'ai répondu favorablement à la demande de M. le Ministre de transformer mes différentes questions en questions écrites, comme d'autres de mes collègues, probablement que M. le Ministre va être appelé par son président. J'ai lu cela dans ma boule de cristal.

Je voulais en toute sympathie le remercier de la qualité du travail des zones de secours. Ce sera probablement la dernière fois – c'est moi qui le dis, cela n'engage que moi – mais je voulais vous dire que la série n'est pas terminée et que j'espère que votre doublure sera de votre qualité.

Plus sérieusement, je commence ma première question qui concerne le courrier d'avis d'initiative du 16 septembre 2020 de l'APW de la réforme du financement des zones de secours.

Il s'agit d'un premier courrier, il y en a deux. On le verra dans ma deuxième question.

Ce 16 septembre vous receviez un premier courrier de huit pages de l'APW à propos de votre note au Gouvernement sur le financement des zones de secours. J'aimerais vous entendre sur les différentes demandes, qui sont nombreuses dans ce courrier.

L'APW qualifie toujours la réforme, un an après l'annonce de celle-ci, d'irréaliste. Plus loin, on lit que, au-delà de 30 %, la réforme « met en péril la viabilité même de l'institution ».

Je note que l'on y emploie des termes forts : « abîme financier », « sacrifice », « ingouvernable ».

Analysez-vous la solution proposée par l'APW consistant à réduire à 30 % le financement provincial ?

L'APW rappelle également que le nombre de dépenses qui découlent de missions sont déléguées aux provinces par la Région wallonne et, surtout, par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La baisse de dépenses va entraîner des suppressions de services et l'APW est d'avis que la Région doit entamer à brève échéance une véritable réflexion sur le partage des compétences provinciales et sur la récupération de services par d'autres autorités.

Des centaines de fonctionnaires ont d'ailleurs manifesté la semaine dernière à ce propos, suite à la réforme annoncée en Province de Namur. Nous en avons fait écho tout à l'heure. Je rappelle aussi que la Province de Namur prévoit une extinction des cadres sans licenciement.

Qu'en sera-t-il en Province de Liège et en Province de Hainaut ? Ma collègue m'annonçait tout à l'heure qu'une dépêche était tombée. On annonçait des coupes et du licenciement de personnel à la clé.

Qu'en sera-t-il aussi du financement provincial des AIS ? Mme Delporte vous posera une question à ce propos après moi. Cependant, Madame Delporte, j'ai déjà pu interroger le ministre à cet égard par écrit et je pourrais vous donner la réponse, mais M. le Ministre va bien sûr s'en charger.

Est-il prévu de donner suite à cette demande de l'APW ? La Région contacte-t-elle la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce propos ?

Il est plus que temps de contacter Mme la Ministre Désir et Mme la Ministre Glatigny, selon nous.

Comme vous allez probablement vous envoler vers un autre niveau de pouvoir, un petit conseil, Monsieur le Ministre, laissez un mémo en ce sens à votre successeur.

L'APW dit ensuite que la Région devra « assumer son unique et, surtout, lourde responsabilité dans les licenciements massifs qui suivront dans ces prochains mois ». Ce sont des propos lourds et graves.

Cette réforme brutale des provinces est la conséquence des décisions du Gouvernement. Ce dernier doit accompagner les provinces, il doit être ambitieux et préparer une vraie réforme des provinces qui fasse de celle-ci l'organe de référence en matière de sécurité. D'autres collègues m'ont suivi dans ce propos ce matin.

Qu'avez-vous répondu à l'APW à ce propos ?

Assumez-vous que votre réforme ait pour conséquence directe de nombreux licenciements, probablement en Province de Hainaut et dans tout ce qui est parolocal ?

L'APW dit aussi son étonnement à propos du mécanisme consistant à financer directement les zones jusqu'à 50 % pour octroyer le solde aux communes. Elle qualifie le système de trop complexe. L'APW estime que cela va à l'encontre du principe de bonne gouvernance. Ce procédé engendrera des blocages, dit l'APW.

Quelle réponse avez-vous fait suivre à l'APW ?

Un mécanisme de prévention des conflits entre provinces et communes est-il à l'étude concernant les débats au conseil de zone ?

J'en viens maintenant à ma deuxième question qui concerne également un courrier du 16 septembre concernant l'avant-projet de tutelle instaurant une tutelle sur les zones de secours.

Le 16 septembre dernier, vous receviez le second courrier de l'APW. Dans ce courrier, celle-ci dit partager l'objectif sur le principe, mais dit aussi avoir de vives inquiétudes. L'APW indique : « à notre estime, la tutelle régionale est en tout état de cause insuffisante

pour contrer la hausse des coûts qui, selon les projections réalisées par les zones elles-mêmes, sont appelés à exploser. Au vu de ce qui précède, l'APW sollicite auprès du Gouvernement wallon la mise en place d'autres modalités pour contenir les budgets zonaux ou à tout le moins prémunir les budgets provinciaux des répercussions des différentes hausses. » L'APW dit encore « avoir besoin davantage de garanties, et une solution consisterait pour les provinces à la mise en place d'un plafond chiffré, pas un pourcentage de l'intervention provinciale. » Aussi, l'APW estime à propos de la tutelle qu'il serait intéressant que les provinces wallonnes puissent avoir la possibilité ou l'obligation d'être consultées pour avis eu égard à la part de financement qu'elles vont être amenées à accorder. Il s'agirait de permettre de donner un éclairage sur les décisions les plus importantes dans l'attente du respect du principe « qui paye décide ».

Monsieur le Ministre, confirmez-vous avoir reçu ce courrier de l'APW ? Quelle réponse avez-vous apportée aux préoccupations de l'APW ? Un remplacement du financement des zones par les provinces sur la base d'un plafond chiffré plutôt que sur la base d'un pourcentage est-il à l'étude, comme le suggère l'APW ? Qu'en est-il de la proposition de celle-ci concernant l'octroi aux provinces d'un droit d'avis à propos des dépenses zonales ? Ce scénario est-il à l'étude ?

J'en viens maintenant à ma troisième question qui concerne la réunion du 22 septembre 2020 de la Commission d'accompagnement de la réforme de la sécurité civile à propos de la réforme du financement des zones de secours. Là aussi, il y a eu deux réunions importantes lors de cette même réunion. Cette question traite de la première réunion. Lors de celle-ci, en commission, vous avez dit : « Je suis informé qu'un état des lieux du groupe de travail en charge du surcoût de la réforme semble être à l'ordre du jour de la Commission d'accompagnement de la réforme de la sécurité civile prévue pour ce 22 septembre et je m'en réjouis. » Il faut en effet se réjouir, Monsieur le Ministre, de cette réunion, et je me réjouis également de votre volonté de porter le dossier une nouvelle fois au comité de concertation si le dossier devait patiner une fois de plus au niveau fédéral.

Je suis par ailleurs certain que, si vous deviez nous quitter pour d'autres prérogatives, Monsieur le Ministre, vous ne manquerez pas de défendre le fameux principe du financement à 50-50 fédéral-communes des zones de secours et de mettre un terme à cette insupportable carence réglementaire. C'est en tout cas le souhait que je vous fais ici et je suis certain que vous saurez rester cohérent. Je pense que vous sortirez une belle épine du pied tant pour les pouvoirs locaux que pour les pouvoirs provinciaux et même régionaux.

Monsieur le Ministre, votre administration et votre cabinet ont-ils participé à cette réunion du 22 septembre de la Commission d'accompagnement de la réforme de

la sécurité civile ? Quelle fut la position défendue par le Gouvernement wallon lors de cette réunion ? Quel fut le résultat de la réunion ? Quelles décisions furent prises ? Une prochaine réunion est-elle prévue ?

J'en termine avec ma quatrième et dernière question qui concerne encore cette rencontre du 22 septembre, avec le ministre-président de la Communauté germanophone, à propos de la réforme du financement des zones de secours. Lors de notre dernière discussion il y a 15 jours à propos de la réforme du financement des zones de secours, vous avez dit planifier une rencontre avec le ministre-président de la Communauté germanophone, que celle-ci est fixée au 22 septembre prochain. Vous m'aviez dit : « je réserve la primeur de mes arguments à cet entretien. » Le courrier que vous avez reçu de l'APW le 16 septembre dont j'ai parlé tout à l'heure dit aussi clairement : « la Province de Liège attire votre attention que, dans un souci d'équité entre les citoyens et les pouvoirs locaux d'un même territoire, il y aurait lieu de tenir compte de la zone de secours numéro 6. » J'ai pu partager les préoccupations de ma collègue Kelleter lors des dernières commissions, je les partage encore.

Monsieur le Ministre, quelle position le ministre-président germanophone a-t-il tenue à propos de la réforme du financement des zones de secours ? A-t-il réclamé que les communes germanophones soient incluses dans cette réforme ?

Quelle position le Gouvernement wallon a-t-il défendue ? Avez-vous plaidé durant cette réunion, comme dit plusieurs fois publiquement en commission et en séance plénière, que la réforme ne devrait pas concerner les communes germanophones ?

Quel fut le résultat de cette réunion ? Un compromis a-t-il été atteint entre la Communauté germanophone et la Région wallonne pour inclure les communes germanophones dans le mécanisme de cette réforme ?

Une prochaine réunion est-elle prévue ? Si oui, quand ?

Merci pour vos probablement dernières réponses sur le sujet.

M. le Président. - Je ne sais pas où vous avez vos infos comme quoi M. Dermagne va devenir commissaire européen...

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). - Monsieur le Ministre, ce n'est pas tout à fait le même sujet, parce que ma question ne concerne pas directement les zones de secours. Elle est simplement motivée par un appel d'une agence immobilière sociale, une AIS, dont la mission est de permettre à des ménages d'accéder à un logement décent dont le loyer est compatible avec les revenus.

Elles sont des partenaires privilégiées pour la réalisation d'un des objectifs de la Déclaration de politique régionale, à savoir l'augmentation de logements publics. Je rappelle que l'objectif est d'atteindre la prise en gestion de 6 000 logements via les AIS.

Nous venons d'apprendre que la Province de Namur, afin de se recentrer sur quelques missions et d'assurer le financement des zones de secours, va supprimer certains services, notamment le Service des affaires sociales et sanitaires. Or, c'est ce service qui octroie annuellement 130 000 euros aux AIS namuroises : celles de Namur, Gembloux-Fosses, Dinant-Philippeville et Andenne-Ciney.

Ces dernières ont pu développer leurs activités, augmenter leur capacité de gestion grâce à un subside allant de 29 000 euros à 34 000 euros par an. Ce subside provincial est intégralement alloué à l'accompagnement technicosocial. Dans le cas de Gembloux-Fosses, c'est ce subside provincial qui a permis l'engagement d'une médiatrice sociale.

Précisons également que les AIS doivent jongler avec plusieurs ressources pour pouvoir fonctionner, étant donné que le subside de la Région ne couvre pas la totalité des frais de fonctionnement, des salaires, et cetera. Dans ce contexte, il est clair que la perte du précieux soutien de la province pourrait avoir des conséquences sur la qualité de l'accompagnement des personnes les plus fragiles, voire également sur l'équilibre financier des AIS namuroises.

Avez-vous été contacté par la Province de Namur pour une reprise du soutien provincial à l'accompagnement technicosocial par la Région ?

Quelles solutions pourriez-vous apporter pour assurer la continuité des services des AIS namuroises, dans un contexte où on leur demande d'augmenter le nombre de logements en gestion ?

Au-delà du problème des AIS et même des autres structures namuroises, au-delà même du problème de la Province de Namur, il y aura dans chaque province des choix à poser pour financer la réforme du financement des zones de secours.

Ce matin, vous nous avez dit, je reprends vos paroles, que pour certains vous en faites trop, pour d'autres vous n'en faites pas assez, pour certains vous êtes trop interventionniste ou pas assez, et que la Région n'a pas fait le choix d'identifier le maintien de compétences ou pas, parce que vous respectiez ce choix d'autonomie provinciale. Je vous rejoins sur cette option-là. Vous avez aussi dit qu'il fallait mener une réflexion sur la transformation des provinces en lien avec la supracommunalité.

Comment comptez-vous mener cette réflexion sur la transformation des provinces en lien avec la supracommunalité ? Comment faire cette concertation

avec l'Association des provinces wallonnes ? Quel rôle pourra jouer la Région à ce sujet ?

M. le Président. - La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). - Monsieur le Ministre, toutes les questions précédentes ne suffisaient pas, il fallait compléter la salve par une approche cette fois plus juridique, puisque c'est votre domaine de prédilection.

Je voudrais en effet revenir sur les implications juridiques du courrier que l'Association des provinces wallonnes vous a envoyé le 16 septembre dernier, dans le cadre de cette discussion, de ce débat, de cette polémique sur le financement des zones de secours.

L'Association des provinces wallonnes met en cause rien de moins que la légalité de la réforme. Elle se base en effet sur l'article 6 de la loi spéciale pour affirmer que la Région ne peut pas forcer les provinces à financer des compétences qui sont en fait des compétences fédérales.

Elle se base également sur le principe de l'autonomie provinciale. Selon elle, il ne pourrait pas être admis que le Fonds des provinces soit entièrement dédié au financement des zones de secours. Cela entraînerait une hausse de fiscalité importante, ayant pour seul objet le financement des zones, et ce serait contraire aux articles 41 et 170 de la Constitution.

Au-delà de la question de la répartition des compétences, au-delà de la question du dépassement du Fonds des provinces, l'Association des provinces wallonnes émet également d'autres critiques, toujours sur le plan juridique. Elle considère notamment que la loi sur la sécurité civile dispose, en son article 76, que les dotations provinciales ne peuvent venir que des fonds institués par la loi ou le décret, autrement dit que via le Fonds des provinces. L'Association des provinces wallonnes considère que le Fonds des provinces ne peut pas être dépassé par le financement des zones de secours.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse juridique de la situation ? Partagez-vous le point de vue de l'Association des provinces wallonnes ? Avez-vous fait valoir un autre point de vue ? Avez-vous apporté une réponse à ce courrier circonstancié ? Quels sont, en détail, les arguments juridiques que vous souhaitez faire valoir par rapport à ces éléments tout de même lourds de sens apportés par l'Association des provinces wallonnes dans son courrier du 16 septembre ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Mesdames et Messieurs les Députés, cela me permet à nouveau de revenir sur ce sujet qui anime nos commissions de manière

systematique et parfois à plusieurs reprises, puisqu'on a déjà évoqué en partie le sujet ce matin. Tant M. Bastin que Mme Delporte l'ont rappelé.

Tout d'abord, en ce qui concerne la Commission d'accompagnement de la réforme de la sécurité civile, je tiens à signaler que chaque Région y délègue un représentant qui assiste à ces réunions uniquement en qualité d'observateur. Je vous confirme qu'à l'ordre du jour de la réunion du 22 septembre figurait un point sur l'état des lieux du groupe de travail dit Surcoûts. Lors des précédentes réunions, il avait en effet été convenu qu'une étude scientifique était nécessaire pour calculer les surcoûts de la réforme du 15 mai 2007. Lors de la réunion du 22 septembre, il a été précisé qu'un cahier des charges avait été établi et que le marché public allait être lancé.

S'agissant ensuite de la problématique de la zone 6, la réunion prévue ce 22 septembre a dû être annulée en raison de la préparation par le ministre-président germanophone du Conseil national de sécurité programmé le lendemain. Il devait assister à une réunion du Comité de concertation. Une rencontre entre nos collaborateurs a cependant eu lieu. Je rassure Mme Kelleter.

La demande de la Communauté germanophone vise à encourager la Wallonie à légiférer dans une matière qui ne relève pas directement de sa compétence, à savoir la sécurité civile, à l'égard d'institutions communales qui ne relèvent plus de sa compétence, à savoir le financement des communes germanophones.

Néanmoins, le courrier de l'Association des provinces wallonnes du 16 septembre dernier – j'y reviendrai dans quelques instants – mentionne que la Province de Liège attire l'attention sur le fait que, dans un souci d'équité entre les citoyens et les pouvoirs locaux d'un même territoire, il y a lieu de tenir compte de la zone de secours n° 6.

Je souscris pleinement à ce souci d'équité et j'encourage chaleureusement la Province de Liège, à l'instar de l'accord de coopération qu'elle a conclu avec la Communauté germanophone pour régler notamment le financement des zones de secours prévu à l'article 2233-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de conclure un nouvel accord de coopération qui concernerait, cette fois, la reprise partielle du financement de la zone 6 par la province.

En ce qui concerne les agences immobilières sociales, il est vrai, comme vous l'avez dit, Madame Delporte, que certaines provinces ont fait le choix de soutenir les AIS présentes sur leur territoire. Certaines ont d'ailleurs été à l'initiative de la création de ces agences immobilières sociales. Il s'agit d'un choix posé en toute autonomie. Le choix des postes de dépenses sur lesquels les provinces vont décider de faire des économies relève également de cette autonomie.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2013 fixe le mode de financement des AIS. Une subvention annuelle leur est octroyée par le ministre du Logement pour couvrir, en tout ou en partie, leurs frais de gestion et de personnel, les pertes locatives et dégâts locatifs, le coût des travaux d'importance réduite, les frais de promotion et les dépenses immobilières liées aux locaux d'exploitation de l'agence.

Un refinancement des agences immobilières sociales est intervenu en novembre 2017, comme vous le savez. Le financement dépend dès lors du nombre de logements et du taux de croissance de logements pris en gestion, mais aussi du nombre d'habitants desservis, de la taille de l'AIS et du nombre de baux conclus.

Par ailleurs, le Gouvernement déploie un certain nombre de mesures pour permettre un accroissement de l'offre de logements via les agences immobilières sociales.

Ainsi, au début de cette année, j'ai interpellé l'ensemble des communes n'ayant pas encore adhéré à une AIS et certaines se sont montrées intéressées à rejoindre l'une d'elles. De même, j'ai procédé à la reconnaissance d'une nouvelle AIS en Wallonie picarde mercredi dernier.

Nous travaillons, par ailleurs, sur des pistes fiscales afin d'attirer des propriétaires dans le système de prise en gestion.

Mon cabinet rencontre régulièrement le Fonds du logement de Wallonie afin de développer une campagne de promotion au profit des AIS et pour intégrer certains objectifs au profit des organismes à finalité sociale dans le futur contrat de gestion. Le soutien régional aux AIS existe déjà et il perdurera, voire sera même renforcé.

Permettez-moi enfin de revenir sur l'avis rendu d'initiative par l'Association des provinces wallonnes le 16 septembre dernier.

Afin de discuter des inquiétudes et points d'intentions qui sont repris dans ce courrier, j'ai l'intention de rencontrer rapidement l'Association des provinces wallonnes et les présidents des collèges provinciaux, comme j'ai d'ailleurs pu le faire à plusieurs reprises depuis le début de cette législature, sur différents thèmes, mais principalement sur la question de la reprise du financement communal dans les zones de secours par les provinces.

Cela étant, comme je l'ai indiqué à maintes reprises, je suis conscient que la reprise du financement des zones de secours par les provinces aura effectivement un impact sur les missions qui ne sont pas imposées par les autorités régionales, communautaires et fédérales et qui sont menées par les provinces, du fait de leur autonomie.

Je constate, Monsieur Bastin, que vous en êtes conscient en relayant la difficulté d'un financement à hauteur de 60 %, ce qui n'était d'ailleurs pas votre position il y a six mois, lorsque vous plaidez, au sein de cette même commission, pour que le financement des zones soit transféré intégralement aux provinces.

Pour rappel, la Déclaration de politique régionale attestait de cette conscience, dès lors qu'elle précise que la réforme induite par la reprise du financement des zones de secours par les provinces devrait permettre de concentrer le rôle des provinces dans un domaine précis, tout en réduisant leur volume d'action résiduel.

Vu les spécificités de chaque province, il appartient à chacune de recentrer ses activités au regard de l'exercice de son autonomie.

Je rappelle que, même si le Gouvernement wallon est là pour accompagner les provinces, il ne s'agit pas, pour lui, de leur imposer l'abandon de telle subvention, de telle activité ou de telle compétence. Nous défendons, au contraire, le principe qui veut que chaque province tienne compte de ses caractéristiques propres en vue de recentrer ses activités, mais il est clair que je resterai disponible pour chacune des provinces wallonnes pour envisager la manière d'opérer cette reprise du financement du mieux possible, tout en rappelant qu'il revient à votre Parlement d'initier un débat sur la supracommunalité et sur l'avenir des compétences provinciales, ce que je vous invite à faire incessamment.

M. le Président. - La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). - Je suis contente parce que cela ouvre une piste et parce que je suis d'accord, pour une fois, avec le cdH.

(Réactions dans l'assemblée)

Franchement, je trouve que c'est une ouverture constructive. J'espère, maintenant que la balle est un peu dans le camp de la province, que l'on pourra finaliser cet accord et trouver une solution qui, comme vous le dites, traitera de façon équitable toutes les communes sur le territoire de la Région wallonne. Merci.

M. le Président. - La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). - Je serai un peu plus long quand même dans mes répliques.

Tout d'abord, Monsieur le Ministre, je pense que l'APW a tout à fait raison quand elle affirme que la réforme a pour conséquence directe la suppression des services publics. Vous le dites vous-même, vous leur laissez l'autonomie provinciale.

Mais vous aviez aussi raison ce matin quand vous disiez que l'objectif principal est qu'il fallait travailler

tous dans le même sens, en tout cas dans l'amélioration et surtout de la sécurité civile de tous nos concitoyens. Je vous rejoins également.

Toutefois, concernant les services publics, à la suite de la réunion vendredi à laquelle mon excellent collègue, M. Dispa, a fait allusion ce matin pour la Province de Namur, je peux vous dire qu'au niveau de la réforme – je regarde ma collègue Mme Delporte – concernant l'IS également, on va faire un glissement de budget, c'est-à-dire que la Province de Namur va augmenter ses services ou supprimer des services qu'elle allouait aux communes. Il y a donc une partie des gains des dotations communales sur les zones de secours qui devra probablement glisser vers des services que l'on avait des provinces, mais qui ne seront plus existants ou qui ne seront plus du tout financés.

Concernant le personnel provincial licencié, je rejoins aussi l'APW quand elle affirme que de nombreux agents provinciaux, mais surtout et aussi les intercommunaux et les paraloaux, seront licenciés en conséquence directe. On l'a lu ici en début d'après-midi dans le Hainaut.

J'aimerais aussi pointer un point majeur de la réforme : le Gouvernement n'assurera pas la reprise structurelle des agents provinciaux et paraprovinciaux. C'est là peut-être une différence majeure avec le précédent Gouvernement MR-cdH : nous avons prévu avec nos collègues libéraux que la Région...

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Sans aucun budget.

M. Bastin (cdH). - Attendez, laissez-moi achever. Les communes reprendraient le personnel provincial et paraprovincial. Aujourd'hui, plus rien du tout. Des manifestations ont donc déjà eu lieu dans notre magnifique domaine provincial de Chevetogne à ce sujet.

Je pense que le Gouvernement doit assumer ses réformes plutôt que de les laisser aux provinces qui sont alors obligées de faire le sale boulot. C'est la position du cdH, mais c'est aussi apparemment la position des groupes Ecolo et PS en Province de Namur. Je les invite donc à se concerter.

Concernant la carence réglementaire du Fédéral, il faut en parler. Nous n'avons pas encore la partition de la Vivaldi, peut-être en avez-vous déjà certains morceaux, mais celle-ci aura un impact direct sur cette réforme du financement des zones de secours. Si le principe du 50/50 venait à être respecté par le Fédéral, je dirais que votre réforme pourra être mise en œuvre bien plus rapidement. C'est le souhait du cdH, vous pourrez compter sur nous.

Votre engagement de la semaine dernière de saisir, si nécessaire, de nouveau le Comité de concertation en ce qui concerne le 50/50, ce n'est pas tombé dans l'oreille

d'un sourd, mais peut-être serez-vous à ce moment-là de l'autre côté de la table.

Sur la zone germanophone, à l'instar de ma collègue Mme Kelleter qui a dû partir, on peut se réjouir qu'il y ait un accord avec la Province de Liège. Même si ce n'est pas la solution juridique la plus avantageuse, à partir du moment où l'on est sur une piste positive, on ne peut que s'en réjouir.

Par contre, je voudrais faire part de la discordance dans le discours régional et provincial. Je trouve insupportable d'avoir un double discours dans le chef de certains partis, en tout cas de la majorité namuroise. Je souhaite ici pointer le conseiller provincial Ecolo namurois, Georges Balon Perin, qui disait définitivement que l'on devrait prendre contact avec ses relais ministériels au Parlement et au Gouvernement wallon. Je cite son intervention du 25 septembre, donc toute récente. Il parle de la position d'Ecolo sur l'institution provinciale : « On ne parlait pas de faire disparaître les métiers, mais le pouvoir politique. » Je rappelle quand même au groupe Ecolo provincial de Namur – c'est dommage qu'il soit absent – qu'il devrait y avoir un peu plus de communication.

(Réactions dans l'assemblée)

Je n'ai cité personne.

M. Demeuse (Ecolo). - Vous avez quand même cité explicitement Ecolo. La position n'a donc pas changé de vouloir faire évoluer l'organisation provinciale, en gardant les emplois, d'une manière ou d'une autre. Les métiers doivent évidemment rester, c'est la structure qui doit évoluer.

M. Bastin (cdH). - Je n'ai pas fait de fait personnel, mais communiquez avec votre conseiller provincial namurois.

Je revenais également concernant le financement des zones par les provinces, que ce soit à hauteur de 60 % ou à hauteur de 100 % comme vous venez de le dire, comment envisager initialement un résultat qui est tout à fait identique ? Il faut soit réaffecter les services publics et les membres du personnel provincial, soit laisser les provinces, manque de coordination oblige et manque de rapatriement vers le SPW oblige, soit supprimer des services. La majorité régionale, dont Ecolo fait partie, a opté pour la seconde option.

Les craintes des fonctionnaires namurois ne seront rien par rapport à la crainte du personnel hennuyer et liégeois. Ce sont des provinces où il faudra couper probablement plus largement qu'à Namur et il faudra procéder autrement que par l'extinction du cadre du personnel dans ces provinces.

Concernant notre position au cdH, c'est une véritable réforme des provinces. Sous le Gouvernement MR-cdH, la DPR précisait qu'une vaste réforme des

provinces aurait lieu et que le service, le personnel et les compétences seraient transférés vers les communes et le SPW.

Notre programme politique demandait une réforme majeure des provinces focalisée sur la sécurité et réduisant les compétences à quelques compétences à définir en partenariat avec les provinces. Je pense que mon collègue de Huy y a fait allusion ce matin.

Il était possible de respecter cette promesse du Gouvernement, les 100 %, de répartir les services publics et le personnel correctement et sans licenciements massifs, par exemple, en matière de tourisme, vers la Région et les communes, dans le respect de chacun.

Je pense que l'on a un peu fait les choses à l'envers, on a mis le feu et on laisse le personnel provincial dans la maison. Ce n'est pas tout à fait correct et ce n'est pas, en tout cas, ce que l'on souhaite chez nous.

M. le Président. - La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je vais peut-être d'abord répondre à M. Bastin.

Je confirme que nous n'avons pas changé de discours, nous avons toujours voulu faire une profonde réforme des provinces sans supprimer les services, que du contraire. Il y a des compétences parmi le personnel et des services qu'ils rendent aux communes qui sont indispensables et qu'il faut maintenir. Je vous rejoins sur le fait qu'il y a une concertation à maintenir et à approfondir.

Je plaiderai pour que le Région prenne ses responsabilités par rapport à des balises que l'on peut donner au niveau de la méthode de réformes des provinces, mais, au-delà de la Province de Namur, pour toutes les provinces.

Il y a encore un travail à faire pour une harmonisation dans le respect de l'autonomie des spécificités provinciales et des différents services à rendre en fonction des besoins des communes. C'est territorial.

Cependant, au niveau de la méthode et de certaines balises, il y a, je pense, une responsabilité à prendre par la Région.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Monsieur le Ministre, cette réforme est mal emmanchée. Vous avez réussi à vous mettre pratiquement tout le monde à dos, ne créant que des mécontents dans toutes les strates institutionnelles concernées par cette réforme.

Je vous reconnais, en ayant entendu votre réponse, une forme d'honnêteté intellectuelle. Vous dites que la

réforme aura des impacts et qu'il appartient à chaque province d'en décider, de les circonscrire à sa façon.

Cette honnêteté intellectuelle, je souhaiterais que tous les partis de la majorité en fassent également preuve, parce qu'il me paraît quand même très incohérent d'approuver au Parlement wallon les causes d'une réforme et d'en dénoncer les effets dans les conseils provinciaux. À un moment donné, il faut assumer les conséquences d'une réforme que vous approuvez.

Par ailleurs, il n'est pas réaliste de plaider pour que cette réforme-là s'accompagne d'un total statu quo y compris au niveau du fonctionnement des services provinciaux. Cela n'est tout simplement pas possible.

La réforme telle qu'elle est mise sur la table oblige, qu'on le veuille ou non, les provinces à revoir leur voilure, à revoir leur configuration administrative. Ce n'est pas honnête de s'en indigner alors que, par ailleurs, on approuve la cause de cette inéluctable réorganisation.

Cela dit, en ayant aussi écouté attentivement votre réponse, Monsieur le Ministre, je dois bien constater que vous êtes resté totalement silencieux sur les questions juridiques que j'ai relayées au départ du courrier de l'Association des provinces wallonnes. J'ai même cru que vous aviez « zappé » purement et simplement les questions que je vous posais. J'y vois le signe d'un embarras parce que les arguments exprimés par l'Association des provinces wallonnes sont des arguments forts et consistants. Je pense qu'ils annoncent un contentieux. Inévitablement, cela me paraît écrit dans les astres.

L'argumentaire que l'Association des provinces wallonnes développe va se prolonger dans l'un ou l'autre mémoire qui sera sans doute introduit auprès des instances compétentes pour contester la réforme que vous avez initiée. À mon avis, que ce soit au Conseil d'État ou à la Cour constitutionnelle, on aura à connaître les arguments que développe l'Association des provinces wallonnes et auxquels, à ce stade-ci, vous n'avez pas répondu.

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA SA SOGEPARLUX »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Florent à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la SA SOGEPARLUX ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). - Monsieur le Ministre, croyez-le ou non, au moment de la rédaction de ma question, je n'étais pas informé de l'arrêté ministériel que vous avez adopté et communiqué à Idelux le 27 août. Votre arrêté répond de manière cristalline aux différentes questions que je vous adresse.

Vos services ont bien contrôlé la validité juridique du rapatriement des contrats des hauts dirigeants du groupe Idelux au sein de la SA SOGEPARLUX. S'agissant de la validité juridique, elle n'existe pas, vous ne validez aucunement la formule puisque votre arrêté casse les différentes délibérations qui ont eu lieu au sein des entités du groupe Idelux.

Enfin, la notion de co-emploi ne permet pas de donner une base juridique suffisante pour cette construction, vous le signalez de manière très juste. Le salaire des hauts dirigeants figure exclusivement sur le *payroll* de la SA SOGEPARLUX et vous rappelez que le Code de la démocratie locale, dans son article 15.23.27, premier alinéa, prévoit que l'intercommunale doit adopter les règles générales applicables à son personnel. Il en résulterait donc que les cadres ne seraient pas soumis aux mêmes règles que l'ensemble du personnel des intercommunales.

Monsieur le Ministre, je n'ai pas la possibilité de vous adresser de nouvelles questions que celles qui figuraient initialement sur la question que je vous adresse. Simplement, je vous laisserai libre de bien résumer votre analyse par rapport à SOGEPARLUX et je vous inviterai, si vous me le permettez, à rappeler les balises, les lignes rouges juridiques qu'il convient de respecter pour l'intercommunale luxembourgeoise.

On sait que cette dernière continue à vouloir trouver des solutions. Le président du CA, accompagné des dirigeants dont les contrats sont au cœur du problème, ont eu une rencontre avec votre cabinet et, simplement, si vous êtes appelé vers d'autres responsabilités – ce que je peux vous souhaiter à titre personnel et en même temps regretter pour la bonne gouvernance –, cela vaudrait la peine d'avoir l'ensemble de ces balises que l'intercommunale devra respecter, à l'avenir, en toutes circonstances.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, je ne vais pas revenir dans le détail sur les motifs de ma décision. Vous les connaissez, vous en avez cité quelques-uns.

J'avais indiqué que j'entendais faire respecter les principes directeurs du Code de la démocratie locale dans ce dossier comme dans tout autre. Je me suis tenu à cette ligne.

À la suite de cette décision d'annulation, mes collaborateurs ont rencontré, en présence de mon

administration, des représentants de l'intercommunale afin de présenter ma décision et, éventuellement, de l'expliquer et de répondre aux questions. Il n'y a rien d'anormal à cela. J'ai toujours été très transparent par rapport au fait que mon cabinet et mon administration étaient ouverts aux rencontres avec les pouvoirs locaux de manière générale pour aborder leur situation et apporter des éléments d'information à des questions légitimes. Il est bien clair que, lors de cette réunion, les règles ont été rappelées. L'intercommunale Idelux doit s'y tenir comme toutes les autres.

Quant à l'opportunité de postposer le recrutement de nouveaux dirigeants puisque cela figurait dans votre question écrite, la question relève de l'autonomie de l'intercommunale et donc du pouvoir discrétionnaire de son conseil d'administration. Si ces emplois sont nécessaires, je ne vois pas en quoi ma décision serait de nature à remettre en cause ces recrutements.

S'agissant de la notion de co-emploiement, puisque cela figurait aussi dans votre question, je vous renvoie également à mon arrêté qui est explicite sur cette question.

J'ajouterai seulement que ce dossier a mis en exergue la nécessité de se pencher sur le cadre juridique dans lequel doivent évoluer les intercommunales aujourd'hui, singulièrement depuis la réforme de la gouvernance. Le code conçoit toujours l'intercommunale comme une entité juridique unique pouvant prendre des participations dans d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé.

Aucune référence n'est opérée quant à la notion de groupe alors que la réalité nous confronte depuis de nombreuses années à une telle réalité.

À titre d'exemple, la notion de co-emploiement issue du secteur privé était déjà une réalité au sein d'Idelux et s'inscrivait dans cette logique de groupe avant l'entrée en vigueur des décrets Gouvernance.

Je ne veux pas rejeter d'emblée ce qui peut apparaître comme des solutions de management possible, pour autant que nos règles démocratiques et de bonne gouvernance soient respectées. Je suis, dans ce dossier comme dans tout autre, ouvert bien entendu à un débat, à un échange d'arguments, une confrontation de points de vue pour faire éventuellement évoluer le modèle, mais dans le cadre des règles, des dispositions et des principes qui ont été ou qui seront demain votés et décidés par votre Parlement.

M. le Président. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Merci pour ces réponses. Il n'était pas du tout dans mon intention de partir avec un a priori négatif par rapport aux contacts que votre cabinet a eus légitimement avec Idelux, afin de trouver des solutions qui ont une base juridique solide.

Je tenais à vous féliciter pour le grand professionnalisme de vos services, et la preuve que vous faites de votre indépendance et de votre impartialité par rapport à cette question.

La Wallonie a été secouée par des soucis que je ne mets pas en relation par rapport à ce qui se passe ici. Je tiens à être très clair. Il est donc important que la tutelle soit impeccable sur le traitement des différents dossiers, et je pense que c'est ce qu'il y a eu lieu.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES RAPPORTS ENTRE MAJORITÉ ET
OPPOSITION AU CONSEIL COMMUNAL DE
SAINT-NICOLAS »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA TRANSPARENCE DANS LA COMMUNE DE
SAINT-NICOLAS »**

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES VIOLATIONS MULTIPLES ET DIVERSES
AU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE
DÉCENTRALISATION (CDLD) DANS LA
COMMUNE DE SAINT-NICOLAS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Bierin, sur « les rapports entre majorité et opposition au Conseil communal de Saint-Nicolas » ;
- M. Beugnies, sur « la transparence dans la Commune de Saint-Nicolas » ;
- M. Dispa, sur « les violations multiples et diverses au Code de la démocratie locale et de décentralisation (CDLD) dans la Commune de Saint-Nicolas ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je ne peux pas m'empêcher moi aussi d'avoir un petit mot pour votre départ supposé, virtuel à ce stade. Le cas échéant, si cela se confirmait, je veux vous remercier pour le travail accompli et saluer votre engagement constant pour l'éthique et la bonne gouvernance en Wallonie.

J'en viens au vif du sujet. La Commune de Saint-Nicolas est sous les projecteurs en ce moment, grâce au film *Saint-Nicolas est socialiste*. Malheureusement pour elle, ce film ne met pas en avant la convivialité et le mélange des cultures qui caractérisent cette commune

de l'arrondissement de Liège, mais plutôt la difficulté qu'ont eue deux conseillers communaux pour se faire entendre, et faire respecter leurs droits face à une majorité absolue séculaire. Il s'agit d'une production plutôt de style Striptease, cette émission légendaire de la RTBF, que de style hollywoodien.

Le 16 septembre, dans la presse locale, les chefs de file de l'opposition condamnaient unanimement les pratiques de la majorité, en particulier de la bourgmestre. Selon eux, elle agirait dans l'opacité, ne donnerait pas accès à certains documents, présenterait des points importants en communication, sans permettre à l'opposition de prendre connaissance du dossier, et cetera.

Monsieur le Ministre, avez-vous pu prendre connaissance des éléments qui sont présentés dans ce film et/ou dans l'article précédemment mentionné ? Quelle en est votre analyse ?

L'opposition a-t-elle contacté la tutelle durant ces dernières années à cet égard ? Un courrier, voire un recours, a-t-il été adressé arguant de ces faits à l'un de vos prédécesseurs ? Le cas échéant, quelle suite lui a été réservée ?

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, nous vous avons déjà interpellé en séance plénière, mais il nous paraît important de revenir sur ce sujet en commission, puisque la démocratie et la transparence sont pour nous un cheval de bataille.

Pour rappel, à Saint-Nicolas, la presse a rapporté le mercredi 16 septembre que l'ensemble des conseillers d'opposition de la commune s'est plaint du manque de transparence de la majorité absolue PS actuellement en place avec, par exemple, des ordres du jour changés en dernière minute ou des documents préparatoires non disponibles. Cette situation n'est pas nouvelle, puisqu'elle est très bien décrite dans le documentaire que vient d'évoquer M. Bierin.

Dans la réponse que vous avez donnée à la question de ma camarade en séance plénière, vous disiez n'avoir pas été sollicité sur ces problèmes. Vos prédécesseurs l'ont pourtant été.

Depuis des années, la tutelle régionale semble avoir laissé ces questions de l'opposition sans réponse.

Monsieur le Ministre, avez-vous pu prendre aujourd'hui connaissance de ces questions ? Avez-vous pu analyser la situation à Saint-Nicolas ? Comment expliquez-vous qu'il n'y ait pas eu de réponse de la part des anciens ministres de tutelle ? Enfin, qu'allez-vous mettre en place pour résoudre la situation à Saint-Nicolas ?

M. le Président. - La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). - Monsieur le Ministre, *Saint-Nicolas est socialiste*, tel est le titre de l'excellent film réalisé par M. David Leloup qui est un journaliste d'investigation reconnu. Ce film revient sur les pratiques administratives appliquées dans la Commune de Saint-Nicolas. Un article de presse a été publié dans la foulée de la sortie du film., il reprend les dires et expressions de plusieurs mandataires communaux de l'opposition.

J'en cite l'un ou l'autre : « Lorsque nous allons à l'administration communale pour consulter les dossiers, cela arrive que l'on nous mène en bateau et que l'on ne nous donne pas accès aux documents. Pour un conseil communal, c'est tout simplement inacceptable ». Fin de citation.

Autre citation : « Au dernier conseil communal, le collègue a mis plusieurs points de débat en communication. Ils n'étaient pas prévus à l'ordre du jour. Nous n'étions donc pas au courant. Nous n'avions pas de documents. Nous n'avons donc pas pu préparer ces points et réaliser notre travail d'opposition, alors que ces points concernaient des sujets majeurs pour la commune, comme la construction d'une école, dont nous avons appris indirectement l'annulation de la construction ». Fin de citation.

Dernier extrait : « Les PV du conseil communal ne sont plus en ligne depuis 2018. Les PV ne reprennent même plus les interventions complètes des conseillers. Rien ne bouge malgré nos demandes ». Fin de citation.

Monsieur le Ministre, au-delà de ces expressions, je voudrais pour interroger sur la situation politique qui est manifestement problématique à Saint-Nicolas. Les pratiques exposées par les mandataires de l'opposition de Saint-Nicolas ne constituent-elles pas des violations du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?

Avez-vous été averti de violations au Code de la démocratie locale et de la décentralisation dans la Commune de Saint-Nicolas ?

Des dossiers sont-ils à l'instruction au sein de votre administration à propos de ces pratiques ? Le film *Saint-Nicolas est socialiste* n'est-il pas suffisant pour ouvrir une instruction dans cette affaire ?

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Messieurs les Députés, merci pour vos questions.

Je voudrais tout d'abord préciser quelque chose et je peux le dire aujourd'hui avec plus d'assurance que je n'ai pu le faire en réponse à la question urgente de Mme Bernard il y a 15 jours, puisque j'avais été saisi de la question sur le temps de midi pour 14 heures. C'était difficile pour moi de pouvoir vérifier dans le détail les différents éléments.

Contrairement à ce qui a été annoncé et invoqué par Mme Bernard, je n'ai pas été saisi à titre personnel, et l'autorité de tutelle elle-même n'a été saisie d'aucun dossier litigieux impliquant la Commune de Saint-Nicolas depuis deux ans au moins. Je tiens quand même à le dire, à l'affirmer ici – puisque, au-delà ou à travers ma personne, c'est aussi mon administration qui est mise en cause et qui a été mise en cause par les propos de Mme Bernard – qu'aucune plainte, aucune réclamation, aucun recours n'a été introduit depuis au moins deux ans par l'opposition.

Je dois cependant reconnaître que le dernier film de David Leloup interpelle clairement sur l'administration de cette commune.

Comme j'ai pu le rappeler à l'occasion de précédentes questions ou interpellations, vous savez que j'ai pour principe de systématiquement diligenter une instruction ou une enquête administrative, que ce soit en matière de logement, que ce soit en matière de pouvoirs locaux dès que je suis informé d'éventuels problèmes de gouvernance ou de non-respect de la législation, que ce soit directement sur la base d'une interpellation, d'un recours, d'une question parlementaire ou indirectement par la presse ou même – je le répète, même si le procédé me révolte –, par le biais d'une dénonciation anonyme.

Sur la base des éléments de presse et de visionnage du film, j'ai sollicité mes services afin d'instruire les faits dénoncés et de clarifier la situation. Bien entendu, cette instruction est toujours en cours.

Cela étant, votre question me donne donc l'occasion de revenir sur différents points.

Tout d'abord, le droit de regard des conseillers communaux, ensuite sur l'ordre du jour des séances et, enfin, sur le statut du procès-verbal des séances du conseil.

Concernant le droit de regard tout d'abord, consacré à l'article L1122-10, §§ 1er et 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ce droit de regard ne peut en aucun cas être réduit à néant ou de façon importante. Il n'est pas pour autant absolu. En effet, l'exercice de ce droit ne peut entraver d'une manière disproportionnée le fonctionnement et l'organisation des services communaux.

Ainsi, afin que la consultation ne soit pas anarchique et ne perturbe pas le fonctionnement des services communaux, le collège communal peut réglementer l'exercice du droit de regard. Le collège tire cette

compétence de l'article L1123-28, qui lui confie la garde des archives. Si le collège décide de réglementer ce droit, il devra le faire avec pondération pour ne pas le restreindre abusivement. Il dispose, à cet effet, d'une certaine marge d'appréciation. Il ne peut cependant subordonner à son autorisation préalable la communication de pièces aux conseillers communaux.

Concernant l'ordre du jour des séances du conseil communal, l'article L1122-24 du code interdit formellement aux membres de cette assemblée de discuter de points qui n'y figurent pas, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner un danger.

Enfin, il découle de l'article L1122-14, § 4, alinéa 3, du code, que le procès-verbal des séances du conseil doit effectivement être publié sur le site internet de la commune. Toutefois, il a pour objet essentiel de consigner les décisions prises par le conseil. En d'autres termes, il a vocation à constater et résumer ce qui a été dit et décidé par les conseillers et à refléter le déroulement de la séance. Aussi, l'article L1132-2 du code fixe son contenu comme suit : « Le procès-verbal reprend, dans l'ordre chronologique, tous les points mis en discussion ainsi que la suite réservée à tous les points pour lesquels le conseil n'a pas pris de décision. De même, il reproduit clairement toutes les décisions. »

Il résulte de ce qui précède que le procès-verbal ne constitue pas un compte rendu analytique des séances du conseil. Autrement dit, il n'est pas voué à reproduire l'intégralité des discussions dans leur moindre détail. Par ailleurs, les conseillers communaux ne peuvent pas exiger de leur propre chef que les motivations de leur vote ou de leur abstention soient mentionnées au procès-verbal. Il en va de même en ce qui concerne leurs interventions.

Néanmoins, l'article L1122-16 du code permet au conseil communal de décider que le procès-verbal de l'une ou l'autre séance donne une description succincte des discussions menées ou bien retranscrive certaines considérations, remarques ou interventions qu'il jugerait importantes.

Pour le reste, en l'état actuel des textes, l'établissement d'un procès-verbal ne reprenant ni les propos des membres du collège ni les interventions des conseillers est conforme à la législation.

En revanche, un procès-verbal qui ne reproduirait que les interventions de la majorité et non de la minorité serait contraire aux principes d'égalité et de non-discrimination tirés des articles 10 et 11 de la Constitution.

M. le Président. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je ne peux que saluer la réaction rapide qui vous a caractérisé dans cette affaire. On se réjouit simplement d'avoir les résultats de cette enquête.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. On sera d'accord, il est inacceptable que l'opposition ne puisse pas exercer un contrôle démocratique du travail du collège. Sans avoir accès aux documents préparatoires, ce contrôle est tout bonnement impossible. C'est bien la tutelle qui doit veiller à ce que tous les conseillers communaux puissent exercer ce contrôle.

J'ai bien entendu que l'instruction était en cours pour Saint-Nicolas. Je ne sais pas combien de temps dure cette instruction, mais nous ne manquerons pas de revenir vers vous si la majorité devait continuer à fonctionner en ne respectant pas le Code de la démocratie locale.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Merci à M. le Ministre pour sa réponse. Le rappel des règles de droit que vous avez formulé est tout à fait judicieux, que ce soit sur le droit de regard qui peut être réglementé, mais qui ne peut pas être restreint, que ce soit sur l'ordre du jour qui doit contenir, sauf cas d'urgence, les points mis en discussion, que ce soit sur la publication du PV.

Vous avez très justement rappelé les règles qui s'appliquent sur la problématique de la publication du PV. J'ajouterais, par rapport aux normes de vous avez évoquées, que dans un règlement d'ordre intérieur, on peut aussi prévoir des dispositions qui, par exemple, permettraient de reproduire le texte d'une intervention lorsqu'un conseiller de la majorité ou de l'opposition souhaite que son intervention soit reprise in extenso. Ce sont des formules qui existent dans bon nombre de communes.

Au-delà de ce rappel des règles de droit, je me réjouis que vous ayez diligenté une instruction. M. David Leloup, journaliste d'investigation, n'est pas le premier venu, il a joué un rôle important dans le déclenchement du scandale Publifin, par exemple. Son action ici doit être saluée.

J'espère que le ministre des Pouvoirs locaux quel qu'il soit, que ce soit vous-même ou quelqu'un d'autre, acceptera le cas échéant d'endosser le rôle du Père Fouettard si d'aventure il devait être confirmé que les pratiques dénoncées dans ce film et par un certain nombre de conseillers sont effectivement contraires aux dispositions que vous avez bien voulu rappeler.

QUESTION ORALE DE MME MATHIEUX À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE PRIX DU RACCORDEMENT AUX IMPÉTRANTS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mathieux à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le prix du raccordement aux impétrants ».

La parole est à Mme Mathieux pour poser sa question.

Mme Mathieux (MR). - Monsieur le Ministre, toutes les nouvelles constructions et toutes les rénovations importantes d'habitations doivent comprendre un raccordement de la maison ou de l'immeuble aux impétrants : gaz, électricité, égouts, internet et télévision. Ces travaux sont exécutés par des entrepreneurs choisis par la commune ou par l'intercommunale sur le territoire de laquelle l'immeuble se trouve.

Cependant, le prix de ces travaux de raccordement est souvent très élevé, jusqu'à 8 000 euros par ménage, et peut varier très fort de la commune en commune et en fonction de la situation de la construction.

Cet état de fait peut souvent mener à des surprises et à une incompréhension de la part du maître d'ouvrage au moment de la remise du devis.

De plus, on remarque également un manque de coordination au sein des travaux, malgré le décret du 30 avril 2009 portant sur « l'information, la coordination et l'organisation des chantiers, sous, sur, au-dessus des voiries ou des cours d'eau ». Les trottoirs et les routes sont parfois ouverts plusieurs fois en quelques mois et sont refermés tour à tour par le gestionnaire de l'eau, du gaz, de la télévision.

Une liste de prix standards pour ces raccordements est-elle prévue à l'échelle de la Région ?

Connaissez-vous des problèmes et des plaintes au niveau de ces prix excessifs ?

Si oui, pensez-vous que des mesures de standardisation ne seraient pas nécessaires en vue d'éviter toute discrimination et assurer alors une certaine transparence ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, c'est une question importante, mais malheureusement ma réponse devra être brève.

En effet, la tarification du raccordement évoquée ne relève ni de la Région ni des missions du décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers.

Selon mes informations, la facturation des travaux d'installation des raccordements particuliers à des habitations relève des relations contractuelles entre le particulier et le gestionnaire de câble et canalisation ; ou elle dépend d'un règlement communal lorsqu'il s'agit d'un raccordement à l'égout. Dans ce dernier cas, la question relève de l'autonomie communale et chaque commune définit ses propres règles, via une taxe ou une redevance.

Voilà, Madame la Députée, les quelques éléments de réponse que je pouvais vous apporter.

M. le Président. - La parole est à M. Mathieux.

Mme Mathieux (MR). - Je suis heureuse de vous l'entendre dire. Je ferai donc part de vos remarques aux communes. Merci, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'AUGMENTATION DES TAXES DÉCHETS ET
ÉGOUTS À NAMUR »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'augmentation des taxes déchets et égouts à Namur ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, il y a deux semaines, je vous interpellais sur les taxes déchets et sur la possibilité de diminuer celles-ci au vu de la crise sanitaire. Cela faisait l'écho de la demande de plusieurs communes.

Aujourd'hui, les Namurois reçoivent leur invitation à payer leur taxe déchets, alors que la crise frappe et que de nombreux travailleurs ont perdu des revenus ou même leur emploi. Cette taxe déchets a augmenté, comme la taxe égouts d'ailleurs.

Celle-ci sera de 47 euros pour un isolé et 170 euros pour un ménage de deux ou trois personnes, hors sacs poubelle payants, soit une augmentation de 11 %.

Monsieur le Ministre, si vous ne permettez pas la baisse des taxes déchets demandée par certaines communes, allez-vous au moins empêcher la hausse de cette même taxe en pleine période de crise ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, la taxe sur les déchets de la Ville de Namur a été votée par le conseil communal le 15 novembre 2018, et ce, pour les exercices 2019 à 2025.

Quant à la taxe sur les égouts, elle a été votée par le conseil communal le 3 septembre 2019 pour les exercices 2020 à 2025.

Il n'y a donc pas eu de majoration récente du taux de ces taxes par le Conseil communal de Namur. Cependant, comme vous l'évoquez, il y a bien eu une indexation des taux de la taxe sur la gestion des déchets selon la clause expressément prévue dans le règlement-taxe, et ce, pour pouvoir se conformer à l'exigence, en l'occurrence imposée aux communes sous plan de gestion, d'atteindre un seuil de couverture du coût-vérité de 100 %.

Comme il n'y a pas eu de nouvelle décision communale, ces taxes sont applicables telles qu'elles ont été votées et approuvées, en ce compris le mécanisme d'indexation prévu dans les règlements-taxes.

Je précise également que, particulièrement pour la taxe sur les déchets, dès lors que le taux de couverture du coût-vérité est appelé à varier d'une année à l'autre, je recommande systématiquement de voter la taxe annuellement.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

En fait, j'ai souvent du mal à comprendre parfois l'augmentation de ces taxes déchets qui est assez récurrente. Je ne sais pas vous, mais quand je reçois ma facture, l'invitation à payer, il y a toujours derrière une espèce de graphique qui montre l'évolution du volume de déchets à traiter. Le volume ne fait que baisser et les techniques pour recycler ces déchets ne font qu'évoluer. Malgré tout, la facture continue à augmenter. Vous voyez quand même un paradoxe qui est difficile à comprendre.

Si l'on produit moins de déchets, si l'on a les meilleures techniques pour traiter les déchets, il n'y a pas de raison que cette taxe augmente. Au contraire, elle devrait diminuer.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'APPLICATION DU CODE DE LA
DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA
DÉCENTRALISATION POUR LA DÉSIGNATION
DU BOURGMESTRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'application du Code de la démocratie locale et de la décentralisation pour la désignation du bourgmestre ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous connaissez le Code de la démocratie locale mieux que moi, notamment son article L1123-4 qui impose que le bourgmestre d'une commune soit obligatoirement l' élu qui a obtenu le plus de voix sur la liste la plus importante qui constitue la majorité. Si l' élu en question refuse de devenir bourgmestre alors qu' il occupait une des trois premières places sur la liste des élections communales, il doit alors obligatoirement renoncer à siéger au sein du collège communal.

Certains avaient déjà plus ou moins contourné la règle pour permettre à des candidats ayant réalisé le meilleur score de devenir président de CPAS en lieu et place de bourgmestre, du coup en démissionnant du conseil communal.

Or, à Verviers, on vient d' aller un énorme pas plus loin lors du dernier conseil communal de ce mois de septembre, pour permettre au septième élu en termes de voix de préférence d' une liste de devenir bourgmestre, tout en permettant aux troisième et quatrième scores de rester membres du collège communal, alors qu' ils étaient dans le top 3 de la liste au moment des élections. Il a été imaginé de voter une motion de méfiance individuelle à l' encontre de ces élus ayant réalisé le plus de voix après la bourgmestre sortante – qui auraient donc dû devenir bourgmestre, elle-même – avant de les réinstaller à nouveau au sein du collège.

Que je sache, les motions de méfiance individuelle ont pour fonction en principe d' exclure un membre du collège, pas de le réhabiliter dans une même fonction.

La situation s' explique pour des raisons politiques. Il n' empêche que cette pratique reste, pour moi, relativement interpellante sur le plan juridique. Je ne comprends pas très bien à quoi sert l' obligation du Code de la démocratie locale qui impose le nombre de voix comme critère obligatoire dans le choix du bourgmestre – avec du coup des sanctions à la clé lorsque l' on s' en écarte – si c' est pour permettre aussi facilement de ne pas respecter la règle sans s' exposer à la moindre sanction.

Dès lors, quelle est votre analyse de ce type de procédé? Jugez-vous conforme au Code de la démocratie locale, tant au texte qu' à son esprit? Pouvez-vous valider le recours à une motion de méfiance individuelle pour permettre à un candidat ayant récolté moins de voix de devenir bourgmestre tout en permettant aux élus ayant fait plus de voix de siéger au sein du collège communal? N' y a-t-il pas là un véritable risque de dévoiement des principes du Code de la démocratie locale?

Pour prendre un peu de hauteur, j' aurais voulu savoir si d' autres exemples vous sont connus. Si oui, lesquels?

Dans le cas particulier de Verviers, avez-vous été saisi d' un recours sur cette question? Quelles suites y apporterez-vous le cas échéant?

N' y a-t-il pas un risque que cette situation fasse jurisprudence pour toutes les autres communes wallonnes, ce qui nous replongerait dans l' ancien système?

M. le Président. - Avant la réponse, la parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Juste un mot, si vous le permettez. Je voulais simplement faire remarquer que j' ai adressé à M. le Ministre une question sur le même objet, sur cette problématique et sur ses aspects juridiques en particulier, pas du tout sur la réalité politique verviétoise. Il m' a été répondu que la question portant sur des considérations juridiques devait être transformée en question écrite. Je ne m' en suis pas offusqué, je recevrai la réponse de M. le Ministre par écrit, mais je me permets quand même de faire valoir qu' il me semble qu' il y a deux poids, deux mesures.

Je n' en fais le reproche à personne évidemment.

M. le Président. - On va le signaler. Vous faites bien de l' avoir dit.

La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, comme vous l' avez évoqué, je pourrais être amené à prendre attitude dans ce dossier, puisqu' un recours a été annoncé.

À l' heure où je vous parle, je n' ai pas encore été saisi formellement de celui-ci, mais j' ai appris par ailleurs que le Conseil d' État aurait été saisi en extrême urgence vendredi dernier d' une requête en suspension. Conformément aux principes qui sont les miens et à la jurisprudence constante que j' applique et que je m' applique depuis le début de mon mandat, vous comprendrez qu' il m' est difficile de me prononcer plus avant à ce stade.

Cela étant, peut-être un petit élément puisque vous évoquiez la possibilité d'un précédent. S'agissant de la motion de méfiance mixte, je dois vous préciser qu'elle est issue de deux arrêts du Conseil d'État, puisque la combinaison d'une motion collective à une ou plusieurs motions individuelles a ainsi été validée par le Conseil d'État, à condition que les conditions de forme de l'une et de l'autre soient réunies. C'est le cas en l'espèce au regard des groupes politiques signataires de la motion, selon ce que mon administration m'a fait part.

Toutefois, vous comprendrez qu'il m'est impossible de me prononcer plus avant sur ce cas dès lors que, d'abord je n'ai pas été saisi formellement du dossier, donc je n'ai pas les éléments sous les yeux, et que par ailleurs il a été annoncé que je serais saisi d'un recours. Je ne manquerai donc pas de revenir vers vous dans les prochaines semaines sur base de l'analyse du dossier qui aura été réalisée de manière complète par mon administration et par mes services.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse, même si effectivement vous ne m'apprenez pas grand-chose, du coup. Je peux comprendre votre prudence.

Maintenant, je vous demandais aussi une interprétation générale du code par rapport à ce type de pratique au-delà finalement du cas particulier de Verviers. Je pense que cela mérite d'avoir une réponse claire sur le sujet.

Je suis bien conscient de l'enjeu de stabilité pour la Ville de Verviers. Ma crainte est donc que, au lieu d'apporter de la stabilité, finalement, ce type de processus et de procédé juridique ne fasse que déstabiliser encore un peu plus la situation sur place.

Je vous avoue que je suis quand même inquiet de l'usage qui est fait ici du Code de la démocratie locale, parce que je reste convaincu que cela risque de faire jurisprudence. Ici, attention, le problème n'est pas tellement la question de la motion mixte en tant que telle qui était validée par le Conseil d'État, c'est en fait l'utilisation d'une motion mixte pour contourner des sanctions qui sont prévues par le Code de la démocratie locale. Je trouve que c'est particulièrement problématique et, sur ce point en particulier, le Conseil d'État ne s'est jamais prononcé.

Pour moi, c'est contraire, si pas au texte, en tout cas à la *ratio legis* du texte. J'ai peur qu'avec une telle interprétation il y ait un risque que dorénavant toutes les communes fassent pareil lors des prochaines élections et que l'on puisse de nouveau désigner qui on veut comme bourgmestre simplement en faisant voter des motions mixtes en permanence. Cela n'aurait plus aucun sens.

On reviendra vers vous ou vers votre éventuel successeur, nous verrons bien. Néanmoins, j'attire votre

attention sur ce point et je ne doute pas que, dans l'esprit qui a toujours été le vôtre et qui, je l'espère, sera toujours le vôtre ou celui de votre successeur, vous pourrez faire toute la lumière et ramener aussi, à un moment donné, la raison dans cette situation un peu folle qui se déroule à Verviers.

**QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES SEUILS DE REVENUS ET L'ACCORD DE
PRINCIPE POUR L'OBTENTION D'UNE
GARANTIE LOCATIVE VIA LA SOCIÉTÉ
WALLONNE DE CRÉDIT SOCIAL (SWCS) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les seuils de revenus et l'accord de principe pour l'obtention d'une garantie locative via la Société wallonne de crédit social (SWCS) ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous avez annoncé que le système de prêt à taux zéro accordé par la SWCS en vue de constituer une garantie locative verrait le jour au début de l'année 2021.

C'est une excellente nouvelle pour les ménages que vous estimez à environ 12 000 et qui peinent à récolter cette somme en vue de louer un bien immobilier. C'est une étape importante qui est franchie dans l'accès au logement pour tous, c'est une très bonne nouvelle.

Ce système permettra également d'alléger la charge administrative des CPAS qui, jusqu'aujourd'hui, jouent un rôle important dans l'aide à la constitution d'une garantie locative pour les personnes précarisées avec l'inconvénient que le recours au CPAS stigmatise parfois les bénéficiaires et du coup leur ferme la porte de certains biens à louer.

J'ai plusieurs questions à vous poser quant à l'opérationnalisation dudit système.

Tout d'abord, est-il prévu une fourchette de revenus, ou plutôt un seuil au-dessus duquel, mais aussi en dessous duquel il ne sera pas possible d'accéder au prêt à taux zéro ?

Il semblerait opportun, plutôt que de fixer un seuil de revenu, toujours arbitraire et souvent difficile à contrôler, de permettre à tout un chacun qui estime en avoir besoin de profiter du mécanisme parce que le loyer et donc les garanties locatives varient fortement d'un endroit et d'un bien à l'autre.

Fixer un seuil de revenus pourrait aussi entraîner une inégalité de traitement.

Pour poursuivre la réflexion, quand on obtient une garantie locative via une avance du CPAS et lorsqu'ils font une enquête sociale, le CPAS vérifie l'état de besoin, mais aussi vérifie que le demandeur aura les moyens de rembourser la garantie locative en fonction de ses revenus.

On établit le montant mensuel pour reconstituer la garantie locative.

Comment la Société wallonne de crédit social va-t-elle calculer le remboursement mensuel du prêt ? Est-ce le montant divisé en 36 mois sans tenir compte des capacités financières des personnes ? Peut-on rembourser plus rapidement ou sur une échéance plus longue ?

Si l'on devait permettre à la SWCS de faire des prêts avec un taux de remboursement et un temps de remboursement à la carte, cela impliquerait que la Société wallonne de crédit social fasse une réelle enquête sociale sur les revenus, mais aussi sur les dépenses des ménages, par exemple les frais de déplacement, de santé, les enfants à charge ou non, et cetera, pour connaître les limites et évaluer la capacité de remboursement.

La Société wallonne de crédit social aura-t-elle des moyens humains supplémentaires pour assurer l'examen des demandes, pour reprendre le rôle d'accompagnement qui est fourni par le CPAS aux demandeurs ?

Il conviendrait également de faire en sorte que le délai entre la demande de prêt et la réponse de la Société wallonne de crédit social soit le plus court possible, de manière à éviter que le bien échappe au candidat locataire. Cela existe dans les CPAS. Sera-t-il prévu de permettre aux futurs locataires d'obtenir un accord de principe dès qu'ils se mettent en recherche d'un logement ? Ainsi, le jour où ils trouvent un bien qui leur convient, ils pourront conclure le bail et activer leur droit d'utilisation du prêt à taux zéro sans devoir refaire toute la démarche.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, concernant avant tout le niveau de revenus, la volonté est d'être cohérent avec les plafonds classiques du logement social et du crédit social. La proposition est donc que les revenus imposables globalement dans des ménages bénéficiaires soient plafonnés à 53 900 euros, majorés de 5 000 euros par personne à charge. Le montant minimal des revenus est déterminé par la Société wallonne de crédit social dans le cadre de son obligation de s'assurer de la capacité de remboursement du

demandeur. Ce montant minimal doit être laissé à l'appréciation du prêteur, car il relève d'une analyse approfondie de chaque dossier. Il est important de fixer un montant maximal de revenus, d'abord parce que la SWCS devrait garantir un traitement rapide des demandes, ensuite parce qu'il est nécessaire de prendre en compte le coût de cette mesure pour la Région.

En revanche, il semble en effet intéressant de prévoir la possibilité de déroger au plafond des revenus si le CPAS identifie spécifiquement un demandeur dans le besoin et suggère à ce dernier de solliciter un prêt auprès de la Société wallonne de crédit social. Un partenariat entre le CPAS et la Société wallonne de crédit social est tout à fait envisageable, voire souhaitable. Il pourrait se prolonger par un accompagnement du CPAS pendant le remboursement du prêt.

En ce qui concerne le délai de traitement des demandes, il est essentiel que le demandeur dispose des fonds au moment de la signature du bail pour éviter que certains propriétaires – j'insiste sur le fait qu'il n'est pas question de faire des généralités – ne discriminent les candidats locataires sur la base de l'origine de leur garantie locative, comme c'est malheureusement parfois le cas actuellement lorsqu'un candidat passe par le CPAS pour obtenir sa garantie. La SWCS s'organise pour donner un accord sous réserve sur la demande de prêt sur la base des informations, la principale étant bien entendu le montant du loyer, information fournie par le demandeur dès qu'il a trouvé son logement. La production du projet de bail lèverait cette réserve et le contrat de prêt pourrait être signé.

Vous suggérez d'aller plus loin et de donner des accords de principe permettant aux demandeurs de chercher un logement en étant rassurés quant à leur capacité de verser la garantie locative. L'idée est séduisante, mais paraît a priori difficile à mettre en œuvre. Elle soulève en tout cas un certain nombre de questions : combien de temps l'accord de principe restait-il valable ? S'il s'agit d'un accord de principe sans signature, la situation du demandeur peut avoir changé au moment de la concrétisation de son projet. Par exemple si le demandeur a contracté entre-temps un autre prêt, et le prêt pourrait ne plus être possible. S'il s'agit d'un accord signé, il doit être communiqué à la Banque nationale, et cela risque de nuire à d'autres projets du demandeur, notamment la sollicitation d'un autre prêt, un crédit à la consommation et j'en passe. Cela étant, je ne suis pas fermé à la réflexion. Il convient de ne pas rejeter l'idée d'emblée et d'analyser sa faisabilité après quelques mois de fonctionnement plus traditionnels. Je reste ouvert à la suggestion. Dans le cadre des échanges que nous aurons avec la Société wallonne de crédit social, nous pourrions envisager cette possibilité.

M. le Président. - La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, de nous avoir partagé toutes ces informations. Je suis très intéressée par cet accord de partenariat que l'on pourra conclure entre la Société wallonne du crédit social et les CPAS.

La qualité de l'accompagnement de certains bénéficiaires est extrêmement importante pour réaliser, mener à bien leur projet et la façon dont on habite sa location.

Concernant les délais de traitements, je suis très intéressée par la façon dont vous parviendrez à obtenir la rapidité.

C'est vrai que j'entends vos remarques sur l'accord de principe, cela doit être effectivement creusé. J'insiste cependant sur la rapidité parce que c'est vrai que, lorsque l'on obtient son prêt pour sa garantie locative, il faut encore faire des démarches vis-à-vis des banques et cela prend parfois trois ou quatre jours.

Il faut que toute la chaîne soit la plus courte possible.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - L'objectif étant, comme je l'ai déjà dit, d'avoir un délai de réponse de 48 heures.

Mme Delporte (Ecolo). - Oui, merci.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Demeuse, sur « la protection des lanceurs d'alerte au niveau local et intercommunal » ;
- M. Demeuse, sur « les montants à percevoir par les communes en matière de précompte immobilier pour l'année 2021 » ;
- M. Bierin, sur « les bonus dans les intercommunales » ;
- M. Antoine, sur « l'évolution de la plateforme Connect My Home » ;
- M. Dispa, sur « l'accès aux documents préparatoires et aux décisions du collège par un mandataire n'y ayant en principe pas accès » ;

- M. Dispa, sur « le suivi de l'étude de l'Université catholique de Louvain à propos de l'humusation » ;
- M. Evrard, sur « l'habitat léger et l'établissement de normes de salubrité » ;
- M. Bastin, sur « l'habitat léger en Wallonie » ;
- M. Evrard, sur « l'intégration d'un nouveau paramètre dans la grille indicative des loyers » ;
- M. Hazée, sur « les commissions paritaires locatives » ;
- M. Hazée, sur « le projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les consommations minimales d'eau ou d'électricité pour déterminer l'inoccupation du logement » ;
- M. Cornillie, sur « le logement étudiant » ;
- M. Bastin, sur « le parc de logements publics wallons » à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Bastin, sur « les contacts avec le ministre de l'Intérieur à propos du mécanisme de non-activité préalable à la pension (NAPAP) » ;
- M. Evrard, sur « les prêts consentis par le Centre régional d'aide aux communes (CRAC) dans le cadre de la crise de la covid-19 » ;
- Mme Lekane, sur « la féminisation des noms de rue » ;
- M. Hazée, sur « l'état d'avancement de l'allocation loyer » à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

Je remercie celles et ceux qui ont participé activement : bien entendu, les services, toujours fidèles au rendez-vous, tous les collaborateurs qui assistent les ministres et tous les députés qui font vivre cette commission.

Bon retour et à demain.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 50 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, cdH
M. John Beugnies, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Christophe Collignon, PS
M. Frédéric Cornet, Premier Auditeur à la Cour des comptes
M. Philippe Courard, Président
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Pierre-Yves Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Laurent Devin, PS
M. Benoît Dispa, cdH
M. Yves Evrard, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Anne Kelleter, Ecolo
Mme Françoise Mathieux, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
AIS	agence(s) immobilière(s) sociale(s)
APE	aide à la promotion de l'emploi
APW	Association des provinces wallonnes (ASBL)
BDO	Binder, Dijker, Otte & Co. (réseau de cabinets d'audit)
CA	conseil d'administration
CDLD	Code de la démocratie locale et de la décentralisation
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CNS	Conseil national de sécurité
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DPR	Déclaration de politique régionale
FRIC	Fonds régional des investissements communaux
FSAS	Fonds spécial de l'aide sociale
GRD	gestionnaire(s) des réseaux de distribution
Idelux	Association Intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
KUL	Katholieke Universiteit Leuven
NAPAP	non-activité préalable à la pension
OFS	organisme à finalité sociale
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PRI	précompte immobilier
PRI	Prévention routière internationale
PST	programme stratégique transversal communal
PV	procès-verbal
RIS	revenu d'intégration sociale
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SA	société anonyme
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SOGEPARLUX	Société luxembourgeoise de gestion et de participation
SOL	schéma d'orientation local
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
UAP	unité(s) d'administration publique